ACIS ASBL
Au rythme de votre vie
Bien grandir. Bien vivre. Bien vieillir.

Projet de Service

Les Projets Brasier

Table des matières

Introduction 6

I. Le Projet de Service Global 7

1. Dénomination 7

1.1. Pouvoir Organisateur 7

1.2. L'ASBL ACIS « Les Projets Brasier » 7

2. Structuration des Projets Brasier ACIS asbl 7

2.1. Implantation des différents Services 9

2.2 Le Pôle Adultes Hainaut 10

2.3 Le Pôle Adultes Namur 11

2.4 Le Pôle Jeunes et Intégration 12

2.5 Le Pôle Administratif 14

3. Agréments 15

4. Histoire, mission, vision, valeurs 17

4.1. L'histoire des Projets Brasier 17

4.2. Mission 22

4.3. Vision 23

4.4. Valeurs qui fondent le travail 23

4.5. Références théoriques 24

4.5.1. En ce qui concerne nos services pour Adultes 24

4.5.2. En ce qui concerne notre Service Résidentiel pour Jeunes 26

4.5.3. De manière spécifique au SAC 26

4.6. Zone géographique d'intervention 27

II. Le Contrat d'objectifs 29

1. Politique d'accompagnement 29

1.1 Procédures d'admission 29

1.1.1 Conditions d'admission 29

1.1.1.1 Service Résidentiel pour Adultes 29

1.1.1.2 Service Résidentiel pour Jeunes 29

1.1.1.3 Service d'Accompagnement 30

1.1.1.4 Service de Logements Supervisés 30

1.1.1.5 Service d'Accueil de Jour pour Adultes 30

1.1.2 Modalités d'admission 31

1.1.2.1 Service Résidentiel pour Adultes 31

1.1.2.2. Service Résidentiel pour Jeunes 32

1.1.2.3 Service d'Accompagnement 33
1.1.2.4 Service de Logements Supervisés 34
1.1.2.5. Service d'Accueil de Jour pour Adultes 34
1.2. Procédures de réorientations et de congédiement 35
1.2.1. Service Résidentiel pour Adultes 35
1.2.2. Service Résidentiel pour Jeunes 36
1.2.2.1 La procédure de congédiement 36
1.2.2.2 La procédure de réorientation 37
1.2.3. Service d'Accompagnement 37
1.2.4. Service de Logements Supervisés 38
1.2.5. Service d'Accueil de Jour pour Adultes 38
1.3. Conventions d'accueil et d'hébergement (voir annexe) 39
1.4. Règlements d'Ordre Intérieur (voir annexe) 39
1.5. Gestion des biens 39
1.6. Traitement des réclamations 40
1.7. Conseil des usagers 40
1.8. Heures d'ouverture des services 41
1.9. Situation future 42
1.9.1. Harmonisation des procédures d'orientation et de congédiement 42
1.9.2. Révision de la procédure de traitement des réclamations 42
1.9.3. Approche éthique de la contention 42
1.9.4. Prise en compte de la spécificité des personnes 42
1.9.5. Garantir le principe d'autodétermination 42
1.9.6. Optimalisation du conseil des usagers 42
1.9.7. Amélioration de la sécurisation des effets personnels des bénéficiaires 42
1.9.8. Evaluation de la logique horaire au Service de Logements Supervisés 43
2. Implication de la personne 44
2.1. Mode d'élaboration et de suivi des projets individuels 44
2.1.1. Service Résidentiel pour Adultes 44
2.1.1.1. La Houblonnière 44
2.1.1.2. La Blanche Fontaine 47
2.1.1.3. Les Goélands 49
2.1.2. SRJ « Le Brasier » 50
2.1.3. Le Service d'Accompagnement « La Renouée » 52
2.1.4. Le Service de Logements Supervisés « La Chrysalide » 53
2.1.5. Service d'Accueil de Jour pour Adultes 55
2.1.5.1. Les Goélands 55

2.1.5.2. L'Epi....56
2.2. Partenariat avec les familles....58
2.3 Dossiers individuels....58
2.4. Situation future....59
2.4.1. Mode d'élaboration et de suivi des Projets Individuels....59
2.4.2. Dossiers Individuels....59
3. Fonctionnement et organisation....60
3.1. Structuration des activités....60
3.2. Procédures de concertation et de coordination....64
3.2.1. Entre les travailleurs....64
3.2.1.1 La réunion d'équipe hebdomadaire....64
3.2.1.2. Les réunions à thèmes....65
3.2.1.3. Les réunions de coordination....65
3.2.1.4. Le Conseil de Gestion de Pôle(CGP)....65
3.2.1.5 Le Conseil de Coordination Générale(CCG)....66
3.2.1.6 La réunion de Comité de Direction (CODIR)....66
3.2.2. Avec les familles....67
3.2.3. Avec les bénéficiaires....67
3.3. Processus d'auto-évaluation et de satisfaction des bénéficiaires....67
3.3.1. Evaluation du Projet de Service....67
3.3.2. Evaluation de la satisfaction des bénéficiaires....68
3.4. Stratégie de communication (publicité-implantation dans le réseau-sensibilisation de la communauté)....68
3.4.1. Publicité....68
3.4.2. Le réseau....70
3.5. Situation future....71
3.5.1. Adaptation des activités....71
3.5.2. Evaluation de la satisfaction....71
3.5.3. Processus d'autoévaluation du projet de service....71
3.5.4. Stratégie de communication (publicité-réseau)....71
3.5.5. Evaluer et adapter les conditions relatives aux repas....71
4. Personnel....71
4.1. Organigrammes....71
4.2. Volume d'emploi par fonction....76
4.3. Description de fonction....76
4.3.1. L'éducateur....76
4.3.2. Le chef éducateur....77

4.3.3. L'assistant(e) social(e) 77
4.3.4. Le (la) psychologue 77
4.3.5. L'infirmière 78
4.3.6. La logopède 78
4.3.7. Psychomotricien, kinésithérapeute, ergothérapeute, ... 78
4.3.8. L'équipe cadre de vie (Les fonctions techniques et de support) 79
4.3.9. L'équipe de gestion administrative 79
4.3.10. Le responsable de service 80
4.3.11. Le directeur de pôle 80
4.3.12. Le directeur coordinateur 81
4.4. Politique de recrutement 81
4.5. Politique de formation 81
4.6. Logique de structuration des horaires 83
4.7. Situation future 85
4.7.1. Harmonisation des descriptions de fonction 85
4.7.2 Favoriser l'efficience des pratiques professionnelles 85
4.7.2.1. Amélioration de la communication 85
4.7.2.2. Amélioration du travail en équipe 85
5. Infrastructures 86
5.1. La Houblonnière Rouveroy (SRA) 86
5.2. La Houblonnière Erquelinnes (SRA) 90
5.3. La Blanche Fontaine (SRA) 90
5.4. Les Goélands (SRA) 92
5.5. Le Brasier (SRJ) 95
5.6. L'Epi (SAJA) 100
5.7. Les Goélands (SAJA) 101
5.8. La Renouée (SAC) 104
5.9. La Chrysalide (SLS) 105
5.10. Situation future 105
5.10.1. Favoriser l'intimité 105
5.10.2. Améliorer le confort, la mobilité et la sécurité 105

Introduction

« Les Projets Brasier » se déclinent en trois pôles distincts, eux-mêmes constitués de 8 services répartis sur 10 implantations.

Ces services accompagnent, accueillent ou hébergent pas moins de 300 personnes en situation de handicap dont 240 sont bénéficiaires des prestations de l'AVIQ et 60 nous proviennent de France.

Nous sommes situés sur 4 entités communales (Erquelinnes, Estinnes, Thuin et Couvin) et ce dans deux provinces (Hainaut, Namur).

Notre objectif majeur : rendre aux personnes qui nous sont confiées et qui nous font confiance, un service de qualité en adéquation avec les valeurs prônées par l'ACIS (Association Chrétienne des Institutions Sociales et de Santé) que sont Le Progrès Social, Le Respect et La Solidarité.

Faisant partie de l'ACIS, nous bénéficions, par le biais de ses différents départements, de toute la logistique indispensable au bon fonctionnement d'un pareil ensemble : analyse de gestion, comptabilité et fiscalité, informatique, juridique, infrastructure, administrations des salaires et Département Interne pour La Prévention et la Protection du Travail (DIPPT).

Jusqu'à ce jour, chaque service de l'entité administrative « Les Projets Brasier » possédait son propre « Projet Pédagogique » avec des éléments communs mais également beaucoup de spécificités propres. Présenter en un seul Projet de Service, un tel ensemble, représente un énorme travail visant à harmoniser l'ensemble des matières sans pour autant faire un travail de « formatage » et déposséder ainsi les équipes du travail réalisé jusqu'à ce jour.

Les Projets Brasier se sont constitués sur base de création de nouveaux services mais également de reprises d'institutions existantes, chacune possédant leurs propres méthodes de travail.

Ce document constitue donc un premier « jet » qui continuera d'évoluer dans les prochains mois. Il présente « Les Projets Brasier » dans sa globalité, le détail des spécificités de mise en œuvre se retrouvant dans nos différents services. La poursuite de ce travail constitue d'ailleurs un de nos objectifs pour ce sextennat.

I. LE PROJET DE SERVICE GLOBAL

1. Dénomination

1.1. Pouvoir Organisateur

L'association sans but lucratif « Association Chrétienne des Institutions Sociales et de santé » (ACIS) ayant son siège social Avenue de la Pairelle, 33-34 à 5000 Namur.
Directeur Général : Monsieur Bernard Dachy

1.2. L'ASBL ACIS « Les Projets Brasier »

L'entité administrative « Les Projets Brasier » ACIS asbl est composée de 8 services sur 10 sites, son siège social étant situé au 170 rue de Maubeuge à 6560 Erquelinnes.
Directeur Coordinateur : Monsieur Philippe Meuter

Composition des Projets Brasier :

	MAH	***Adresses***
Service Résidentiel pour Adultes « La Houblonnière »	364	33, rue Sainte Barbe - 7120 Rouveroy 397, route de Mons - 6560 Erquelinnes
Service Résidentiel pour Adultes « La Blanche Fontaine »	437	74c, rue Crombouly - 6530 Thuin
Service Résidentiel pour Adultes « Les Goélands »	391	27, rue de Gonrieux - 5660 Pesche
Service Résidentiel pour Jeunes « Le Brasier »	123	170, rue de Maubeuge - 6560 Erquelinnes
		21a, rue Sainte Thérèse - 6560 Erquelinnes
Service de Logements Supervisés « La Chrysalide »	456	170, rue de Maubeuge - 6560 Erquelinnes
Service d'Accueil de Jour pour Adultes « L'Epi »	301	73, rue de Maubeuge – 6560 Erquelinnes
Service d'Accueil de Jour pour Adultes « Les Goélands »	273	1, rue Chant des oiseaux – 5660 Couvin
Service d'Accompagnement « La Renouée »	070	75, rue de Maubeuge – 6560 Erquelinnes

2. Structuration des Projets Brasier ACIS asbl

Les Projets Brasier sont composés de Pôles spécifiques placés sous la responsabilité d'un directeur. Cet ensemble étant dirigé par un Directeur

Coordinateur sous la responsabilité du Comité de Direction de l'ACIS en collaboration avec les différents responsables de département du groupe ACIS.

Les Directeurs de Pôles et le Directeur Coordinateur forment le Comité de Direction des Projets Brasier, soit 5 personnes.

2.1. Implantation des différents Services

Implantation des services des Projets Brasier

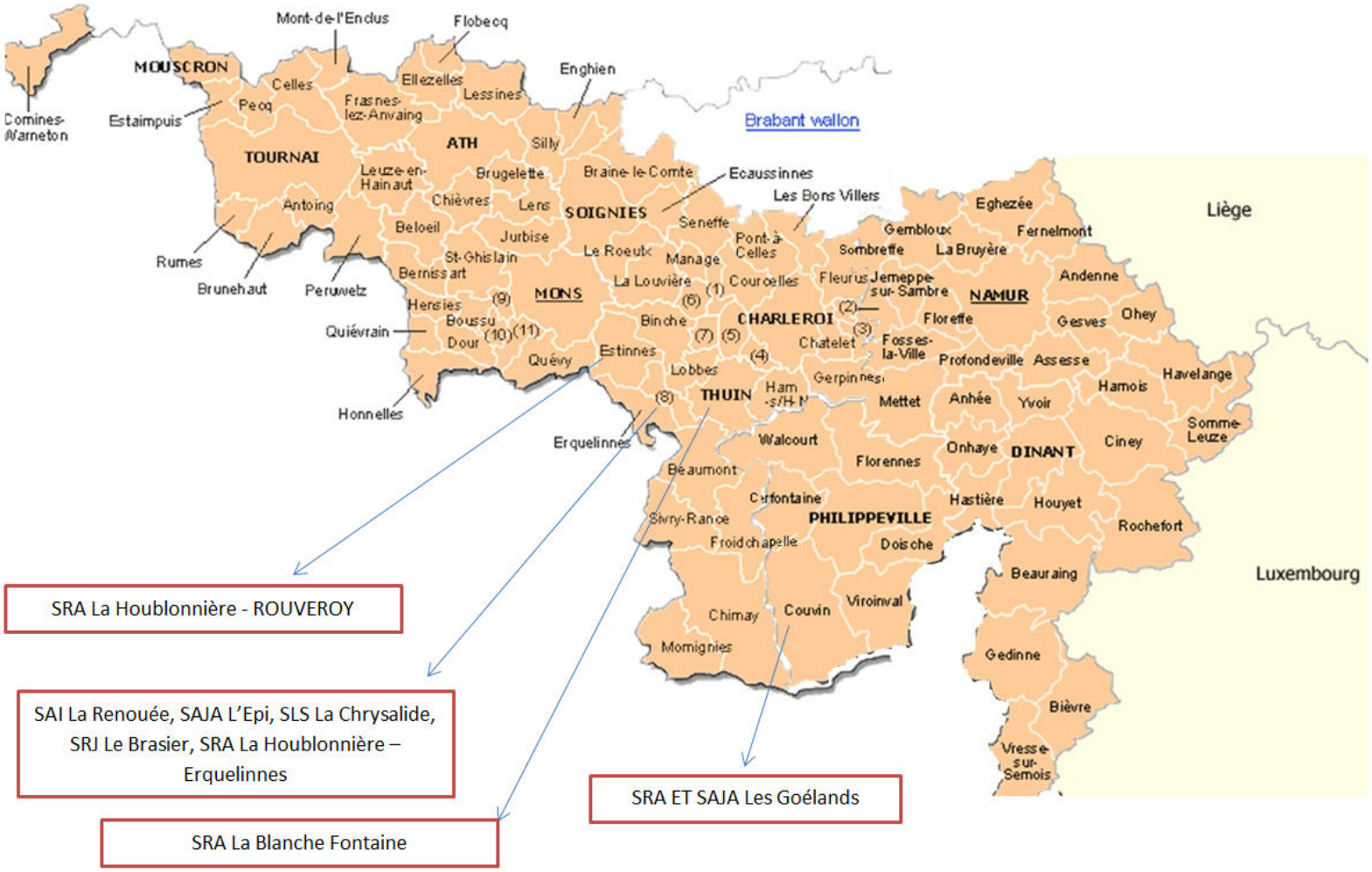

2.2 Le Pôle Adultes Hainaut

Il est composé de trois Services Résidentiels pour Adultes en situation de handicap et du Service d'Accueil de Jour Pour Adultes « L'Epi ». Chaque service est géré par un « Responsable de Service » aidé dans sa mission par un Chef Educateur. L'ensemble des services a sa propre équipe pluridisciplinaire à l'exception de certaines fonctions spécifiques qui peuvent intervenir sur plusieurs sites (infirmière-AS-Psy…)

Les éléments convergents de ces services sont :

- Un Directeur commun
- Le type de population accueillie
- La structuration
- La notion de garde pour les week-end et périodes de vacances

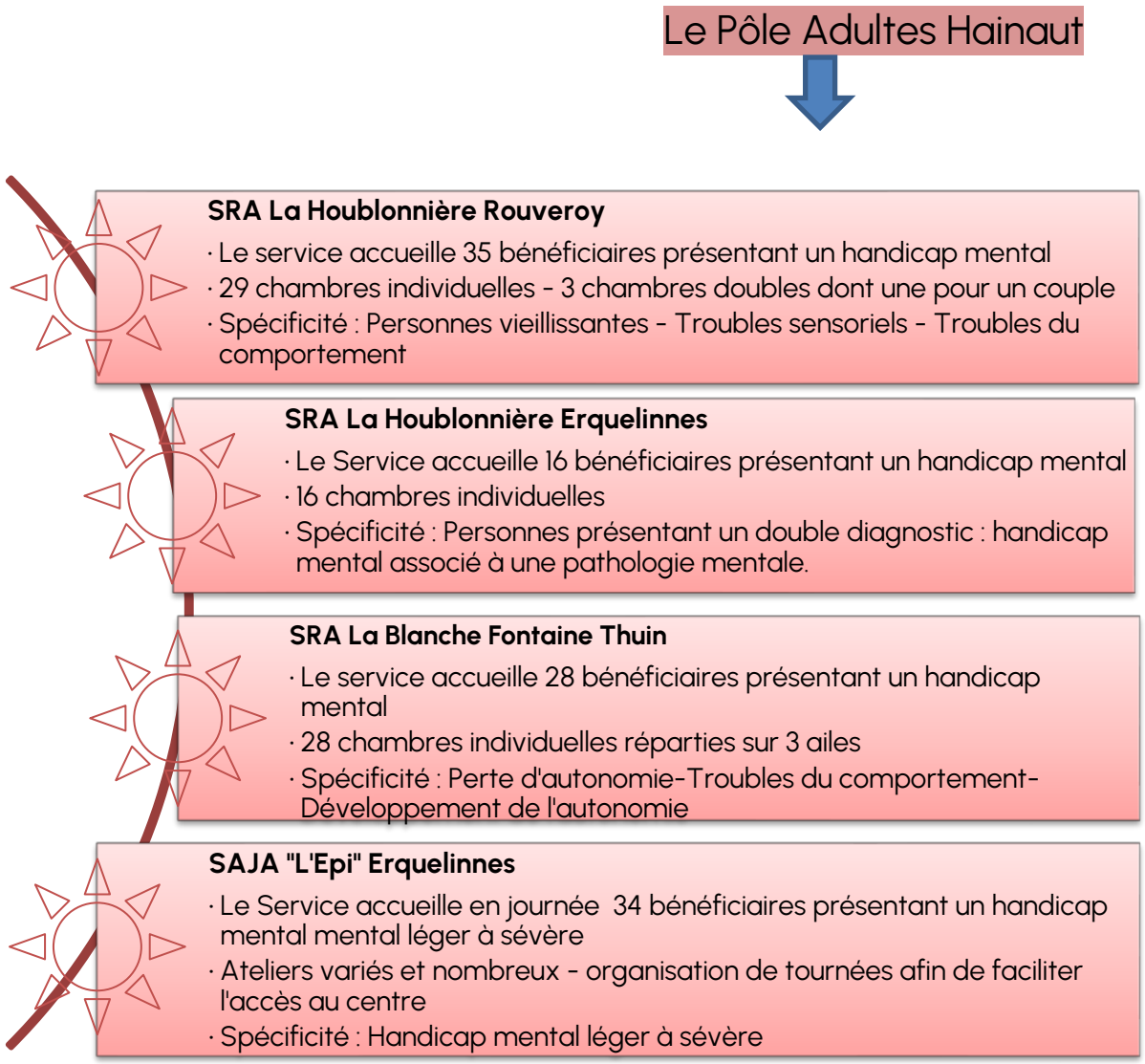

2.3 Le Pôle Adultes Namur

Il est composé d'un Service Résidentiel pour Adultes en situation de handicap et d'un Service d'Accueil de Jour pour Adultes.

Le SRA est géré par un « Responsable de Service » aidé dans sa mission par un Chef Educateur. Le SAJA dispose d'un Chef Educateur dont la mission est exclusivement centrée sur la gestion du Service.

Les deux services ont leur propre équipe pluridisciplinaire à l'exception de certaines fonctions spécifiques qui peuvent intervenir sur plusieurs sites (infirmière-AS-Psy…)

Les éléments convergents de ces services sont :

- Un Directeur commun
- La zone géographique
- L'accueil de personnes en situation de handicap physique et/ou mental
- Les notions de dépendance et d'absence de mobilité
- Les nombreuses connexions entre les deux services : activités communes, fréquentation des locaux du SAJA par les bénéficiaires du SRA, préparation des repas,…
- La notion de garde pour les week-ends et périodes de vacances

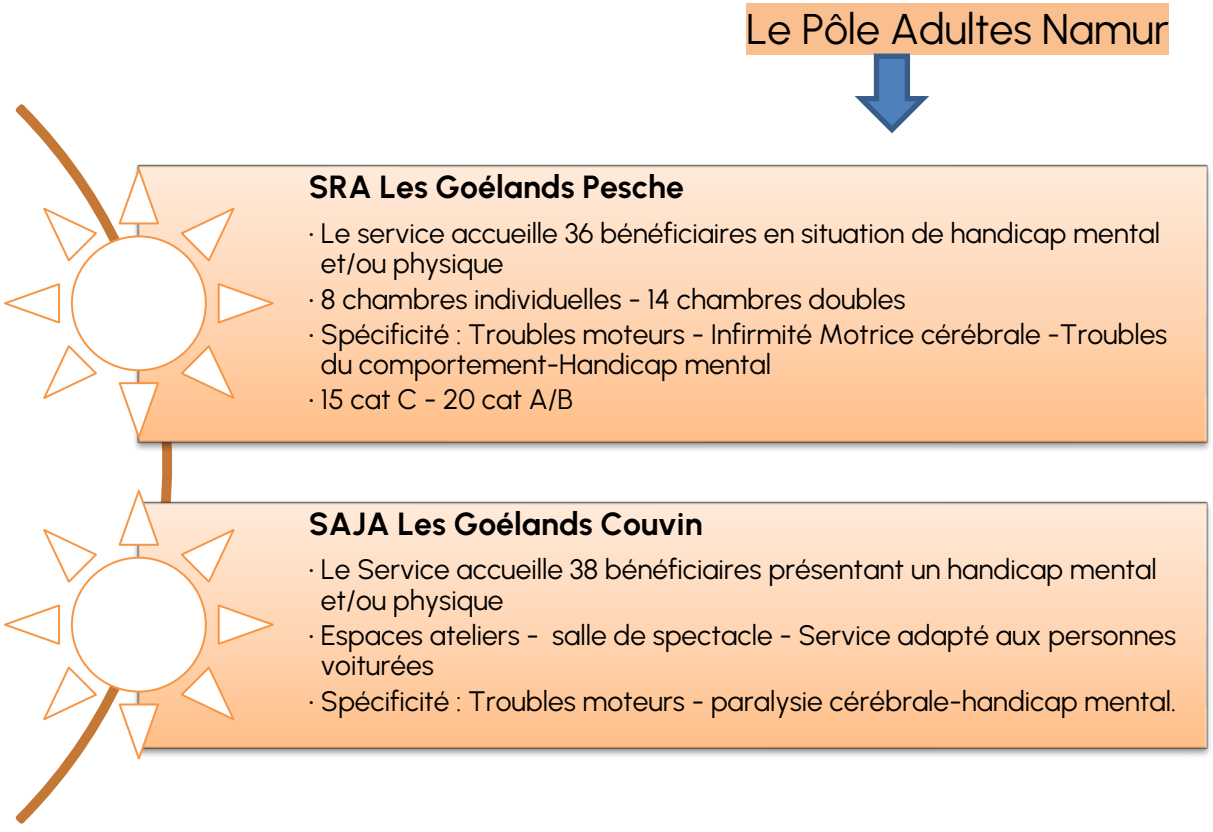

2.4 Le Pôle Jeunes et Intégration

Il est composé du Service Résidentiel pour Jeunes « Le Brasier », du Service de Logements Supervisés « La Chrysalide » et du Service d'Accompagnement « La Renouée ».

Le Service Résidentiel pour Jeunes situé sur deux sites distincts est géré par un responsable de service. Dans le cadre du Projet « Odysée »-« Studio-Kot « , de nombreuse collaborations sont mises en place avec notre service de logements supervisés. Des prises en charge conjointes pouvant être mises en place au départ du SRJ afin d'accroître les chances de réussites quand à une potentielle sortie du SRJ afin de vivre son indépedance.

Tout comme dans nos autres services résidentiels le Responsable de Service est aidé dans sa mission par un chef éducateur sur chacun des projets.

Le SAC et le SLS se voient également dotés chacun d'un Responsable de Service qui gére quand à eux leur projet directement avec leur équipe et ce sans la présence d'un chef éducateur.

L'ensemble de ces services possède sa propre équipe pluridisciplinaire à l'exeption de certaines fonctions spécifiques qui peuvent intervenir sur plusieurs projets (assistante sociale, psychlologue, infirmière…)

L'ensemble de ces services ont l'objectif commun de développer l'intégration et l'autonomie des bénéficiaires accueillis. Le Service de logements supervisés se situant comme un élément de connexion en accompagnant des bénéficiaires de chacun des services précités.

Les éléments convergents :

- Un directeur commun
- La zone géographique
- Des objectifs communs à savoir l'intégration et le développement de l'autonomie
- Une connexion commune que représente Le Service de Logements Supervisés
- L'accueil ou l'accompagnement de jeunes en situation de handicap et/ou présentant une problématique comportementale
  La mise en place de certaines activités d'apprentissage communes

Pôle Jeunes et Intégration

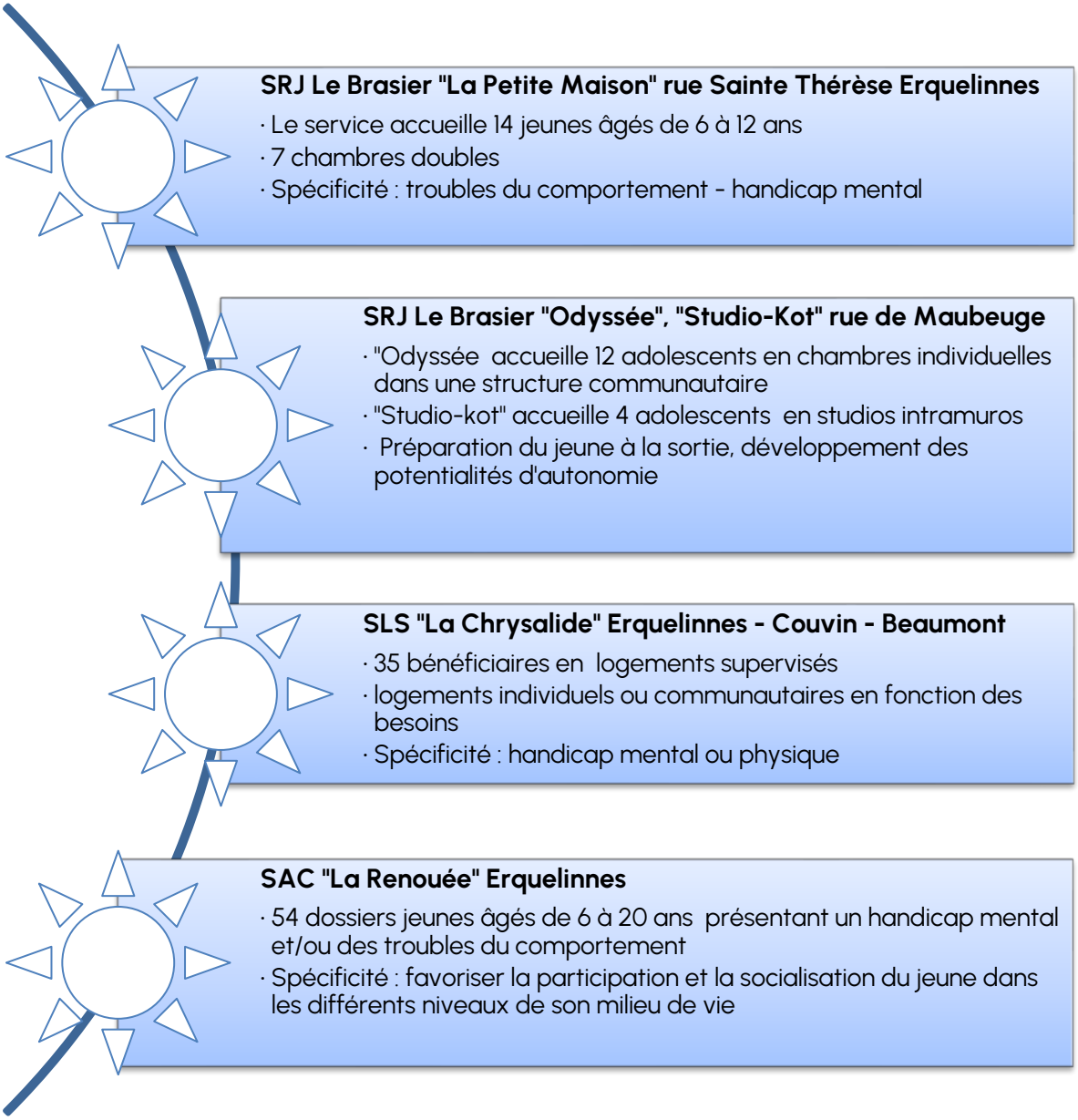

SRJ Le Brasier "La Petite Maison" rue Sainte Thérèse Erquelinnes

· Le service accueille 14 jeunes âgés de 6 à 12 ans
· 7 chambres doubles
· Spécificité : troubles du comportement - handicap mental

SRJ Le Brasier "Odyssée", "Studio-Kot" rue de Maubeuge

· "Odyssée accueille 12 adolescents en chambres individuelles dans une structure communautaire
· "Studio-kot" accueille 4 adolescents en studios intramuros
· Préparation du jeune à la sortie, développement des potentialités d'autonomie

SLS "La Chrysalide" Erquelinnes - Couvin - Beaumont

· 35 bénéficiaires en logements supervisés
· logements individuels ou communautaires en fonction des besoins
· Spécificité : handicap mental ou physique

SAC "La Renouée" Erquelinnes

· 54 dossiers jeunes âgés de 6 à 20 ans présentant un handicap mental et/ou des troubles du comportement
· Spécificité : favoriser la participation et la socialisation du jeune dans les différents niveaux de son milieu de vie

2.5 Le Pôle Administratif

Le Pôle administratif est dirigé par la Directrice Administrative qui garantit la bonne gestion des Projets Brasier,le traitement des données liées au salaire du personnel ainsi que tout le volet administratif lié à la gestion des ressources humaines.

3. Agréments

Services	Agrément/population accueillie
SRA La Houblonnière MAH 364	Le service, "La Houblonnière", organisé par le secteur privé, sis 33, Rue Sainte-Barbe à 7120 ROUVEROY, dépendant de l'ASBL ACIS à NAMUR, est agréé pour accueillir en Service Résidentiel pour Adultes, 51 personnes des deux sexes, dont 14 bénéficiaires des prestations de l'AVIQ, atteintes de déficience mentale légère (maximum 5), modérée ou sévère, avec éventuellement des handicaps associés.
SRA La Blanche Fontaine MAH 437	Le service organisé par le secteur privé "La Blanche Fontaine", sis 74c, Rue Crombouly à 6530 THUIN, dépendant de l'ASBL ACIS, est agréé pour accueillir en service résidentiel pour adultes, 28 personnes, des deux sexes, dont 25 bénéficiaires des prestations de l'AVIQ, atteintes de déficience mentale légère, modérée, sévère et/ou d'autisme, paralysie cérébrale, lésion cérébrale congénitale ou acquise, et/ou de paralysie cérébrale, avec éventuellement le trouble associé épilepsie, troubles moteurs.
SRA Les Goélands MAH 391	Le service, "Les Goélands", organisé par le secteur privé, sis 27, Rue de Gonrieux à 5660 PESCHE, dépendant de l'ASBL "Association Chrétienne des Institutions Sociales et de Santé" sise Avenue de la Pairelle, 33-34 à 5000 NAMUR, est agréé pour accueillir en Service Résidentiel pour Adultes, 36 personnes des deux sexes, dont 30 bénéficiaires des prestations de l'AVIQ, atteints de déficience mentale légère (maximum 6), modérée, sévère, profonde et/ou de troubles moteurs, paralysie cérébrale avec éventuellement les handicaps associés suivants : sourds, demi-sourds, troubles graves de la parole, de l'ouïe, poliomyélite, spinabifida ou myopathie, sclérose en plaques, malformations du squelette ou des membres. Parmi ces 30 bénéficiaires, 15 relèvent de la catégorie C
SAJA Les Goélands MAH 273	Le service "Les Goélands", organisé par le secteur privé, sis 1, Rue Chant des Oiseaux à 5660 COUVIN, dépendant de l'ASBL ACIS à NAMUR, est agréé avec un objectif de 7167 points en Service d'Accueil de Jour pour Adultes, bénéficiaires des prestations de l'AVIQ, atteints de déficience mentale légère, modérée, sévère ou de troubles moteurs, de sclérose en plaques, aveugles, amblyopes, troubles graves de la vue, paralysie cérébrale avec éventuellement les handicaps associés suivants : poliomyélite, troubles graves de la parole, de l'ouïe, spinabifida ou myopathie, malformations du squelette ou des membres
SAJA L'Epi MAH 301	Le service "L'Epi", organisé par le secteur privé, sis 73, Rue de Maubeuge à 6560 ERQUELINNES, dépendant de l'ASBL "ACIS" à NAMUR est agréé avec un objectif de 6151 points en Service d'Accueil de Jour pour Adultes, bénéficiaires des prestations de l'AVIQ, atteints de déficience mentale légère, modérée ou sévère, de troubles moteurs, de sclérose en plaques, aveugles, amblyopes, troubles graves de la vue avec éventuellement les troubles associés suivants : paralysie cérébrale, poliomyélite, troubles graves de la parole, de l'ouïe, spinabifida, myopathie, malformations du squelette ou des membres.
SAC La Renouée MAH 070	Le service « La Renouée (Les Projets Brasier) », sis, Rue de Maubeuge, 75 à 6560 ERQUELINNES, organisé par le secteur privé et dépendant de : « Association Chrétienne des Institutions Sociales et Santé ASBL (ACIS) » (n° d'entreprise 415.047.954), sise Avenue de la Pairelle 33-34 à 5000 NAMUR, est agréé au titre de Service d'Accompagnement,pour un volume de 10.866 heures théoriques

	d'accompagnement minimum (54 usagers),de bénéficiaires des prestations de l'Agence Wallonne de la Santé, de la Protection Sociale, du Handicap et des Familles – Branche Handicap. Missions : accompagnement de jeunes en âge scolaire.
SLS La Chrysalide MAH 456	Le service "La Chrysalide", organisé par le secteur privé, sis 170 Rue de Maubeuge à 6560 ERQUELINNES, dépendant de l'ASBL "Association Chrétienne des Institutions Sociales et de Santé de Wallonie" à NAMUR est agréé pour accueillir en Service de Logements Supervisés, 35 personnes des deux sexes, âgées d'au moins 16 ans, dont 31 bénéficiaires des prestations de l'Agence Wallonne de la Santé, de la Protection sociale, du Handicap et des Familles, atteintes de déficience mentale légère, modérée, d'épilepsie, et/ou de troubles caractériels
SRJ Le Brasier MAH 123	Le service "Le Brasier", organisé par le secteur privé, sis 170 Rue de Maubeuge à 6560 ERQUELINNES, dépendant de l'ASBL "Association Chrétienne des Institutions Sociales et de Santé de Wallonie" à NAMUR est agréé à durée indéterminée avec un objectif de 8357 points en Service résidentiel pour jeunes bénéficiaires des prestations de l'Agence Wallonne de la Santé, de la Protection sociale, du Handicap et des Familles, âgés de 6 à 25 ans et atteints de déficience mentale légère ou modérée et/ou de troubles caractériels, présentant un état névrotique ou prépsychotique et nécessitant une éducation appropriée et d'autisme (1 personne).

4. Histoire, mission, vision, valeurs

4.1. L'histoire des Projets Brasier

En **1903**, une communauté religieuse d'Angers[1] s'installe dans le bâtiment qui accueille aujourd'hui le S.R.J. Le Brasier à Erquelinnes afin d'y créer une école accueillant des jeunes filles françaises. Ainsi naîtra L'Institut de l'Immaculée Conception qui, au sommet de sa capacité d'accueil hébergera jusqu'à 240 jeunes filles.

Au fil des ans, la fréquentation de l'Institut de l'Immaculée Conception diminuera progressivement pour fermer définitivement ses portes en 1971. Les religieuses proposent alors à l'Evêché de Tournai de céder, pour un prix symbolique, leurs propriétés d'Erquelinnes à une association d'inspiration chrétienne qui s'occuperait de personnes nécessiteuses.

A cette même époque, les directions d'écoles d'enseignement primaire spécial de la région de Thuin-Chimay-Binche tentent de créer une école professionnelle pour les enfants présentant des difficultés les rendant inaptes à fréquenter l'enseignement ordinaire secondaire.

L'Evêché met alors en présence les deux parties, à savoir les religieuses et les directions d'écoles régionales, ainsi que quelques notables de la région afin de discuter l'avenir. Les négociations aboutissent à la création d'une école d'enseignement professionnel spécialisé et d'un internat. Suite à la création des « Fonds 81[2] », appelés aussi « Fonds de soins médico-socio-pédagogiques » la structure d'hébergement prend la forme d'un I.M.P., Institut Médico-Pédagogique.

Le Brasier composé de l'école et de l'IMP ouvre ainsi ses portes le 1er septembre **1971**.

L'I.M.P. est à l'époque agréé pour 45 lits mais les deux institutions grandissent très vite. Si bien qu'en **1976**, l'I.M.P. est agréé pour accueillir 96 internes et 60 semi-internes. Quant à l'école, elle compte une centaine d'élèves et commence à accueillir quelques externes. Cette croissance très rapide cumulée à des conceptions éducatives et méthodologiques différentes, amène les deux structures à définir leur identité propre, tout en gardant des collaborations privilégiées. L'I.M.P. se sépare de l'école, un nouveau pouvoir organisateur est installé qui gérera « l'IMP » et « le Semi-Internat » du Brasier.

[1] Le diocèse d'Angers est actuellement divisé en 12 doyennetés et 62 paroisses dans le département de Maine et Loire en France. Pour plus d'informations sur le diocèse d'Angers : http://catholique-angers.cef.fr/Le-diocese

[2] Pour plus d'infos sur la création des Fonds 81 en 1967 : https://www.aviq.be/handicap/AWIPH/handicap_Belgique/histoire

Durant les années 70', l'I.M.P. Le Brasier va affiner ses méthodes et s'orienter vers une prise en charge plus individualisée des bénéficiaires avec notamment la création d'unités de vie distinctes au départ des dortoirs communautaires existants.

Le Brasier ouvrira également une unité de vie décentralisée favorisant le détachement du milieu institutionnel dans le village de Rouveroy. L'agrément sera également diminué à 84 lits pour répondre au mieux aux besoins des bénéficiaires.

Confrontés à des difficultés financières de plus en plus prégnantes, les administrateurs de l'Asbl Le Brasier se mettent en contact avec l'administrateur délégué de l'Asbl A.C.I.S.[3]

En **1984**, L'Immaculée Conception cède l'ensemble des propriétés et des objets sociaux à l'Asbl A.C.I.S.

De **1985 à 1993**, la capacité d'accueil de l'IMP Le Brasier passera progressivement de 84 à 58 jeunes.

Certains jeunes plus démunis suivis par les équipes du Semi-Internat grandissent et approchent de l'âge adulte. Cependant peu de solutions s'offrent à eux. Ils ne sont pas demandeurs d'une structure résidentielle car ils font preuve de certaines potentialités, mais ont cependant besoin d'aide pour atteindre leurs objectifs en matière d'intégration et d'épanouissement. C'est ainsi que la décision est prise de créer un « Centre de Jour » pour 15 adultes présentant un handicap mental. En **1992** « L'Epi » voit ainsi le jour.

Dès **1997**, année de l'application du décret du 6 avril 1995 relatif à l'intégration des personnes handicapées, « Le Brasier » entamera une réflexion qui entraînera une expansion considérable des services qu'il propose.

En **1998**, le semi internat devient le Service d'Accueil de jour pour Jeunes « Equinoxe ». Début **2000**, nous assistons à la création d'un nouveau service au départ de la transformation de 15 places issues du semi-internat : « La Renouée », Service d'Aide à l'Intégration, qui offre ses services à 29 jeunes. Un an plus tard, c'est l'ensemble du Projet « Equinoxe » qui se transforme pour permettre l'accompagnement de 59 bénéficiaires à « La Renouée ». Arrêtés spécifiques et transformations engendreront des fluctuations successives du nombre de bénéficiaires suivis pour arriver en 2014 à la gestion de 43 dossiers.

[3] L'Asbl A.C.I.S. a été créée en 1975 au départ d'une demande de l'Evêché de Tournai et sous l'impulsion de Monsieur Paul TASSIN aidé de gestionnaires d'hôpitaux chrétiens pour continuer l'œuvre sociale des congrégations religieuses. Pour plus d'informations concernant l'Asbl A.C.I.S : www.acis-group.org

En **2000**, notre premier Service Résidentiel pour Adultes « La Houblonnière » ouvre ses portes à Rouveroy ; cette création étant issue d'une diminution volontaire du nombre de jeunes accueillis au nouvellement nommé, Service Résidentiel pour Jeunes « Le Brasier ».

Face aux multiples demandes, le projet initialement prévu pour 13 Adultes en situation de handicap, va s'agrandir et porter sa capacité d'accueil à 32 bénéficiaires.

Cette augmentation d'agrément va cependant engendrer des difficultés organisationnelles : initialement, il était prévu que notre SAJA « L'Epi » accueille les bénéficiaires de « La Houblonnière » pour les activités en journée. Mais les bâtiments de « L'Epi » s'avèrent trop exigus et l'acheminement du matin et du soir pose un réel problème d'organisation.

La décision est donc prise de construire un bâtiment indépendant du SRA sur le site de Rouveroy, afin d'y consacrer les activités en journée.

En juillet **2002**, « La Houblonnière » se voit dotée d'une toute nouvelle infrastructure, que l'on nommera symboliquement « Le Rigneu » en faisant référence à un ruisseau qui coule paisiblement non loin de là.

Parallèlement à cela, dans l'objectif de répondre au mieux à certaines demandes d'autonomisation des bénéficiaires, 13 places résidentielles adultes supplémentaires sont créées à Erquelinnes.

L'agrément passe donc en **2002** à 45 adultes, à 47 en 2006 et à 50 en 2011 sur deux sites distincts ; 35 à Rouveroy et 15 à Erquelinnes sous le nom de « La Houblonnière ».

D'un petit projet initial, « La Houblonnière » est devenue en l'espace de deux ans, un service à part entière. L'équipe s'est donc agrandie en conséquence afin de notamment répondre à un critère de pluridisciplinarité, indispensable au bon fonctionnement.

En **2002** toujours, « La Fraternité des Goélands » composée d'un Service d'Accueil de Jour et d'un Service Résidentiel pour Adultes agréé par l'AVIQ, mais inoccupé, fait appel à l'ACIS afin de garantir la pérennité du SAJA et l'aboutissement de leur projet de SRA en proie à de grosses difficultés financières. L'ACIS accepte cette reprise et la place dans le giron du Brasier qui bénéficie d'une expérience en la matière.

Les services proposés par « Le Brasier » se voient donc étoffés d'un Service d'Accueil de jour pour 32 Adultes en situation de handicap physique et/ou mental situé à Couvin.

Dans l'année de cette reprise, le Projet du SRA « Les Goélands » se concrétisera et ouvrira ses portes sur le site de Pesche. Il accueille à ce jour 36 bénéficiaires en situation de handicap et s'est spécialisé, en partie, dans l'accueil de personnes de grande dépendance.

2002 sera également l'année de l'agrandissement du Service d'Accueil de Jour « L'Epi » qui portera sa capacité d'accueil de 15 à 32 bénéficiaires.

En **2006**, le S.R.J. Le Brasier accroît sa capacité d'accueil afin de permettre l'hébergement et l'accompagnement de 15 jeunes français. De 2006 à 2013, le service accueille donc 45 jeunes belges et 15 français.

2009 est l'année de la reprise du Service Résidentiel pour Adultes « La Blanche Fontaine » qui, de transformations en transformations se trouve en difficulté, tout comme Les Goélands quelques années plus tôt. Il rejoint l'asbl ACIS « Le Brasier » avec ses 10 bénéficiaires présentant un handicap mental. Dès la reprise, des projets d'amélioration de l'infrastructure sont établis et en **2012**, « La Blanche Fontaine » se voit dotée de deux nouvelles ailes permettant l'accueil total de 28 bénéficiaires en chambres individuelles.

Cette année **2009** verra également la création d'un Service Résidentiel de Transition destiné à l'accompagnement de 4 personnes en situation de handicap désireuses de vivre leur autonomie. En **2012,** un arrêté du gouvernement Wallon modifiera les modalités de prise en charge et en étendra le champ d'action. Le SRT devient le Service de Logements Supervisés « La Chrysalide ». En **2014,** il accompagne 7 personnes vivant dans des logements individuels ou communautaires et monte à 15 en **2015**. Notre action s'étendant sur les zones d'Erquelinnes, Givry et Couvin.

En **2013**, une réflexion est menée en profondeur sur les perspectives d'évolution du S.R.J. Le Brasier, tant au niveau organisationnel que pédagogique. C'est ainsi qu'une première phase de restructuration voit le jour en **2014.** Les impacts de ces changements se situent au niveau de l'accompagnement des bénéficiaires, de l'amélioration de l'intimité au sein des chambres mais également sur le confort de travail du personnel éducatif. Cette amélioration de l'intimité se concrétisant par l'abolition des chambres triples et la création de deux studios. Cette restructuration se poursuivra jusqu'en 2021 avec d'importantes modifications visant à l'amélioration de la prise en charge, la création de chambres individuelles, la création de nouveaux studios et d'espaces dédiés aux activités, ainsi que l'accueil de bénéficiaires à partir de 6 ans.

Les années faisant leur œuvre, le bâtiment initial du SAJA « Les Goélands » devenu obsolète, est rasé et reconstruit en **2016** se voyant même doté d'une salle adaptée aux nombreux spectacles mettant en scène nos bénéficiaires.

Afin de représenter au mieux cet ensemble offrant de multiples services, la décision est prise de faire évoluer notre appellation. C'est ainsi qu'en **2017** l'asbl ACIS « Le Brasier » devient **« Les Projets Brasier » ACIS asbl**.

Avec l'expansion de notre Service de Logements Supervisés, les bénéficiaires jouissant de potentialités vont progressivement quitter nos SRA. La population de « La Houblonnière » Erquelinnes va fondamentalement changer. De nouveaux résidents présentant des problématiques comportementales conséquentes en plus de leur handicap initial sont accueillis et le constat d'inadaptation de l'infrastructure se fait très vite ressentir. Ce constat nous amènera à envisager la construction d'une nouvelle infrastructure sécurisante et adaptée à la problématique de nos nouveaux résidents. C'est en **2019** que notre nouveau service dédié à l'hébergement de bénéficiaires présentant un double diagnostic ouvre ses portes à la route de Mons à Erquelinnes.

La pérennité d'un tel ensemble institutionnel nécessite adaptations et améliorations permanentes. L'année **2021** constituera sans conteste une année charnière importante.

La phase de restructuration entamée au SRJ en 2013 voit sa finalisation avec une ultime transformation ayant un impact significatif sur plusieurs de nos services :

- le nombre de jeunes accueillis au SRJ est ramené à 30 afin de leur garantir un accompagnement qualitatif dans des conditions d'hébergement beaucoup plus favorables et ce sur deux sites distincts situés à Erquelinnes : « La petite Maison » dédiée à 14 jeunes âgés de 6 à 12 ans à la rue Sainte Thérèse et sur notre site historique de la rue de Maubeuge ; les Projets « Odyssée » et « Studio-Kot » hébergeant respectivement 12 adolescents en chambres individuelles et 4 en studios consacrés à l'apprentissage de l'autonomie ;
- Le SLS « La Chrysalide » accompagne dorénavant 38 bénéficiaires en autonomie ;
- L'agrément de «La Houblonnière » Erquelinnes passe de 15 à 16 bénéficiaires ;
- La capacité d'accueil de nos deux Services d'Accueil de Jour pour Adultes est augmentée de 2.050 points ;

2021 verra également la concrétisation d'importants travaux afin de favoriser la mobilité de nos personnes vieillissantes sur « La Houblonnière Rouveroy » mais aussi la mise en place d'un nouvel organigramme favorisant la mise en place de pôles spécifiques afin d'améliorer la gestion d'un tel ensemble.

4.2. Mission

L'asbl ACIS est une association regroupant 70 institutions en Belgique (Wallonie et Bruxelles) et en France, dans le secteur médico-social. Elle emploie plus de 5200 collaborateurs qui mettent leurs compétences au service de près de 6000 bénéficiaires.

Les « Projets Brasier » sont une de ces institutions regroupant elle-même 8 services sur 10 sites. De l'aide à l'intégration à l'accompagnement en résidentiel, des projets proposant leurs services en journée à ceux répondant aux besoins d'autonomie énoncés par nos bénéficiaires, « Les Projets Brasier » proposent une diversité tant pour les jeunes que pour les adultes.

Le bénéficiaire est clairement notre préoccupation majeure, il est le centre de

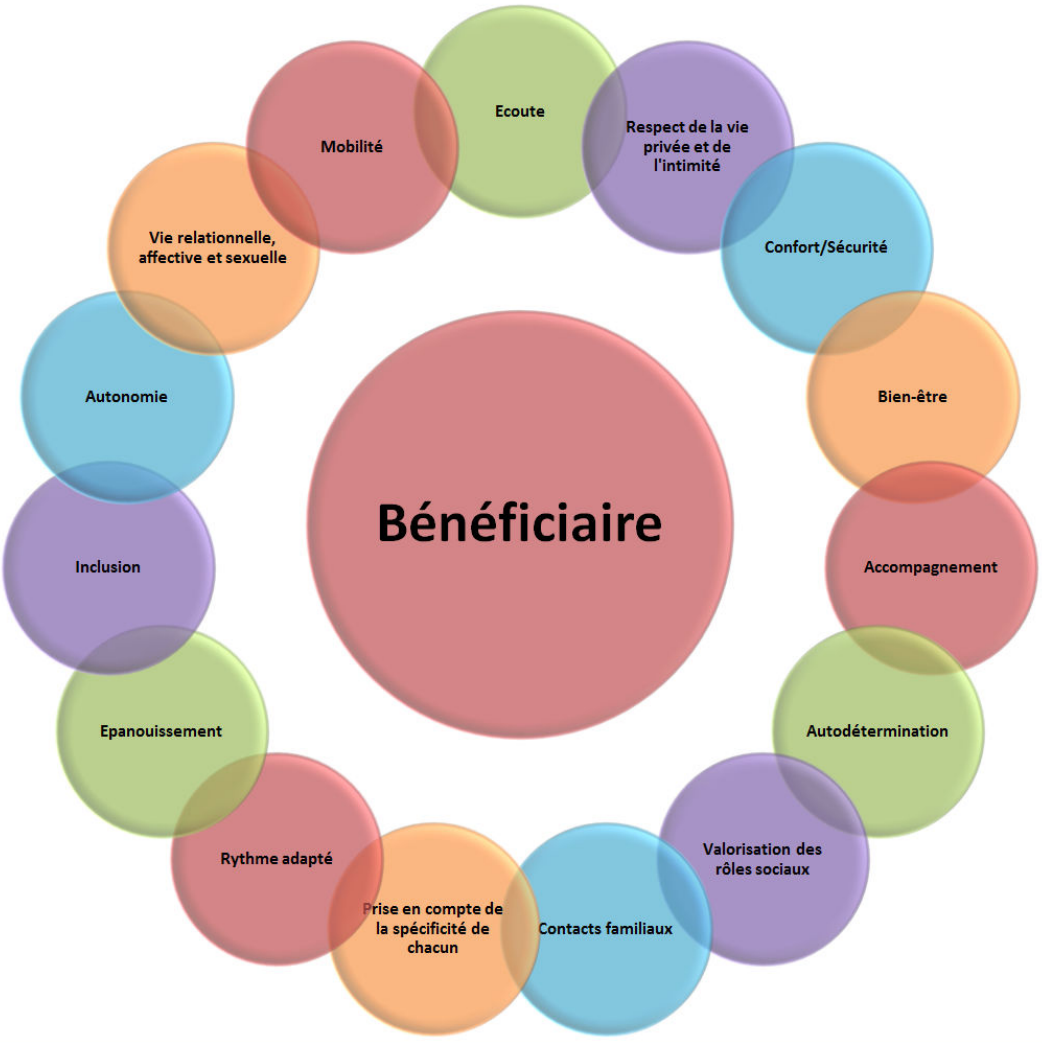

l'attention de l'ensemble des professionnels œuvrant aux Projets Brasier. Les différents objectifs repris dans l'illustration ci-dessous en témoignent et se déclinent différemment au sein de nos projets. Ils prennent en compte la nature du handicap des bénéficiaires qui fréquentent nos services ainsi que leurs aspirations au travers d'actions quotidiennes, visant la prévention de la maltraitance et la promotion d'une culture de la bientraitance telle que prônée par l'AVIQ.

4.3. Vision

Donner la possibilité au bénéficiaire d'énoncer ses choix en mettant à sa disposition des outils facilitateurs tenant compte de ses potentialités et capacités de compréhension, permettant de décoder ses besoins, sans tomber dans le piège du « c'est bon pour toi ».

Penser l'évolution de nos services en fonction de la personne et non l'inverse ; tout en favorisant notamment la possibilité de mobilité au travers de ce qui lui convient le mieux dans nos différents projets et en acceptant le fait que ses besoins ont pu évoluer et qu'elle ne les rencontre plus là où elle se trouve actuellement. La réponse à ses besoins pouvant également se trouver ailleurs que chez nous, en tout ou en partie.

S'adapter aux besoins des personnes en sortant des sentiers battus, en apportant d'autres types de réponses, en faisant évoluer nos modèles d'accompagnement, nos logiques de structuration.

Apporter des réponses plus précises en lien avec les problématiques dont souffrent les personnes que nous hébergeons dans nos Services Résidentiels, en ayant la possibilité d'y affecter les moyens nécessaires. Nos services ont développé des spécificités de prise en charge en lien avec les problématiques rencontrées mais il n'en reste pas moins que l'hétérogénéité des différents projets reste de mise, celle-ci freinant à certains moments la prise en compte de la spécificité de la personne.

4.4. Valeurs qui fondent le travail

Les valeurs qui fondent le travail au sein des « Projets Brasier » sont évidemment en parallèle avec celles prônées par l'Asbl A.C.I.S.[4] dans sa globalité.

Se donnant comme source de réflexion et d'action le respect de la personne humaine dans sa vie, dans ses projets et dans sa souffrance, l'A.C.I.S. se veut une association de progrès social en offrant à ses bénéficiaires une prise en

[4] Pour consulter les valeurs prônées par l'Asbl A.C.I.S. : www.acis-group.org/valeur

charge optimale dans la reconnaissance de toute dimension spirituelle et en mettant en avant la primauté de la personne ainsi que sa dignité.

Ainsi, les « Projets Brasier » tendent à mobiliser en permanence tous ses moyens, toutes ses ressources et toutes ses compétences afin d'offrir un service de qualité et ce, dans un esprit de respect, d'efficacité et de tolérance. Nous respectons la dignité inscrite dans tout être humain. Quels que soient les actes qui ont pu être posés par le bénéficiaire, nous veillons à ne pas le réduire à ces seuls actes.

Nous insistons sur le professionnalisme et le sens des responsabilités dont chacun doit faire preuve. Pour ce faire, les « Projets Brasier » veillent à promouvoir la formation continue du personnel et insiste sur le travail pluridisciplinaire basé sur le partage, la reconnaissance des compétences spécifiques de chacun et sur la loyauté apportée par chacun aux décisions prises en équipe, par laquelle nous faisons preuve de cohérence. Il nous paraît aussi important que chacun pose des actes dans lesquels il se respecte soi-même.

La solidarité, valeur considérée comme fondamentale des « Projets Brasier », régit les rapports existant entre les membres du personnel et concrétise les messages transmis aux bénéficiaires dans les actes de la vie quotidienne qui sont posés, ainsi que dans les discours tenus.

4.5. Références théoriques

4.5.1. En ce qui concerne nos services pour Adultes

L'accompagnement au sein des Projets Brasier s'inspire des principes de normalisation, de valorisation du rôle social et de l'autodétermination.

Le principe de normalisation souligne l'importance, pour la personne en situation de handicap, d'organiser sa vie quotidienne d'une manière aussi proche que possible de l'existence d'une personne de la population générale : rythme de la journée, de la semaine, de l'année, cadre environnemental, confort matériel, liberté individuelle, intimité, etc. Ce principe, apparu à la fin des années 1950 en Scandinavie a amené au fil du temps l'apparition d'autres concepts.

Ainsi dans les années 1980, la Valorisation du Rôle Social (Wolfensberger,1983) apparaît et insiste d'une part, sur le développement des capacités et des habilités personnelles et sur, d'autre part, l'amélioration de l'image sociale de la personne. Le concept de normalisation est alors renforcé par l'idée que la personne doit pouvoir avoir accès à des rôles sociaux valorisants correspondant à son âge, à son sexe et à sa culture.

Enfin, dans les années 1990, l'autodétermination (Brown et Gothelf,1996) apporte une influence aux services dispensés auprès des personnes présentant un retard mental : on leur reconnaît le droit à faire des choix et à contrôler leur propre vie que ce soit au niveau matériel mais aussi affectif et sexuel.

Ces différents concepts concourent au bien-être du bénéficiaire et à la bientraitance institutionnelle car la personne en situation de handicap est reconnue en tant que citoyen à part entière, ayant des droits et des devoirs, un rôle social et disposant de compétences.

Par conséquent, l'accompagnement s'oriente davantage vers les forces et les besoins de la personne dans une visée plus préventive : veiller à la qualité de vie et à l'épanouissement de la personne. La personne est considérée dans sa globalité : toutes les variables liées à la personne et à son environnement sont prises en compte pour garantir un bien-être général et éviter, ou en tout cas minimiser, les causes de souffrance ou d'anxiété pouvant conduire, à terme, à des conduites inadéquates comme de l'agressivité ou des abus. Ces variables sont, entre autres, la santé physique et mentale, le domaine de la communication et des habilités sociales, la qualité de vie et les possibilités d'autodétermination offertes par l'environnement, etc.

Agir préventivement sur ses différentes variables permet de prévenir un mal-être et d'éventuels troubles du comportement. Car la vision de la personne présentant une déficience intellectuelle a changé et on lui reconnaît à l'heure actuelle un terrain propice aux troubles mentaux. Les troubles du comportement ne sont donc plus uniquement interprétés comme une conséquence de variables environnementales mais peuvent aussi découler d'une psychopathologie, ce qui impliquera des modes d'intervention différents.

Les résultats de nombreuses études montrent une prévalence plus importante des troubles mentaux chez les personnes présentant un retard mental que dans la population générale (L'Abbé et Morin, 2001). En effet, « les personnes présentant des incapacités développementales peuvent souffrir de la même gamme de troubles mentaux que la population en général. » Or la personne avec retard mental a plus de facteurs de risque de développer une maladie mentale : anomalies génétiques, effets secondaires des traitements, vulnérabilité, marginalisation, manque d'estime de soi, etc. (Galli Carminati, 2000). L'agressivité chez la personne avec un retard mental peut donc être un symptôme d'un trouble mental sous-jacent.

Ces théories sur le double diagnostic inspirent l'accompagnement de nos bénéficiaires car si un double diagnostic est posé, le travail éducatif et psychosocial avec la personne sera différent.

L'ABBE Y., MORIN D., Comportements agressifs et retard mental, Compréhension et intervention, Behaviora, Québec, 2001.

GALLI CARMINATI G., Retard Mental, autisme et maladies psychiques chez l'adulte, Approche thérapeutique à visée réhabilitative, Le modèle genevois, Médecine et Hygiène, Genève, 2000.

GALLI CARMINATI G., MENDEZ A., J'abuse ?, La personne avec retard mental et troubles psychiatriques face à l'abus, Médecine et Hygiène, Genève, 2006.

4.5.2. <u>En ce qui concerne notre Service Résidentiel pour Jeunes</u>

La base de l'accompagnement des bénéficiaires accueillis au sein du S.R.J. Le Brasier est axée sur les besoins de l'enfant et de l'adolescent : les besoins primaires, physiques, cognitifs, sociaux, de cadre et de structure sont les plus mis en avant.

D'autre part, la typologie des bénéficiaires amène également à faire régulièrement référence à l'attachement, aux expériences émotionnelles correctives et au principe de résilience au cours des réflexions des professionnels. L'apprentissage et, éventuellement les troubles de l'apprentissage, sont également une priorité en matière de suivi au cours de la prise en charge.

Le travail éducatif, basé sur la méthodologie de projet, demande également une attention particulière quant à diverses autres méthodes telles que le renforcement positif, l'écoute active et l'observation. Aussi, une attention particulièrement soutenue à la découverte du corps, au développement affectif et sexuel.

Des thématiques spécifiques telles que la VRAS, le rapport à la règle, la réparation… sont régulièrement abordées. Des campagnes de prévention sont également organisées ponctuellement en matière d'addiction, d'hygiène, etc.

4.5.3. <u>De manière spécifique au SAC</u>

L'approche globale des situations qui nous sont soumises par les familles constitue la pierre angulaire de notre logique de travail.

L'analyse systémique représente la référence théorique de base, tant en ce qui concerne la phase diagnostique (observation, recueil d'informations complémentaires) qu'au niveau de l'élaboration des stratégies d'intervention et de l'évaluation.

Si celles-ci incluent un travail spécifique avec la famille, cette démarche lui est explicitée avant toute mise en œuvre et ne constitue qu'une proposition qu'elle est libre d'accepter ou non. Cette offre étant à distinguer de l'engagement qu'elle prend de participer activement à la recherche de réponses aux questions générées par la situation.

Au cas où la perspective d'une thérapie familiale serait évoquée, le service psychosocial fournit les coordonnées de personnes ressources mais n'assume pas lui-même ce travail. Il nous semble en effet qu'il serait inopportun, déontologiquement parlant, d'entremêler dans un même service ce niveau d'intervention avec la demande d'aide à l'intégration du bénéficiaire.

D'une manière générale, tout ce qui concerne le développement de l'enfant et de l'adolescent peut faire l'objet d'une étude théorique plus approfondie selon les besoins exprimés et la nature de la problématique (théories de l'apprentissage ; théorie analytique ; théorie de l'attachement ; psychologie du développement ; composantes psychiques, sociologiques ; ...).

Les connaissances liées à la politique, l'évolution et l'actualité des secteurs de la société concernés par notre démarche d'accompagnement font aussi l'objet d'une attention particulière (législation scolaire, aide et protection de la jeunesse, CPAS, ...)

4.6. Zone géographique d'intervention

Nos services sont situés dans les provinces du Hainaut et de Namur et couvrent les zones d'Erquelinnes, Thuin, Estinnes et Couvin (cfr carte page 4). Cette particularité fût d'ailleurs un des éléments motivant la mise en place d'une nouvelle structuration de l'organigramme des « Projets Brasier » (janvier 2021) en le déclinant par type de services et/ou par zone d'intervention.

Pôle Jeune et Intégration

Les services qui en font partie sont tous situés sur Erquelinnes *(SRJ « Le Brasier », SAC « La Renouée » et le SLS « La Chrysalide »).*

Cependant la zone d'intervention du SLS « La Chrysalide » couvre Erquelinnes et Couvrin (arrondissements administratifs Thuin et Philippeville).

Notre Service d'Accompagnement intervient majoritairement sur l'entité d'Erquelinnes et étend son action sur les communes de Merbes le Château,

Quévy, Beaumont, Lobbes, Thuin, Binche, Anderlues, La Louvière, Morlanwelz, Charleroi (sud-ouest).

Le SRJ « Le Brasier » n'émet pas de restrictions quant à la région d'origine du bénéficiaire mais héberge néanmoins une majorité de jeunes issus de régions proches, ce qui favorise le maintien des contacts avec les familles. Particularité valable également pour nos jeunes français.

Pôle Adultes Hainaut

Nos trois Services Résidentiels pour Adultes sont situés respectivement sur Erquelinnes, Rouveroy (Estinnes) et Thuin. Une majorité de nos bénéficiaires adultes belges sont issus de régions proches, quant aux Français que nous hébergeons, les plus proches viennent du Nord de la France et les plus éloignés de Paris. Cette distance raisonnable permet d'envisager des retours fréquents en famille (tous les 15 jours pour ceux qui le souhaitent), que nous assumons nous-mêmes dans la grande majorité des cas. Le SAJA « L'Epi » couvre la zone proche d'Erquelinnes mais également la région de Mons, de Lobbes, d'Anderlues, de Binche, de Beaumont et de La Louvière

Pôle Adultes Namur

Le SAJA « Les Goélands » et le SRA « Les Goélands » situés respectivement sur Couvin et Pesche accompagnent majoritairement des adultes issus de la région de Couvin et de la botte du Hainaut. Les six français hébergés à Pesche venant quant à eux des départements frontaliers des Ardennes et du Nord.

II. LE CONTRAT D'OBJECTIFS

1. Politique d'accompagnement

1.1 Procédures d'admission

1.1.1 Conditions d'admission

En ce qui concerne les services adultes, le candidat doit être préalablement inscrit sur la liste unique de l'AVIQ.

1.1.1.1 Service Résidentiel pour Adultes

- Etre âgé de 18 ans ou plus ;
- Etre porteur d'un handicap en lien avec nos agréments accrédités par l'AViQ ;
- Etre demandeur d'un hébergement en Service Résidentiel pour Adultes ;
- Etre en possession de l'avis d'orientation de l'AViQ en la matière, et/ou d'une orientation en Foyer Occupationnel avec acceptation du dossier d'Aide Sociale et de la prise en charge des frais de séjour par le Conseil Départemental du département concerné ou de l'acceptation de la sécurité sociale dans la prise en charge des frais dans le cas d'orientation FAM ou MAS ;
- Etre partie prenante dans le Projet Pédagogique de l'ASBL ACIS « Les Projets Brasier » à la suite :
    - D'une visite où le demandeur ainsi que ses représentants légaux ont été informés sur les Projets, le fonctionnement et les modalités de collaboration ;
    - Après une 1ère évaluation par le service au terme d'un stage d'essai de 15 jours où l'intéressé a pu vivre au sein du service et ainsi évaluer également si celui-ci correspond à ses attentes et besoins ;
- S'engager à respecter le Règlement d'Ordre Intérieur

1.1.1.2 Service Résidentiel pour Jeunes

- Avoir entre 6 et 18 ans (ou inférieur avec dérogation) et être de sexe masculin ;
- Souhaiter l'inscription au SRJ « Le Brasier » : le jeune et sa famille doivent être d'accord ;
- L'admission se fait à l'issue de la procédure d'inscription, et non dans l'urgence
- Le SRJ « Le Brasier » se réserve le droit de ne pas prendre en compte les demandes non accompagnées d'un dossier de recommandations dûment complété ;

- Etant donné l'architecture du site, le SRJ ne peut malheureusement pas accueillir des personnes ayant des besoins spécifiques en termes d'aménagement du bâtiment ;
- Dans l'intérêt premier de ses bénéficiaires, le SRJ se réserve le droit de refuser l'accompagnement de jeunes ayant des problématiques telles que la toxicomanie ou la délinquance (notamment sexuelle)
- La garantie de la prise en charge financière par une personne physique (ex : les parents) ou par un organisme compétent (ex : CPAS, AAJ, ...) doit être présentée.

Pour prétendre intégrer le S.R.J. Le Brasier, il est impératif de répondre à certains critères détaillés dans Le Règlement d'Ordre Intérieur.

1.1.1.3 Service d'Accompagnement

- Etre âgé de 6 à 20 ans (possibilité de prolongation jusqu'à 21 ans sur dérogation) ;
- Présenter des troubles d'adaptation sociale, familiale et/ou scolaire associés ou non à une déficience mentale légère ou modérée ;
- Etre prêt à s'engager dans une procédure de collaboration qui comprend le jeune, sa famille, les personnes significatives et le service d'accueil ;

1.1.1.4 Service de Logements Supervisés

- Etre âgé de 16 ans ou plus ;
- Etre porteur d'un handicap en lien avec nos agréments accrédités par l'AViQ ;
- Etre demandeur d'un Service de Logement Supervisé ;
- Etre en possession de l'avis d'orientation de l'AViQ en la matière ;
- Etre partie prenante dans le Projet Pédagogique de l'ASBL ACIS « Les Projets Brasier » à la suite d'une visite où le demandeur ainsi que ses représentants légaux ont été informés sur les Projets, le fonctionnement et les modalités de collaboration ;
- S'engager à respecter le Règlement d'Ordre Intérieur ;

1.1.1.5 Service d'Accueil de Jour pour Adultes

- Etre âgé de 18 ans ou plus ;
- Etre porteur d'un handicap en lien avec nos agréments accrédités par l'AViQ ;
- Etre demandeur d'un Service d'Accueil de Jour ;
- Etre en possession de l'avis d'orientation de l'AViQ en la matière ;
- Etre partie prenante dans le Projet Pédagogique de l'ASBL ACIS « Les Projets Brasier » à la suite :

- D'une visite où le demandeur ainsi que ses représentants légaux ont été informés sur les Projets, le fonctionnement et les modalités de collaboration ;
- Après une 1ère évaluation par le service au terme d'un stage d'essai de 15 jours où l'intéressé a pu vivre au sein du service et ainsi évaluer également si celui-ci correspond à ses attentes et besoins ;

- S'engager à respecter le Règlement d'Ordre Intérieur ;

1.1.2 Modalités d'admission

1.1.2.1 Service Résidentiel pour Adultes

Elle se déroule en plusieurs étapes :

⇨ 1ère étape : La demande d'admission se fait par écrit ou par téléphone auprès du service ou du Responsable de Service. Pour toute demande, le service réalise une analyse de la demande ; un dossier de candidature est alors introduit.
⇨ La 2ème étape consiste en une rencontre avec une partie de l'équipe (généralement : Responsable de Service, psychologue, assistante sociale et chef éducateur). Cette rencontre a pour but de faire connaissance avec la personne en situation de handicap, sa famille ou son représentant et éventuellement l'institution qui l'oriente. A cette occasion, le service est présenté et visité ;
⇨ Ensuite, commence la 3ème étape qui est une phase d'observation et d'essai de quinze jours sans engagement et puis, de trois mois.

- **Au cours de la période de stage**
  Cette période permet à l'équipe pluridisciplinaire de déterminer si les services proposés peuvent correspondre à la demande du stagiaire. Durant ce temps, un éducateur référent d'accueil est désigné et chargé du suivi et de la guidance de la personne. Il s'applique, avec l'ensemble de l'équipe, à réunir les informations nécessaires à une évaluation optimale.

  Au terme de ce stage, un contact est établi entre les demandeurs et l'assistante sociale du Service afin de faire un premier bilan de la manière dont le stage s'est déroulé et pouvoir aussi entendre l'avis et le vécu du stagiaire par rapport au projet. Par la suite, l'équipe pluridisciplinaire et les responsables du service se réunissent afin de prendre une décision concernant la demande d'admission. Un courrier circonstancié est ensuite envoyé au demandeur et ses représentants légaux pour leur signifier la décision prise.

- **Inscription ou mise en attente**

En fonction de l'évaluation et des disponibilités effectives du Service et sous réserve d'une décision favorable de l'AVIQ, une proposition d'inscription ou de mise en attente sur une liste prioritaire est faite.

Dans le contexte d'une inscription, nous proposons d'accueillir la personne pour une durée indéterminée avec une période d'essai de 3 mois. Durant cette période, le Service élabore un Projet d'Accueil pour le bénéficiaire.

Au terme de la période d'essai, un entretien d'évaluation réunit le demandeur, son représentant légal et le responsable du service afin de faire le point sur la période écoulée. Au cours de cet entretien, le service s'engage à présenter aux parties un rapport circonstancié évaluant la période, rapport que chaque partie signera pour accord.

Pendant cette période d'essai de 3 mois, chacune des parties peut mettre fin à la collaboration sur base d'une décision motivée.

1.1.2.2. Service Résidentiel pour Jeunes

- *L'entretien de préadmission*

  Le premier contact se fait impérativement avec le jeune et son représentant légal (ou la personne chez qui il est domicilié). Sont invités tous les intervenants qui désirent s'impliquer dans le projet du jeune ou qui possèdent des informations pertinentes à transmettre. L'objectif de cet entretien est de présenter le service à la famille et au jeune ainsi que brosser le tableau des circonstances qui amènent la famille et le jeune à demander une entrée en service résidentiel pour jeunes.
  Lors de cet entretien, la condition du consentement du jeune, de sa famille et le principe du contrat de départ sont expliqués. Dans la mesure du possible, le jeune continue à fréquenter l'école dans laquelle il est inscrit.
- *L'essai*

  Pour peu que le projet semble réaliste, il est proposé au jeune de venir passer une ou deux journées (et une nuit) dans le projet qui pourrait l'accueillir. Cet essai n'engage ni le jeune ni le service. Au terme de cet essai, l'équipe éducative rend un avis motivé qui permet à l'équipe pluridisciplinaire de se positionner quant à la possibilité d'accueil du jeune. Il est à noter que ce n'est qu'au terme d'un essai concluant que le jeune est effectivement placé sur la liste d'attente.
- *L'inscription*

  L'inscription se fait le jour de l'entrée du garçon au SRJ « Le Brasier ». Elle est assurée par l'équipe d'admission. Une première ébauche des points à travailler avec le jeune est formalisée. Elle servira lors de la synthèse anamnestique, à l'établissement du projet individuel du jeune.

Une convention signée par le jeune, les parents ou les représentants légaux et le représentant du SRJ « Le Brasier » sera complétée en trois exemplaires. Elle précise les différents accords entre le SRJ, le jeune et la famille.
Les parents ou les représentants légaux signent également une convention financière reprenant les modalités des factures qui leur seront adressées.
Les parents ou les représentants légaux doivent fournir le dossier de recommandation réalisé par un service agréé et les autres documents obligatoires (ex non exhaustif : les coordonnées des allocations familiales, ...) sous peine de ne pouvoir finaliser l'inscription.

Le jeune peut alors intégrer le projet.

1.1.2.3 Service d'Accompagnement

- Accueil de la demande/des personnes : contact téléphonique (ou autre) centralisé par le Responsable de Service
  Principe de base : la famille doit contacter le SAI
- Le Responsable de Service se rend en famille : entretien exploratoire (recueil d'informations et écoute de la demande, balisage des ressources familiales, présentation de manière plus pointue de l'offre institutionnelle, mise en corrélation de l'offre et la demande)
  Désignation de l'éducateur référent
- Réunion d'équipe restreinte : le Responsable de Service, l'Assistant(e) social(e), le (la) psychologue, l'éducateur (trice) référent(e)
  - Présentation de la demande ;
  - Prise en compte de la situation avec les différentes dimensions de la demande (éducative, sociale, psychologique, ...) ;
  - Vérification de la conformité entre offre et demande : décision de prise en charge sur base d'une vérification et d'une concertation collective ;
  - Organisation des 3 mois d'observation ;
- Entretien /présentation en famille des acteurs qui vont intervenir dans la situation : demande d'inscription, contrat d'accompagnement ;
- Temps « d'observation », de recueil d'informations, de clarification et d'analyse de la demande. Cette période vise à la construction du lien de confiance entre le service, le jeune et sa famille ;
  Elle permet d'identifier les besoins du jeune et de sa famille ; elle vise à mieux cerner la situation et le contexte de la demande ;

- Elaboration du PAI (au plus tôt endéans les 3 mois) : mise en place des axes d'intervention, des objectifs de travail et moyens. Détermination des acteurs qui vont intervenir dans la situation et activer le processus ;

1.1.2.4 Service de Logements Supervisés

La demande est entendue dans le cadre d'un entretien téléphonique par la responsable de service. A la suite de cette demande, si celle-ci est recevable, un dossier de candidature est transmis à la personne. Une fois ce dossier complété et renvoyé à la responsable de service, un entretien est programmé. Les personnes présentes à cet entretien sont : la personne concernée, les éventuels envoyeurs, la responsable de service, l'assistante sociale et un membre de l'équipe éducative. Toute personne significative pour le demandeur pourra participer à cette rencontre également.

Cet entretien permet :
- une présentation du service proposé ;
- une analyse des demandes de la personne ;
- la réalisation d'un état des lieux des ressources et des potentialités de la personne ;
- l'explication de la mobilisation possible du service au regard des demandes de la personne ;
- une présentation de la convention et du règlement d'ordre intérieur.

L'inscription est effective après le passage de l'Agent du Bureau Régional qui accepte l'orientation de la personne en Service de Logements Supervisés et une fois la signature de la convention par toutes les parties. Celle-ci se fait généralement lors d'un deuxième entretien durant lequel sont actées les grandes lignes de ce qui sera proposé à la personne lors des premières semaines.

Dans le contexte d'une inscription, nous proposons d'accueillir la personne pour une durée indéterminée avec une période d'essai de trois mois. Cette période pouvant être prolongée de trois mois supplémentaires dans les situations le nécessitant.

Durant cette période d'essai, le Service élabore avec la personne dans le mois de son entrée un premier projet Individuel d'Installation.
Au terme des 4 premiers mois, une première évaluation est réalisée lors d'une rencontre rassemblant : la personne, son éventuel représentant, l'éducateur référent et la responsable du service.

Une deuxième rencontre rassemblant les mêmes intervenants est réalisée au terme des 6 mois afin d'entériner la poursuite de la collaboration sur base de l'évaluation du Projet Individuel d'Installation.

1.1.2.5. Service d'Accueil de Jour pour Adultes

- Au cours de la période de stage

Cette période permet à l'équipe pluridisciplinaire de déterminer si les services proposés peuvent correspondre à la demande du stagiaire. Durant ce temps, un éducateur référent d'accueil est désigné et chargé du suivi et de la guidance de la personne. Il s'applique, avec l'ensemble de l'équipe, à réunir les informations nécessaires à une évaluation optimale.

Au terme de ce stage, un contact est établi entre les demandeurs et l'assistante sociale du Service afin de faire un premier bilan de la manière dont le stage s'est déroulé et pouvoir aussi entendre l'avis et le vécu du stagiaire par rapport au projet.

Suite au stage, l'équipe pluridisciplinaire et les responsables du service se réunissent afin de prendre une décision concernant la demande d'admission. Un courrier circonstancié est ensuite envoyé au demandeur et ses représentants légaux pour leur signifier la décision prise.

- Inscription ou mise en attente

En fonction de l'évaluation et des disponibilités effectives du Service et sous réserve d'une décision favorable de l'AVIQ, une proposition d'inscription ou de mise en attente sur une liste prioritaire est faite.

Dans le contexte d'une inscription, nous proposons d'accueillir la personne pour une durée indéterminée avec une période d'essai de 3 mois. Durant cette période, le Service élabore un Projet d'Accueil pour le bénéficiaire.

Au terme de la période d'essai, un entretien d'évaluation réunit le demandeur, son représentant légal et le Responsable de Service afin de faire le point sur la période écoulée. Au cours de cet entretien, le service s'engage à présenter aux parties un rapport circonstancié évaluant la période, rapport que chaque partie signera pour accord.

1.2. Procédures de réorientations et de congédiement

1.2.1. Service Résidentiel pour Adultes

Les procédures de réorientation font partie intégrante du Projet Individuel et sont donc mises en place en fonction de :

- La demande du bénéficiaire ou de son représentant ;
- Toute évolution du projet individuel de la personne nécessitant sa prise en charge par un autre service ;
- Toute évolution de la personne déclarée en soins palliatifs
- Toute dégradation physique nécessitant une assistance médicale spécifique permanente tant au niveau humain que matériel, attesté par un représentant du corps médical (indépendant de l'institution)

- Toute dégradation de la santé mentale mettant en danger l'intégrité physique de la personne et/ou de son entourage attestée par le corps médical ;
- Toute dégradation de l'état de santé incurable, irréversible engageant le processus vital et nécessitant un encadrement médical et paramédical permanent.

Pratiquement, la durée du préavis est de 6 mois maximum. Néanmoins, cette durée peut être revue en fonction de la gravité de la situation et de l'évolution des recherches d'une autre structure d'accueil.

Les circonstances pouvant donner lieu à un congédiement sont les suivantes :

- Agressions d'ordre sexuel reconnues et avérées
- Mise en danger volontaire et répétée des autres bénéficiaires du service
- Agressions corporelles volontaires et répétées vis-à-vis d'autrui
- Agressions psychologiques volontaires et répétées vis-à-vis d'autrui
- Lorsque le projet pédagogique du service ne correspond plus à la personne et qu'il y a refus de collaboration à la recherche d'une solution et/ou refus de réorientation

1.2.2. Service Résidentiel pour Jeunes

- Dans le cas où les objectifs déterminés au départ ont été atteints

- En cas de fin d'autorisation de prise en charge de la part de l' AViQ.

- En cas de déménagement dans la région bruxelloise ou hors frontières belges

1.2.2.1 La procédure de congédiement

Nous avons recours à cette procédure dans les situations suivantes :

- lorsque le jeune enfreint délibérément de manière répétée et/ou grave le ROI ;

- lorsque l'accord indispensable des parents, des ayants-droit du jeune, ou du jeune lui-même n'est manifestement plus présent ;

- en cas de non-respect de la convention d'accueil par l'une des parties ;

- lorsqu'une nécessité d'orientation est constatée et qu'une des parties s'y oppose ;

- en cas d'acte grave commis à l'encontre du SRJ, de ses bénéficiaires ou de son personnel (feu, crime de toute nature, ou délit…) ;

- si le nombre de journées de présence minimum de 188 jours par an n'est pas atteint, et dans le cas d'un refus ou d'un non-respect de la proposition de récupération de ces jours ;

- lorsque les documents administratifs (extraits de rôle, adresse de domicile, talon d'allocations, ...) ne sont pas transmis ou lorsque les factures ne sont pas honorées de manière systématique ou répétée.

Note : La prise en charge du jeune au SRJ « Le Brasier » prendra fin un mois après la remise d'un document daté signifiant la fin de la prise en charge. Ce document sera signifié par courrier au jeune, à sa famille ou à son représentant légal ainsi qu'aux envoyeurs.

1.2.2.2 La procédure de réorientation

La procédure de réorientation est appliquée en fonction de :

- la demande du jeune, de sa famille ou de son représentant légal ;

- toute évolution du projet du jeune nécessitant la prise en charge par un autre service ou son retour en famille.

Une procédure de réorientation implique une aide du SRJ « Le Brasier » dans les démarches.

Toute procédure de réorientation est actée par les différentes parties dans un document spécifique qui reprend les modalités de fonctionnement de celle-ci. La durée de la procédure varie en fonction de la situation et est établie avec le jeune et sa famille et/ou son représentant légal dans les documents précités. Elle ne dépassera toutefois jamais les six mois.

1.2.3. Service d'Accompagnement

Les critères et la procédure de réorientation font partie intégrante du PAI et sont donc mises en place en fonction de :

- La demande du bénéficiaire ou de son représentant ;
- Toute évolution du projet de la personne nécessitant la prise en charge d'un autre service ;

La durée du préavis est fonction de la situation et est établie avec le bénéficiaire et son représentant.

L'équipe pluridisciplinaire n'aura recours au congédiement qu'après avoir activé toutes les ressources possibles avec le bénéficiaire, sa famille et son réseau. Ce sont donc des cas que nous nommerons de « force majeure » qui auront fait au préalable l'objet d'une tentative de réorientation

1.2.4. Service de Logements Supervisés

Les procédures de réorientation sont parties intégrante du Projet Individuel et mises en place en fonction de :

- La demande de la personne ou de son représentant ;
- Toute évolution du projet individuel de la personne nécessitant un autre type de prise en charge et ne justifiant plus le suivi du Service ;
- Toute dégradation de la santé mentale mettant en danger l'intégrité physique de la personne et/ou de son entourage attestée par le corps médical ;
- Toute dégradation de l'état de santé incurable, irréversible engageant le processus vital et nécessitant un encadrement médical et paramédical permanent.

Dans ce cas de figure, la durée du préavis est de 6 mois, cette durée pouvant cependant être revue en fonction de la situation et de l'évolution des recherches vers une éventuelle autre structure.

Le délai maximum ne pourra cependant pas être supérieur à 12 mois.

Les circonstances pouvant donner lieu au congédiement sont les suivantes :

- Agressions d'ordre sexuel reconnues et avérées ;
- Mise en danger volontaire et répétée des autres bénéficiaires du service ;
- Agressions corporelles volontaires et répétées vis-à-vis d'autrui ;
- Agressions psychologiques volontaires et répétées vis-à-vis d'autrui ;
- Lorsque le projet pédagogique du service ne correspond plus à la personne et qu'il y a refus de collaboration à la recherche d'une solution et/ou refus de réorientation ;
- Le non paiement de la part contributive ;
- Le non paiement des charges issues de la location du logement (loyer, eau, gaz, électricité, chauffage…) ;

Dans les situations qualifiées de graves, la personne pourra être congédiée sur le champ.
Dans tous les autres cas, un préavis allant de minimum 8 jours et ne dépassant pas 3 mois sera remis.

1.2.5. Service d'Accueil de Jour pour Adultes

Les procédures de réorientation sont parties intégrantes du Projet Individuel et mises en place en fonction de :

La demande de la personne et/ou de son représentant ;

Toute évolution du projet individuel de la personne nécessitant sa prise en charge par un autre service ou ne justifiant plus l'intervention du service d'accueil ;

Toute évolution du service de transport collectif demandant une restructuration du trajet et /ou des places occupées, occasionnant l'impossibilité pour le bénéficiaire de se rendre au SAJA ;
Pratiquement, la durée du préavis est de 6 mois. Néanmoins, cette durée peut être revue en fonction de la situation et de l'évolution des recherches d'une autre structure d'accueil ;
Les circonstances pouvant donner lieu au congédiement sont les suivantes :
Agressions d'ordre sexuel reconnues et avérées ;
Mise en danger volontaire et répétée des autres bénéficiaires du service ;
Agressions corporelles volontaires et répétées vis-à-vis d'autrui ;
Agressions psychologiques volontaires et répétées vis-à-vis d'autrui ;
Lorsque le projet pédagogique du service ne correspond plus à la personne et qu'il y a refus de collaboration à la recherche d'une solution et/ou refus de réorientation ;
Le non paiement des factures ;
L'absence de longue durée et récurrente, sans possibilité de négociations avec la famille quant à un retour programmé et assuré ;

Dans le cas d'une exclusion définitive, et selon la teneur des actes reprochés, le bénéficiaire peut être congédié sur le champ ou bénéficier d'un préavis allant de 8 jours à 3 mois.
La durée du préavis tenant compte de la capacité du bénéficiaire et de l'aide qui lui sera apportée dans la recherche d'un autre service.

1.3. Conventions d'accueil et d'hébergement (voir annexe)

1.4. Règlements d'Ordre Intérieur (voir annexe)

1.5. Gestion des biens

- Chaque personne a le droit de prendre les décisions qui le concernent.
- La personne exerce un contrôle sur ses finances personnelles et est protégée contre tout abus financier et exploitation.
- Le bénéficiaire a toutes les facilités pour gérer ses propres biens, compte tenu de ses compétences et dans le respect de l'ordonnance du juge de paix si la personne est sous statut de protection de biens.
- La personne dispose de son argent personnel et le dépense selon ses souhaits, on le conseille et le soutient dans la gestion de ses affaires financières selon ses souhaits.
- Le service enregistre toute transaction financière qu'il effectue au nom du bénéficiaire. L'état des comptes est à la disposition du bénéficiaire et de son représentant légal. L'état des comptes leur est soumis régulièrement.
- Le bénéficiaire dispose de son argent personnel sur simple demande à son éducateur référent.

- Un inventaire des biens personnels du bénéficiaire est tenu à jour et figure dans son dossier.
- Le service met à disposition du bénéficiaire un endroit sécurisé pour qu'il puisse y conserver ses effets personnels. Nous ne nous engageons cependant pas à garder du mobilier non utilisé.

1.6. Traitement des réclamations

En dehors des structures prévues par les différents services (réunion de parents, conseil des usagers) qui sont habilitées à traiter les éventuelles remarques, un courrier peut toujours être adressé au Responsable de Service ou au Directeur de Pôle qui s'engage à traiter la question dans l'organe de réunion le plus approprié (réunion d'équipe éducative, pluridisciplinaire, de coordination ou de coordination générale) et à communiquer une réponse au demandeur.
Une rencontre est toujours possible afin de dynamiser l'échange entre les personnes concernées par la requête et permettre ainsi de trouver une solution au problème posé.
En outre, tout complément d'information peut être demandé auprès de l'AVIQ, qui peut également recevoir toute plainte concernant l'accompagnement du bénéficiaire dans le Service. Cette plainte doit alors être formulée par écrit (Art. 65 § 2 de l'Arrêté du Gouvernement Wallon du 9 octobre 1997, modifié par l'AGW du 26/06/2002).
Cette plainte est adressée à l'Agence qui en accuse immédiatement réception et en informe sans délai le pouvoir organisateur. L'Agence procède à l'instruction de la plainte dès réception et ce dans un délai maximum de 6 mois. Elle informe le plaignant et le pouvoir organisateur de la suite réservée à la plainte.

1.7. Conseil des usagers

Chaque service met en place un conseil des usagers représentant ceux-ci et, au besoin, leurs représentants légaux, ayant pour mission de formuler toutes suggestions relatives :

- à la qualité de vie (= tout ce qui touche au bien-être des bénéficiaires et qui contribue à leur épanouissement)
- et à l'organisation pratique de l'accueil ou de l'hébergement des usagers (= tous les problèmes pratiques qui concernent la vie de tous les jours (repas, transports, activités).

Le conseil des usagers comporte au moins trois membres dont un président élu en son sein. Les membres du conseil ne peuvent en aucun cas faire partie du pouvoir organisateur du service.

Les élections se tiennent tous les 2 ou 3 ans. Les candidats se font alors connaître et sont choisis par vote sur bulletin.

Le président est chargé de récolter les informations et les demandes auprès de ses pairs et de les rapporter lors des réunions.

Le service assure le fonctionnement régulier du conseil. Un membre du personnel et/ou un usager en assure l'animation et le secrétariat.

Le conseil se réunit au moins une fois par trimestre ou à la demande. La liste des membres du conseil est communiquée aux usagers et à leurs représentants légaux au moyen d'un tableau d'affichage mis à jour régulièrement. Des procès verbaux des réunions sont établis et consignés dans un registre prévu à cet effet.

Les responsables veillent à lui transmettre toutes informations utiles à la participation des usagers au projet du service. Une concertation entre le conseil des usagers et le service est organisée pour les modifications au règlement d'ordre intérieur (règlement remis à chaque bénéficiaire dès son entrée et signé par lui ou ses représentants) et d'importantes modifications aux conditions générales de logement et de vie.

Le fonctionnement du Service de Logement Supervisé « La Chrysalide » étant différent, l'ensemble des bénéficiaires n'est pas forcément amené à se rencontrer puisqu'une grande majorité occupe son propre logement et ce dans des zones géographiques souvent distantes ; il n'y a donc pas de Conseil des Usagers en tant que tel.

Par contre au sein de nos logements communautaires où sont généralement accueillis les bénéficiaires nécessitant un plus grand suivi en termes d'accompagnement, des rencontres dites de « colocataires » sont organisées avec un membre de l'équipe pluridisciplinaire.

Ces rencontres permettent d'organiser au mieux la vie communautaire et d'aider les bénéficiaires à régler leurs éventuels différents inhérents au partage de leur logement.

1.8. Heures d'ouverture des services

Les Services Résidentiels pour Adultes et pour Jeunes

Nos services résidentiels sont ouverts toute l'année 24h/24h.

Les Services d'Accueil de Jour pour Adultes

Les Goélands et L'Epi sont ouverts toute l'année du lundi au vendredi de 08h30 à 16h00. Les arrivées et départs des bénéficiaires sont fluctuants et dépendent notamment des différentes tournées mises en place.
On note généralement une à deux courtes périodes de fermeture durant les fêtes de fin d'année et/ou la période estivale.

Le Service de Logements Supervisés

La Chrysalide est ouverte toute l'année du lundi au samedi, de 09h00 à 18h00. Un service de garde pour les urgences est mis en place après 18h00 ainsi que le dimanche.

Le Service d'Accompagnement

« La Renouée » est opérationnelle du lundi au vendredi, de 8h30 à 17h00, à l'exception des jours fériés légaux et d'une période de fermeture réduite durant les vacances d'été (gestion des congés du personnel).
Une permanence se tient les mardis et jeudis de 09h00 à 12h00.

1.9. Situation future

1.9.1. Harmonisation des procédures d'orientation et de congédiement

1.9.2. Révision de la procédure de traitement des réclamations

1.9.3. Approche éthique de la contention

- *Prise en compte de la contention*
- *Mise en place de référents « contention »*
- *Promotion approche éthique*

1.9.4. Prise en compte de la spécificité des personnes

- *Vieillissement*
- *Prise en compte des moments de détresse*
- *Troubles du comportement*

1.9.5. Garantir le principe d'autodétermination

- *Poursuite du travail sur la VRAS*
- *Garantir un accès à la spiritualité et à la citoyenneté*

1.9.6. Optimalisation du conseil des usagers

- *Formaliser les retours du CU par rapport au fonctionnement de nos services*
- *Favoriser l'implication du bénéficiaire*
- *Développer davantage l'information aux familles et représentants légaux*

1.9.7. Amélioration de la sécurisation des effets personnels des bénéficiaires

1.9.8. Evaluation de la logique horaire au Service de Logements Supervisés

2. Implication de la personne

2.1. Mode d'élaboration et de suivi des projets individuels

2.1.1. Service Résidentiel pour Adultes

2.1.1.1. La Houblonnière

➢ **LE PROJET INDIVIDUEL D'ENTRÉE**

Dès l'entrée du bénéficiaire au sein du SRA, deux éducateurs référents sont nommés en réunion pluridisciplinaire. Ils ont, entre autres, pour mission de préparer avec le bénéficiaire et l'équipe pluridisciplinaire un projet individuel d'entrée. Ce projet est établi officiellement au plus tard 6 semaines après l'entrée.

Ce premier bilan permettra de situer les potentialités du bénéficiaire, de le décrire brièvement, de situer ses attentes par rapport au projet et de l'aider ainsi dans son intégration au sein du service.

A la fin de la période d'essai (12 semaines après l'entrée), ce premier projet individuel est évalué en équipe pluridisciplinaire. Cette évaluation permet de statuer sur la période d'essai et la place du bénéficiaire au sein du projet du SRA. Elle sert également de base à l'élaboration du Projet Individuel si tant est que cette évaluation soit positive.

Dans certaines situations (difficultés majeures d'intégration), il se peut que la période d'essai soit étendue à 6 mois pour un examen plus complet de la candidature avant toute entrée officielle.

➢ **LE PROJET INDIVIDUEL ET SES ÉVALUATIONS**

Il fait suite et tient compte du projet individuel d'entrée mais a une portée plus large et plus longue dans le temps. Il va permettre de dégager des objectifs de travail et des projets à court, moyen et long terme.

Concrètement, dès l'arrivée du bénéficiaire au sein du service, l'équipe pluridisciplinaire va compléter le canevas de projet individuel regroupant différents domaines :

Les différents Domaines

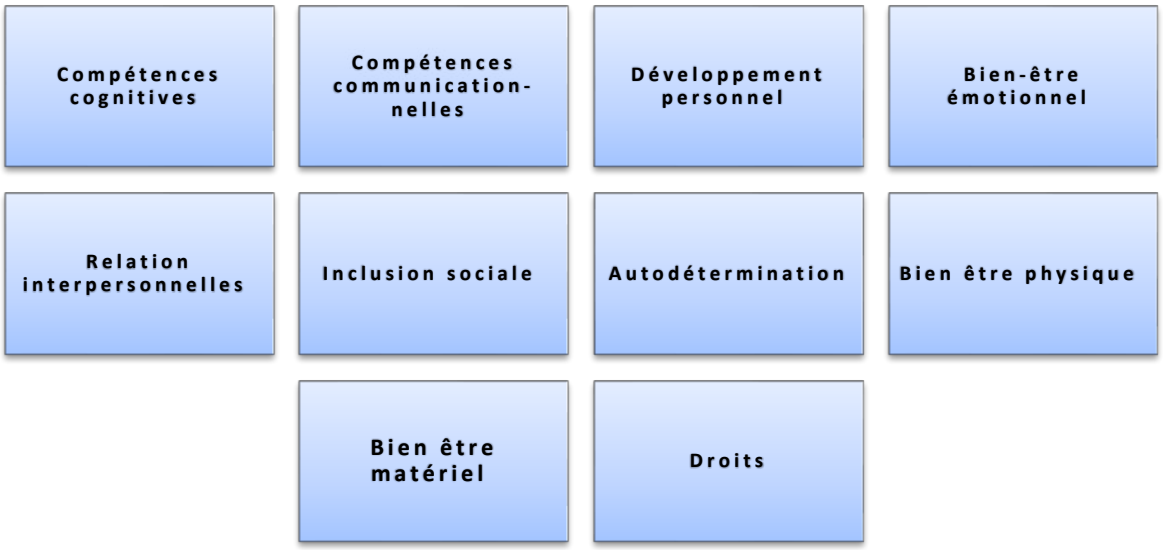

Le Projet Individuel va permettre d'établir les objectifs pédagogiques et thérapeutiques pertinents pour la personne. Il est aussi un outil de travail basé sur des évaluations formelles et informelles, sur l'auto-évaluation par la personne et l'avis des proches.

Il va donner un cadre de référence aux interventions éducatives et pluridisciplinaires.

Notre méthode de réalisation et de mise en place se base sur une Dynamique Collaborative entre la personne en situation de handicap, ses aspirations, ses envies, ses besoins, l'équipe pluridisciplinaire et l'entourage de la personne, via les observations, l'évaluation des besoins et des projets.

Le Projet individuel permet la promotion de la qualité de vie de la personne. Pour ce faire, nous partons des besoins de la personne en tenant compte :

- Des facteurs personnels : acquisition et développement de savoirs, savoir-faire et savoir-être.

Relations sociales
Compétences personnelles
Santé
Reconnaissances des émotions
Gestion financière

Vie quotidienne
Droits, lois, citoyenneté

- Des facteurs environnementaux : offrir de multiples occasions et environnements susceptibles de permettre à la personne :

De prendre des décisions concernant sa propre vie
De tisser des relations significatives
De prendre une part active à la vie sociale, communautaire,...
D'être valorisée

Les trois grandes étapes du Projet Individuel

Phase 1	Recueil des informations
	Identification des désirs, des capacités et des besoins
	Priorisation des besoins
Phase 2	Formulation des objectifs opérationnels (court, moyen, long terme)
	Elaboration de la programmation
	Attribution des responsabilités
	Mise en œuvre du PI
Phase 3	Vérification de l'adéquation entre actions mises en place et les objectifs
	Evaluation des résultats
	Régularisation nécessaire.

➢ LA RÉUNION PI

Préparation	**Par le référent en priorité mais avec la participation de tous**
	Recueil des informations, observations, évaluations,...
	Avis du bénéficiaire et de ses proches
	Préparation du tableau reprenant l'ensemble des besoins et des ressources
Priorisation des besoins	Opérationnalisation des objectifs
	Répartition des responsabilités
	Planification des évaluations
L'après réunion	Rédaction d'un compte-rendu
	Mise en place et suivi des projets
	Information auprès du bénéficiaire et de sa famille et ajustements éventuels

➢ LA PLACE DU BÉNÉFICIAIRE

Au fil des années, nous avons constaté que la participation du bénéficiaire lors de la réunion d'élaboration de son projet individuel générait chez lui énormément d'anxiété. Cet état l'amenant à énoncer des choses qu'il

regrettait bien souvent par la suite, car énoncées dans un contexte où la personne se sent « obligée » d'avoir des besoins, de faire des choses, d'évoluer, … D'autres bénéficiaires utilisaient ce moment pour énoncer des demandes matérielles qui pouvaient trouver réponse dans d'autres lieux et d'autres temps.

Notons aussi que certaines personnes, en fonction de leur degré de handicap et de leur niveau de compréhension, interprétaient mal les débats.

De nombreux malentendus ont ainsi été générés et ont amené des épisodes de mal-être ou d'agressivité.

C'est pourquoi, nous avons choisi de travailler le projet du bénéficiaire avec lui dans un autre contexte. En effet, l'éducateur référent est la plaque tournante, l'avocat, le porte-parole, … du bénéficiaire et, à ce titre, il rencontre le résident autant de fois qu'il est nécessaire pour préparer la réunion et entendre les demandes, les besoins, les désirs de la personne. Il utilisera aussi l'observation, différents outils d'investigations (tests, jeux, méthodes de communication alternatives,…). Il ramène cela le jour de la réunion.

Cependant, l'avis du bénéficiaire ainsi que de ses proches est sollicité régulièrement et pris en compte. Une adaptation en pictogramme des projets retenus est donnée au bénéficiaire. La famille reçoit un compte-rendu des projets en cours.

Notons que nous ne sommes pas fermés à toute participation en réunion des résidents et que chaque demande sera analysée au cas par cas.

2.1.1.2. *La Blanche Fontaine*

Pour un nouveau résident : 1er PI établi dans les 6 mois à dater de l'admission dans le service
Pour le construire, l'équipe pluridisciplinaire mène une évaluation globale de la personne sur les domaines suivants

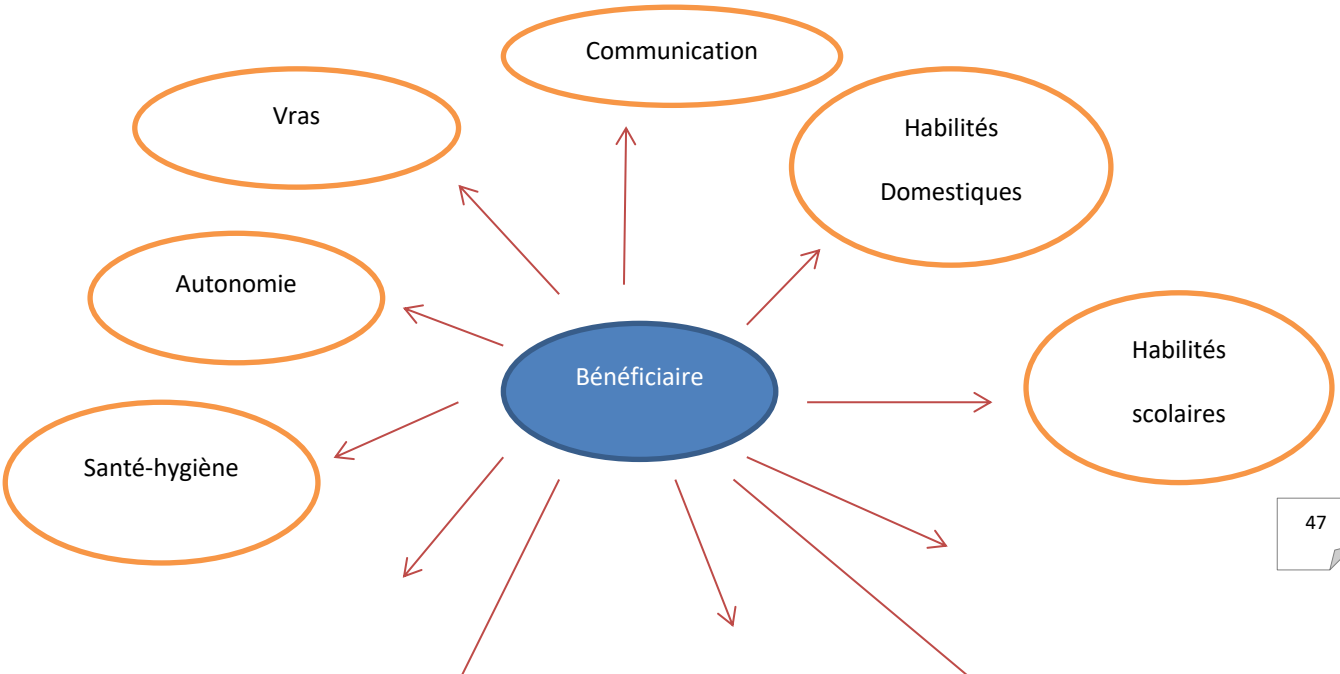

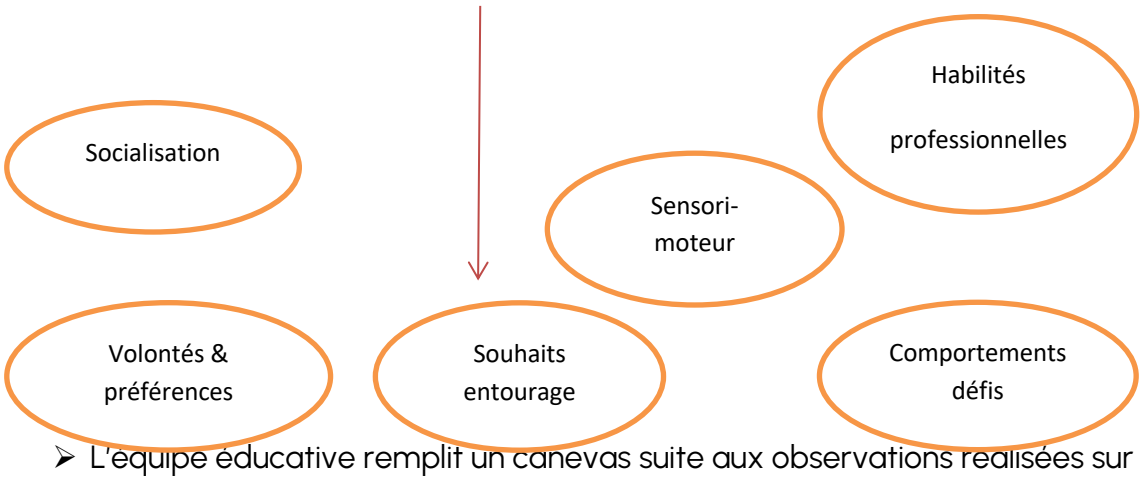

- L'équipe éducative remplit un canevas suite aux observations réalisées sur une période de 3 mois
- La psychologue réalise différents tests (St Martin, test démence, test cognitif, test de QI,…) en parallèle
- L'assistante sociale recueille auprès des familles, proches… les éléments permettant de réaliser l'anamnèse, le recueil des dernières volontés en matière de décès… les souhaits pour le PI
- La responsable du service rencontre le résident pour lui expliquer la démarche durant les deux semaines de son entrée. Elle propose une grille atelier test, planifie via un calendrier adapté des moments de rencontre avec le bénéficiaire. Une ébauche de PI est ainsi réalisée et présentée au résident en présence des acteurs principalement concernés (souvent le référent, la psy, la chef éducatrice) sous forme d'une lecture et d'un débat.
- Des projets d'interventions (avec échéance) en lien avec les besoins énoncés et non énoncés des résidents, des intervenants sont traduits en picto et placés dans la chambre du résident, transmis aux proches et classés dans le dossier du résident. Une rencontre avec les différents acteurs est proposée aux proches MAIS les sujets abordés sont déterminés PAR le résident préalablement (autodétermination-respect de son intimité).
- Un PI n'est pas « définitif » et peut à tout moment être « modifié » soit à la demande du résident, soit des intervenants, soit des proches mais il est au minimum réactualisé une fois par an (il vit au niveau des fiches action).

Pour un résident de plus de 3 ans au sein du projet :

Il n'y a pas de canevas de départ mais une lecture du PI existant en présence de ce dernier, de son référent pour le « réactualiser ». Le résident se positionne ensuite sur les items qui peuvent être abordés avec son proche. Une rencontre est proposée à ceux-ci. Ils reçoivent le tableau récapitulatif des projets d'intervention pour signature s'ils ne participent pas à la rencontre.

Pour les résidents qui le peuvent, le contact est pris par eux-mêmes en présence de la responsable du service et la rencontre est fixée dans les différents agendas (dont le calendrier adapté du résident).

2.1.1.3. *Les Goélands*

Outil : En fonction du handicap de la personne, des outils légèrement différents sont utilisés.

En effet, pour les bénéficiaires polyhandicapés, nous utilisons « 14 fenêtres » d'observation. Pour les autres, c'est une version simplifiée de cet outil qui nous aide à réaliser le projet individuel.

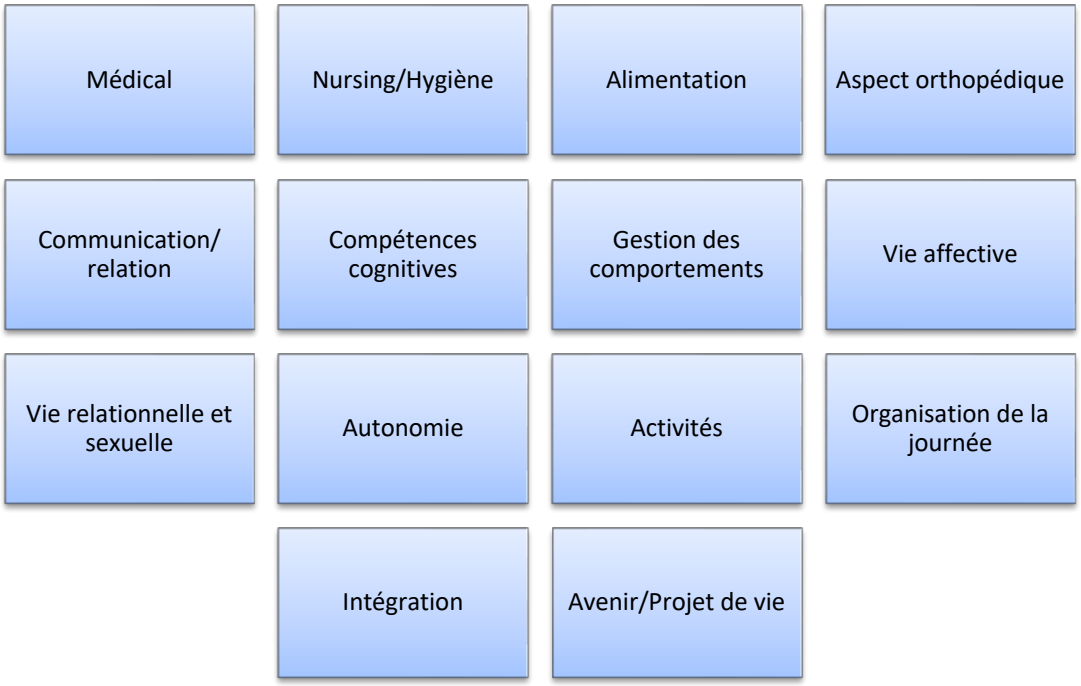

La version simplifiée regroupe certaines fenêtres et permet l'observation de 8 catégories.

Concrètement :

L'éducateur référent collecte les différentes observations des autres intervenants et en fait la synthèse. Si un changement de référence est prévu (environ tous les 3ans), l'ancien et le nouveau référent réalisent ensemble cette préparation.

L'éducateur référent prend aussi le temps de rencontrer son référé afin d'entendre ses différents besoins, désirs, projets,...

Le PI se déroule en présence du bénéficiaire, de son/sa référent(e), de la chef éducatrice et de la psychologue. Lors d'un changement de référence, le nouveau référent participe également à la rencontre. C'est alors un moment

d'autant plus important qu'il permet la rencontre et l'échange d'informations entre les différentes personnes concernées.

La chef éducatrice prend note des différents projets et réalise, en collaboration avec le référent, le document final. Celui-ci reprend les besoins et les désirs du bénéficiaire ainsi que les projets qui en découlent.

Le projet individuel est communiqué aux familles lorsque celles-ci le souhaitent.

2.1.2. SRJ « Le Brasier »

Le Projet Pédagogique Individuel (P.P.I.) est un outil méthodologique. Il sert à planifier et coordonner les étapes nécessaires en vue d'atteindre le(s) objectif(s) visé(s) par le jeune, soutenu par l'équipe pluridisciplinaire et, idéalement, sa famille. Il reflète une prise en charge globale du jeune et doit servir de guide tout au long de l'année.

Le P.P.I. doit être le reflet des besoins et des attentes du jeune. Celui-ci étant l'acteur principal dans l'élaboration de son projet.

De ce fait, il y a lieu :

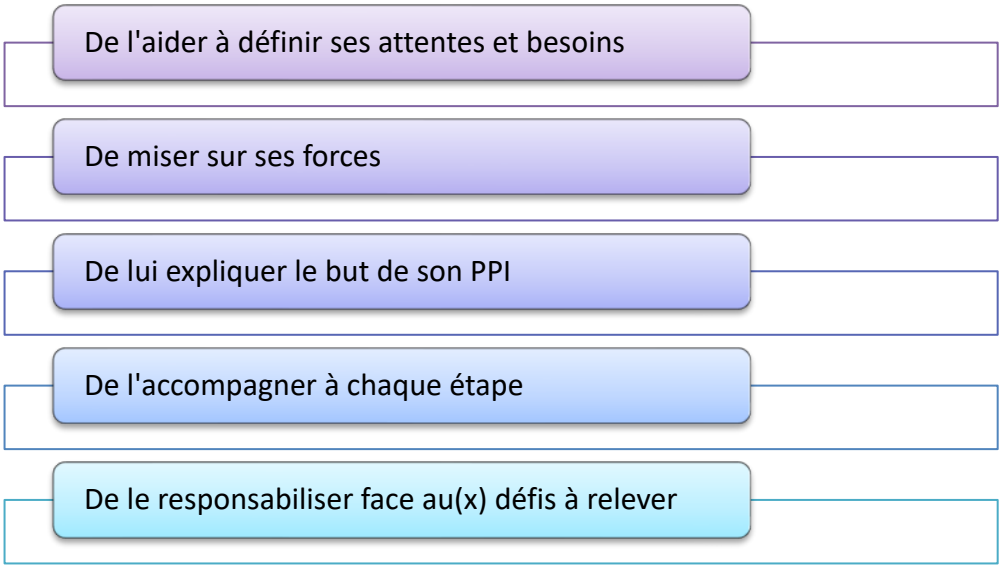

Le but est de valoriser son rôle social afin de le responsabiliser et de le guider vers une autonomie maximale en fonction de ses capacités.

Le jeune, a en général, une relation privilégiée avec son éducateur référent. Ce dernier est donc le mieux placé pour élaborer le rapport éducatif et discuter de manière individuelle avec le jeune de ses besoins et des projets

qu'il souhaite mettre en place. Il est indispensable que cette discussion ait lieu avant la rencontre du P.P.I.

C'est ensemble, dans un souci du bien-être du jeune, que nous pourrons favoriser l'émergence des attentes du jeune vis-à-vis de son avenir au sein du S.R.J. mais aussi à l'extérieur.

- **Le dossier**

En vue de la préparation des rencontres, un dossier composé : d'une anamnèse, d'un rapport social, de rapports éducatifs, sociaux et psychologique ainsi que d'une éventuelle synthèse d'entretiens cliniques.

- **Le P.P.I. en trois étapes**

La phase d'analyse

La phase d'analyse se déroule dès l'inscription et pendant les trois premiers mois d'intégration du jeune.

Elle consiste en un recueil d'informations (administratives, scolaires, sociales, médicales, etc.) et en une identification des attentes et des besoins du bénéficiaire.

La phase d'élaboration

La phase d'élaboration commence à partir du troisième mois de l'entrée du jeune au sein du S.R.J.

C'est une formulation des objectifs opérationnels à court, moyen et long terme. On y détermine également un échéancier reprenant le programme et les personnes responsables des actions à mener.

La phase d'évaluation

La phase d'évaluation a lieu une première fois après les trois premiers mois de l'entrée du jeune et se fait avec l'ensemble des intervenants internes et externes de la vie du jeune.

Enfin, chaque année, la situation du jeune sera revue et, réadaptée, avec l'ensemble des intervenants qui accompagnent le bénéficiaire dans son contexte environnemental d'évolution personnelle.

Une équipe pluridisciplinaire autour du P.P.I.

Composition de l'équipe intervenant dans le cadre du P.P.I. :

- Le jeune et sa famille ;
- La Responsable de Service ;
- Le psychologue ou l'assistante sociale ;
- L'éducateur référent ;
- Le responsable de projet.

La Responsable de Service veillera, dans le contexte de suivi des P.P.I., à la bonne circulation des informations, au respect des décisions prises et des échéances.

L'intérêt du jeune doit rester au centre du débat.

Evaluation du P.P.I.

A la suite de l'élaboration du P.P.I. du jeune, une grille d'action est établie en fonction des besoins et attentes du bénéficiaire. Cette grille est mise à la disposition du jeune et des professionnels. Des échéances sont spécifiées et une évaluation intermédiaire aura lieu avec les professionnels afin de vérifier la cohérence et la pertinence des prévisions faites. Un ajustement peut être réalisé avec l'accord du jeune s'il est constaté que certaines actions n'aboutissent pas ou ne sont plus appropriées.

D'autre part, le jeune a toujours la possibilité de venir demander une modification de sa grille P.P.I. auprès de la Responsable de Service.

2.1.3. Le Service d'Accompagnement « La Renouée »

Canevas pour la rédaction des rapports

a) rapport d'observation (qui précède la réunion d'élaboration du PAI)
b) rapport d'évolution (qui précède la réunion d'évaluation du PAI)

Pour le rapport d'observation

Concerne :
Né le :
Nom de l'intervenant :
Fonction :

Contenu :

1. Exposé de la situation (de quoi s'agit-il ?) ;
2. Demande(s) (quelle est la définition du problème du point de vue du bénéficiaire et/ou de sa famille ?) ;
3. Observations (quelle est la définition du problème du point de vue de l'intervenant ?) ;
4. Hypothèses d'explication (Pq est-ce ainsi ?)
   - Du point de vue du bénéficiaire et/ou de sa famille
   - Du point de vue de l'intervenant
5. Hypothèses d'action (que faudrait-il faire ?)
   - Du point de vue du bénéficiaire et/ou de sa famille
   - Du point de vue de l'intervenant

Pour le rapport d'évolution

(cfr annexe 2 du décret SAI 19/9/2002)

L'évaluation met en évidence deux niveaux distincts liés aux interventions :

- Le(s) processus effectivement activé(s) durant la période évaluée tant sur le plan des prestations individuelles que collectives
  - en matière d'accompagnement et/ou
  - en matière de développement de compétences et potentialités du bénéficiaire et/ou
  - en matière de travail avec les familles et/ou
  - en matière de travail de réseau.

- Les résultats observés durant cette même période en ce qui concerne
  - le recours à des services généraux et/ou
  - la mobilisation de ressources communautaires et/ou
  - les effets directs sur le bénéficiaire et sa famille (+ réseau, partenariat,...) et/ou
  - l'impact à plus long terme (sur les services, la société,...)

La réunion d'évaluation fait l'objet d'un rapport de synthèse formalisant les conclusions auxquelles nous aboutissons (confirmation ou réorientation /réorganisation des diverses composantes du projet initial, perspectives de fin d'accompagnement,...)

Ces conclusions sont présentées au bénéficiaire et à sa famille si ceux-ci n'ont pas participé à la démarche et modifiées en fonction de leurs points de vue.

2.1.4. Le Service de Logements Supervisés « La Chrysalide »

Une période d'essai de 6 mois est mise en place lors de chaque nouvelle entrée.

Durant cette période d'essai, le Service élabore avec le bénéficiaire dans le mois de son entrée un premier projet Individuel d'Installation.

Pratiquement, lors d'un entretien individuel entre l'éducateur référent et le bénéficiaire un document permettant de réaliser un portrait du bénéficiaire est complété avec celui-ci.

Ce portrait est affiné par la suite en réunion d'équipe ; au cours de cette rencontre, nous dégageons les éléments les plus prégnants afin de proposer un projet individuel d'installation en adéquation avec les besoins énoncés et les compétences dégagées lors de la première rencontre. Il s'agit d'objectifs prioritaires qui vont être travaillés avec le bénéficiaire afin de l'aider à réussir son installation en SLS.

Ces objectifs prioritaires sont traduits dans des fiches que nous avons nommées « fiche d'établissement de projet individuel ». Seul l'intitulé de l'objectif est transcrit en réunion, le développement de cette fiche est réalisé avec le bénéficiaire après acceptation des projets que nous lui proposons.

La fiche comprend les éléments suivants :

La fiche est remise au bénéficiaire, même s'il ne sait pas lire et un exemplaire est classé dans le dossier de la personne.

Au terme des 4 premiers mois, une première évaluation est réalisée, sur base des fiches établies, lors d'une rencontre rassemblant : le bénéficiaire, l'éventuel représentant du bénéficiaire, l'éducateur référent et le responsable du service.

Une deuxième rencontre rassemblant les mêmes intervenants est réalisée au terme des 6 mois afin d'entériner la poursuite de la collaboration sur base de l'évaluation du Projet Individuel d'Installation.

2.1.5. *Service d'Accueil de Jour pour Adultes*

2.1.5.1. *Les Goélands*

Outil :

L'outil des « 7 champs des besoins » utilisé reprend les 7 domaines que nous veillons à prendre en considération afin de faire émerger les besoins auxquels nous pouvons répondre au sein du SAJA.

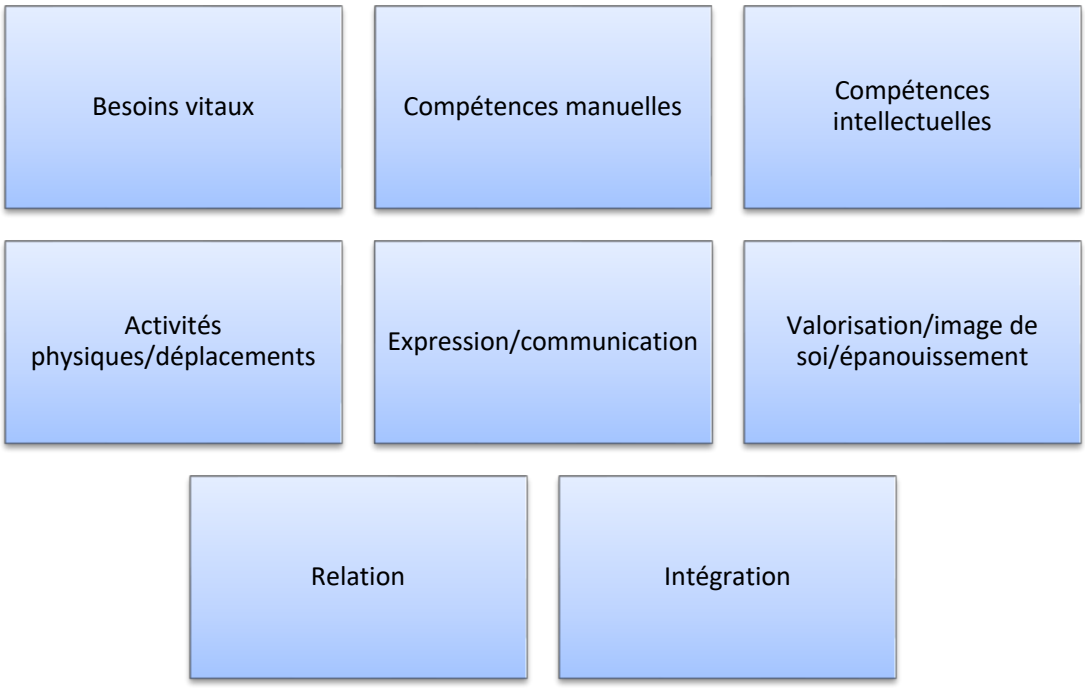

Concrètement :

Toujours en recherche d'améliorer l'accompagnement et la pertinence de cet outil, nous modifions régulièrement notre manière de fonctionner.

Actuellement, l'éducateur référent et la chef éducatrice récoltent les observations des autres intervenants et réalisent ensemble une synthèse de celles-ci. La psychologue et l'assistante sociale réalisent aussi un écrit reprenant la situation psychosociale du bénéficiaire.

L'éducateur référent prend aussi le temps d'entendre son référé et de réfléchir avec lui aux différents projets envisageables.

Le PI se déroule en présence du bénéficiaire, de son/sa référent(e) ainsi que de la chef éducatrice. Lorsqu'un bénéficiaire change de référent (environ tous les 3ans), le temps du PI est également celui de la rencontre et du passage d'informations entre les deux référents. La psychologue et l'assistante sociale

peuvent également se joindre à ce groupe si l'un ou l'autre participant en émet le besoin ou si la situation psychosociale du bénéficiaire le nécessite.

La chef éducatrice prend note des différents projets et réalise le document final qui reprend la grille du bénéficiaire et ses différents projets.

2.1.5.2. L'Epi

Le Projet Individuel fait suite et tient compte du projet individuel d'entrée mais a une portée plus large et plus longue dans le temps. Il va permettre de dégager des objectifs de travail et des projets à court, moyen et long terme.

Concrètement, dans les 6 mois qui suivent la période d'essai, la Responsable de Service envoie un questionnaire de participation au PI à la famille/représentant légal ainsi qu'une fiche médicale à remplir.

Avant l'élaboration du Projet Individuel qui réunit Responsable de service et éducateur référent (d'autres intervenants significatifs pour la personne peuvent être conviés à cette réunion), l'éducateur référent doit :

- Relire les anciens projets afin d'en analyser l'évolution et en relève les éléments importants
- Rappeler aux éducateurs concernés de remplir les fiches ateliers qui correspondent à la grille d'activité du bénéficiaire.
- Prévoir un entretien avec son référé afin d'entendre ses demandes et ses besoins.

Durant cette réunion d'élaboration du Projet Individuel, différents points sont abordés :

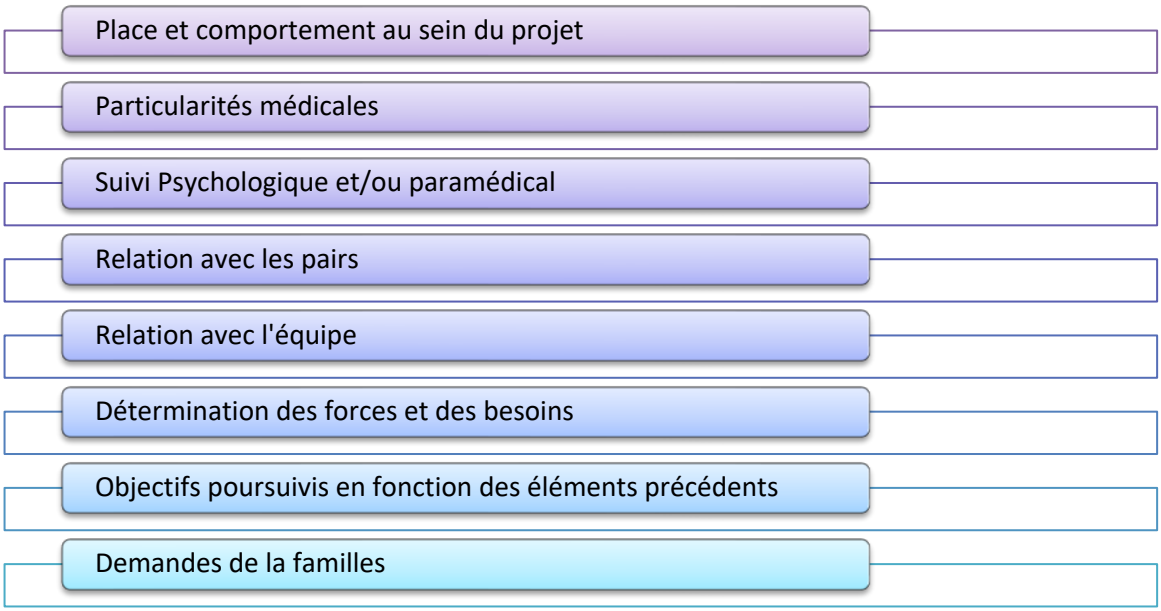

Tous ces points sont regroupés dans un canevas qui sera rempli lors de cette réunion.

Le retour au bénéficiaire est fait à la fin de cette réunion par la responsable de service et l'éducateur référent.

Le rapport est rédigé par la responsable de service. Ensuite, celui-ci est envoyé à la famille par courrier avec une proposition de rencontre avec l'accord du bénéficiaire.

Par la suite, un retour est réalisé en réunion d'équipe avec la distribution d'un tableau reprenant les conclusions des projets mis en place pour le bénéficiaire ainsi que sa nouvelle grille d'activité et ce à chaque membre de l'équipe pluridisciplinaire.

L'évaluation du Projet individuel est faite 9 à 12 mois après l'élaboration de celui-ci. La responsable de service tient un agenda qui veille à ce que chaque projet puisse être évalué dans les temps et mis en place concrètement sur le terrain.

Au préalable, le référent rencontre son référé, relit les objectifs afin de faire le point sur son évolution.

Ces évaluations font l'objet d'un temps en réunion d'équipe durant lequel une relecture des objectifs du PI est faite ainsi qu' un rapport écrit sur base d'un canevas préétabli et est ensuite classé dans le dossier individuel du bénéficiaire.

Les objectifs fixés peuvent être modifiés, réactualisés selon les cas voire même abandonnés s'ils ne correspondent plus aux besoins du bénéficiaire. D'autres projets peuvent alors être élaborés en équipe durant cette réunion.

Un nouveau Projet Individuel est rédigé dans les 2 à 3 ans au plus tard afin d'en vérifier la pertinence, de dégager les évolutions de la personne et ainsi de réadapter son projet en fonction de celles-ci.

<u>La place du bénéficiaire</u>

Au fil des années, nous avons constaté que la participation du bénéficiaire lors de la réunion d'élaboration de son projet individuel générait chez lui énormément d'anxiété. Cet état l'amenant à énoncer des choses qu'il regrettait bien souvent par la suite car énoncées dans un contexte où la personne se sent « obligée » d'avoir des besoins, de faire des choses, d'évoluer, … D'autres bénéficiaires utilisaient ce moment pour énoncer des demandes matérielles qui pouvaient trouver réponse dans d'autres lieux et d'autres temps.

Notons aussi, certaines personnes, en fonction de leur degré de handicap et de leur niveau de compréhension interprétaient mal les débats. De nombreux malentendus ont ainsi été générés et ont amené des épisodes de mal-être ou d'agressivité.

C'est pourquoi, nous avons choisi de travailler le projet du bénéficiaire avec lui dans un autre contexte. En effet, l'éducateur référent est la plaque tournante du bénéficiaire et à ce titre, il rencontre le bénéficiaire autant de fois qu'il est nécessaire pour préparer la réunion et entendre les demandes, les besoins, les désirs de la personne. Il ramène cela le jour de la réunion et fait la démarche inverse après la réunion afin que le bénéficiaire ait connaissance de ce qui a été dit et puisse donner son avis une fois encore.

2.2. Partenariat avec les familles

Les familles sont associées à la procédure d'élaboration du projet individuel en fonction de leurs souhaits et de celui du bénéficiaire. Celle-ci prend des formes diverses selon les services :

- Questionnaire envoyé sur les souhaits en la matière
- Rencontre afin de présenter le projet individuel
- Participation à certaines réunions d'élaboration du projet individuel
- Communication de la synthèse du projet individuel
- Participation à l'élaboration du projet individuel
- Participation à la concrétisation du projet individuel

2.3 Dossiers individuels

Un dossier individuel est mis en place pour chaque bénéficiaire et ce sur l'ensemble des services. Ils se trouvent dans des endroits sécurisés et sont consultables par les différents intervenants habilités. Chaque intervenant alimente ce dossier en fonction de sa spécificité. Les informations médicales et psychologiques confidentielles ne sont pas accessibles à tous.

Le dossier est constitué des rubriques suivantes :

1) Partie sociale,
2) Partie psychologique,
3) Projets d'intervention,
4) Observations,
5) Interventions spécifiques & activités particulières,
6) Administratif.

2.4. Situation future

2.4.1. Mode d'élaboration et de suivi des Projets Individuels

- Définir une méthode commune pour l'ensemble des Projets Adultes ;
- Y inclure l'évaluation de la satisfaction du bénéficiaire ;

2.4.2. Dossiers Individuels

- Uniformisation des dossiers
- Préparer le passage au numérique

3. Fonctionnement et organisation

3.1. Structuration des activités

➢ En journée,

Des ateliers et des activités sont proposés aux bénéficiaires accueillis en SAJA, SLS ou SRA entre 9h et 16h.

En journée

Artisanat	Détente/Bien-être	Sport
• bougie • art floral • savon • carterie • menuiserie • chocolat • arts plastiques • porte-clef • sculpture • macramé •	• yoga • atelier des aînés • éveil aquatique • snoezelen • hippothérapie • esthétique • jeux de société • stretching • gym douce •	• activités FEMA • marche • judo • boccia • danse • unihoc • joélette • vélo • kinball • pétanque • pêche • .....

Expression	Apprentissages et ludiques	Ateliers extérieurs
• théâtre • chorale • danse • chant • marionnettes • karaoké •	• journaux d'informations sur la vie des projets • couture • lingerie • informatique • horaire • entretien des locaux • cuisine •	• jardinage • entretien des abords • balade • main verte • mini ferme • ...

Même si le principe « d'ateliers » continue de répondre aux besoins d'une grande partie de nos bénéficiaires, nous avons à cœur, lorsque les normes d'encadrement le permettent, de proposer des moments individuels aux bénéficiaires, moments généralement fort appréciés mais trop rares aux yeux de nos résidents.

L'évolution de la population accueillie (vieillissement, pathologie mentale,....) nous amène également à proposer des moments différents tenant compte de leur rythme et de leurs envies qui sortent du cadre structuré des ateliers proposés.

En ce qui concerne la scolarité, le S.R.J. Le Brasier fait preuve de beaucoup de souplesse. L'objectif est de permettre à chaque jeune de tirer le maximum de son temps scolaire, et de l'aider à garantir son inscription scolaire sur la durée. Pour atteindre ces objectifs, le SRJ accueille aussi les jeunes qui bénéficient d'une scolarité adaptée, à temps partiel, ou qui sont en attente de la scolarisation la plus pertinente possible.

Certains jeunes sont admis alors qu'ils n'ont plus aucune scolarité depuis plusieurs mois ou plusieurs années. Le but est de parvenir à les remobiliser pour les apprentissages mais cela peut prendre un certain temps lorsque le psychisme a été envahi par des problématiques diverses, il n'est plus capable de s'attarder sur les tâches scolaires. Dans un premier temps, nous invitons le jeune à « déposer ses bagages », à s'installer, à trouver sa place au sein de son nouvel environnement. Par la suite, nous établissons avec lui des projets futurs en fonction de ses envies et de ses capacités. Cette étape peut se réaliser par le biais d'un accompagnement plus individualisé pendant la journée avec l'éducateur référent. Des exercices ludiques sont proposés également afin de permettre au jeune de se réconcilier avec les apprentissages en douceur. Un suivi psychologique et une évaluation par le biais d'un Centre Psycho-Médico-Social sont également proposés afin de travailler sur l'orientation scolaire la plus adéquate.

Plus rarement, pour certains jeunes, la scolarisation s'avèrera impossible. Dans ce cas, d'autres projets sont envisagés (exemple : bénévolat dans une épicerie) afin de toujours exploiter au maximum les compétences du jeune et de lui permettre une ouverture sur le monde qui l'entoure.

Pour les jeunes qui ont une scolarité plus classique mais qui se voient sanctionnés par un renvoi scolaire de quelques jours, nous les invitons à mettre du sens sur cette sanction et nous les accompagnons dans le travail imposé par l'établissement scolaire.

➢ En soirée

Pour nos jeunes scolarisés, les activités sont principalement proposées après 16h00, le mercredi après midi et le week end.

Elles relèvent des domaines suivants :

Domaines d'activité pour nos jeunes	
	culture
	citoyenneté, découverte de la vie locale
	cuisine
	détente
	loisirs
	soutien scolaire
	sport

Pour nos adultes, après la journée d'atelier, en dehors des temps de repas, de soins, de toilettes, l'équipe éducative propose également des activités :

Détente sur site

- jeux de société
- décoration des locaux en fonction des thèmes de l'année
- soirée vidéo
- jardinage
- soirée conviviale au foyer
- ...

Sortie

- match de foot
- basket
- spectacles
- concerts
- bowling
- cinéma
- ...

Activités liées à la vie communautaire

- dressage des tables
- remise en ordre de la vaisselle
- entretien de sa chambre
- tri et distribution du linge
- préparation des différents tableaux : tâches, menus, tournante vaisselle, activités, sorties...
- *L'intervention de chacun étant fonction de ses capacités, dans un principe de tournante afin d'éviter toute forme de lassitude*

Le week-end et les périodes de vacances

Même si des activités sur site sont proposées, ces moments permettent la mobilisation des ressources extérieures en fonction des projets, des souhaits et des envies des bénéficiaires. Nous participons régulièrement à des activités organisées par d'autres services ainsi qu'aux festivités et animations de la région. Ces périodes sont aussi l'occasion d'assister à des spectacles et de s'adonner à des loisirs spécifiques sur l'extérieur.

Des séjours de vacances collectifs et/ou individuels peuvent également être proposés, leur nature s'adaptera bien évidemment à leurs désirs et capacités (camping, gîtes, center parc...)

Le détail de l'organisation des journées, des activités proposées et des objectifs visés peut être consulté dans chacun de nos services.

3.2. Procédures de concertation et de coordination

3.2.1. Entre les travailleurs

3.2.1.1 La réunion d'équipe hebdomadaire

Chaque projet constituant les différents services des Projets Brasier bénéficie d'un temps de rencontre hebdomadaire qui réunit en tout ou en partie les différents membres des équipes pluridisciplinaires.
Chacune d'elles dispose de spécificités propres mais est élaborée suivant l'ossature suivante :

- Une partie organisationnelle en présence de l'équipe éducative, animée par le chef éducateur et/ou le responsable de service. Elle a pour objectif de planifier et organiser les horaires de l'équipe ainsi que les différents rendez-vous, de veiller au bon fonctionnement du service, organiser des activités, etc…
- Une partie centrée sur le médical traitant de l'organisation des rendez-vous, du retour des différentes investigations médicales non confidentielles
- Une partie pédagogique animée par le Responsable de service qui réunit l'équipe pluridisciplinaire propre à chaque projet. Les objectifs de cette réunion sont les suivants :
    - Réfléchir, organiser et articuler les projets du Service en fonction des besoins des bénéficiaires ;
    - Réfléchir aux problématiques comportementales, psychiques et autres rencontrées par les bénéficiaires et tenter d'y apporter une réponse en adaptant le suivi ou l'accompagnement;
    - Evaluer et revoir les projets d'intervention individuels ;
    - Evaluer les stages d'essai ou les demandes de prise en charge ou d'accompagnement ;

Planification des Réunions		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
SRA Houblonnière Rouveroy	Résidentiel		*12h30-16h*			
	Jour (Rigneu)	*13h30-16h*				
SRA Houblonnière Erquelinnes					*13h-16h*	
SRA Blanche Fontaine			*13h-16h*			
SRA Goélands					*13h-16h*	
SRJ Le Brasier	Odyssée/Kot	*13h-16h*				
	Petite Maison		*13h-16h*			
SAJA EPI		*15h-17h30*				
SAJA Goélands					*08h30-12h (mensuelle)*	*14h30-16h*
SAC La Renouée (alternance mardi-			*9h-12h*		*9h-12h*	

jeudi)						
SLS La Chrysalide			*09h-12h*			

3.2.1.2. Les réunions à thèmes

Ce type de réunion est organisé dans chaque équipe selon des fréquences variables (généralement mensuelle) tenant compte notamment de l'actualité. Elle est animée par le Responsable de service et/ou par le Directeur de Pôle et s'adresse à l'équipe pluridisciplinaire.

Elle a pour objectifs :

- Approfondir les thèmes préoccupants du moment et définir des lignes de conduite communes.
- Réfléchir et améliorer les pratiques.
- Evaluer et affiner les méthodologies mises en place
- Evaluer le fonctionnement et l'organisation des projets

Ce temps de rencontre peut également être enrichi par l'apport d'intervenants extérieurs au projet ou être dédié à la formation.
Les sujets abordés sont notamment : les troubles du comportement, la vie affective relationnelle et sexuelle, l'approche du deuil, le double diagnostic, la gestion de la violence, le vieillissement de la personne handicapée, l'écoute, la révision du Projet Pédagogique Institutionnel, le plan de formation,...

3.2.1.3. Les réunions de coordination

Elles se déclinent de manière différente selon les nécessités des services et ne sont pas systématiques partout. Elles ont pour objectif la coordination d'actions nécessaires au bon fonctionnement des services.
Coordination psycho-médico-sociale : réunissant responsables de service, chefs éducateurs, intervenants paramédicaux, médecin coordinateur, assistante sociale et psychologue.
Réunion de coordination rassemblant responsables, chefs éducateurs et/ou collaborateurs de première ligne par rapport aux admissions.

3.2.1.4. Le Conseil de Gestion de Pôle(CGP)

Comme son nom y fait référence, il concerne la gestion des pôles et se décline de façon différente selon l'organisation de ces derniers.
Ils sont animés par les Directeurs de Pôle et abordent des matières communes aux différents services constituant ces pôles.
Selon les sujets traités, il peut donc réunir l'ensemble des responsables d'un même pôle ou une partie de ceux-ci.
C'est un lieu de convergence des idées mais aussi de coordination des actions spécifiques à mener dans les différents services.

Il vise à l'harmonisation des pratiques pédagogiques tout en garantissant le maintien de l'identité propre de chaque structure en correspondance à sa population cible.
En fonction de l'actualité ou des demandes, le Directeur Coordinateur peut participer à certaines de ces rencontres.

Les entretiens périodiques singuliers

Chaque Directeur de Pôle rencontre les Responsables de Service constituant son pôle à minima une fois par mois.
Il s'agit d'un lieu d'échange entre le Directeur de Pôle et le Responsable de Service centré sur l'organisation des services et de la pédagogie qui y est développée.
C'est également un moment où l'ensemble des indicateurs sont analysés (toutes matières confondues), afin de garantir la pérennité de chacun des services.

3.2.1.5 *Le Conseil de Coordination Générale(CCG)*

Il rassemble les sept Responsables de Service et le Comité de Direction (CODIR) soit à ce jour 12 personnes.
Il est animé par le Directeur Coordinateur et se réunit 5 ou 6 fois l'an, sa fréquence dépendant de l'actualité du moment.
C'est essentiellement un lieu d'harmonisation des pratiques, toutes matières confondues, nécessaires à la bonne gestion des services et visant à une action coordonnée de chacun dans le respect des prescriptions des différents pouvoirs subsidiants ainsi que des valeurs prônées par l'ACIS qui est notre Pouvoir Organisateur.
C'est également un lieu où des thématiques spécifiques peuvent être abordées à la demande des membres qui le composent.

3.2.1.6 *La réunion de Comité de Direction (CODIR)*

Bien que sa fréquence soit liée à l'actualité, elle se tient au minimum deux fois par mois et réunit les trois Directeurs de Pôle, La Directrice Administrative et le Directeur Coordinateur qui l'anime.
Elle a pour objectif de coordonner l'intervention de chacun dans un principe desservant l'intérêt de l'ensemble des Projets Brasier.
C'est au travers de cet organe que sont analysées les orientations visant à garantir la pérennité des Projets Brasier : philosophie, méthodologie, analyse et projection budgétaire, politique de l'emploi, axe stratégique à développer, maintien de l'outil en termes d'infrastructure, équilibre des différents Projets, amélioration de la qualité de service rendu aux bénéficiaires.

Au-delà de cela, c'est un moment d'échange sur les pratiques des différents services visant à enrichir les expériences des uns et des autres.

3.2.2. Avec les familles

Nous mettons l'accent sur la collaboration avec les familles des bénéficiaires suivis ou accueillis ; celle-ci se situe à plusieurs niveaux :

- Des entretiens téléphoniques réguliers avec l'équipe éducative et plus particulièrement avec l'éducateur référent du bénéficiaire ;
- Lors des retours en famille, les familles et l'équipe éducative profitent de ce moment pour échanger sur le bénéficiaire;
- Les visites en famille de l'assistante sociale ou de tout autre intervenant, lorsque celles-ci s'avèrent utiles ;
- La possibilité de rencontrer l'équipe, un membre de celle-ci, le Responsable de service en fonction des demandes ;
- La mise en place de moments de rencontre plus conviviaux : Marché de Noël ou de Pâques, journées portes ouvertes, manifestations diverses sur site, carnaval inclusif, spectacles divers, marches gourmandes …) ;
- L'implication des familles dans le processus d'élaboration des Projets Individuels ;
- La mise en place de moments spécifiques leur étant dédiés.

3.2.3. Avec les bénéficiaires

Complémentairement aux Conseils des Usagers mis en place dans nos SRA, SAJA et SRJ ; des réunions pouvant prendre des formes diverses et impliquant les bénéficiaires sont organisées dans les différents services afin de récolter les avis et souhaits des bénéficiaires sur l'organisation des services et des éventuelles améliorations à y apporter. Ces rencontres permettent aussi l'expression des difficultés liées à l'organisation des services, le souhait d'activités mais aussi les éventuelles difficultés de cohabitation rencontrées.

Dans un contexte différent mais très valorisant, nos bénéficiaires participent également à l'élaboration de feuillets d'informations ou petits journaux relatant la vie de leur service au quotidien et mettant en avant leur implication, leurs réalisations, leurs passions…

3.3. Processus d'auto-évaluation et de satisfaction des bénéficiaires

3.3.1. Evaluation du Projet de Service

Nous avions jusqu'à présent autant de « Projets Pédagogiques » que de services, ce projet est donc le premier qui tente de présenter l'ensemble des

Projets Brasier. Les circonstances liées à la pandémie de la COVID n'en ont pas facilité la coordination. Il a été rédigé par le Directeur des Projets Brasier sur base des nombreux éléments fournis par les membres du CODIR et l'ensemble des Responsables des différents services. Les modalités d'évaluation de ce premier projet global sont parties intégrantes du contrat par objectif (cfr plan d'action).

3.3.2. Evaluation de la satisfaction des bénéficiaires

Chaque service met en place des procédures d'évaluation de la satisfaction des bénéficiaires.

Dans l'état actuel des choses, nous n'utilisons pas un outil de manière privilégiée; cette évaluation est permanente et se fait :

- Dans le cadre des échanges quotidiens singuliers avec les différents intervenants
- Dans le cadre de l'élaboration des Projets individuels dans lesquels chaque bénéficiaire est impliqué en fonction de son niveau
- Dans le cadre des réunions des différents conseils des usagers
- Dans le cadre des différentes réunions de bénéficiaires

Pour ce faire, chaque service utilise des outils pour faciliter la compréhension des bénéficiaires (picto, photos, dessins….)

3.4. Stratégie de communication (publicité-implantation dans le réseau-sensibilisation de la communauté)

3.4.1. Publicité

Ces deux dernières années ont vu l'harmonisation des différents documents officiels liés à la présentation de nos différents services et ce afin de mettre l'accent sur la notion d'entité « Projets Brasier » : feuille à entête, pochette, farde d'accueil, cachets….

Nos folders de présentation sont quant à eux en cours de refonte pour prendre prochainement la forme d'un livret présentant l'ensemble de nos services.

Nous sommes également présents dans le livret de présentation de l'ensemble ACIS ainsi que sur la toile, via notre site internet (lui aussi en cours de refonte).

Nous travaillons également notre visibilité par le « marquage » de nos nombreux véhicules, la collaboration à la tenue de manifestations ou d'activités régionales et l'insertion ponctuelle d'annonces dans certains journaux locaux.

Enfin, nombre de nos services éditent régulièrement des feuillets, voire des journaux d'information mettant en avant la vie de nos services et de nos bénéficiaires (L'écho du Rigneu, L'envol, Cap sur Les Projets Brasier,...). Ces différents médias étant distribués aux familles ainsi qu'aux différents partenaires.

3.4.2. *Le réseau*

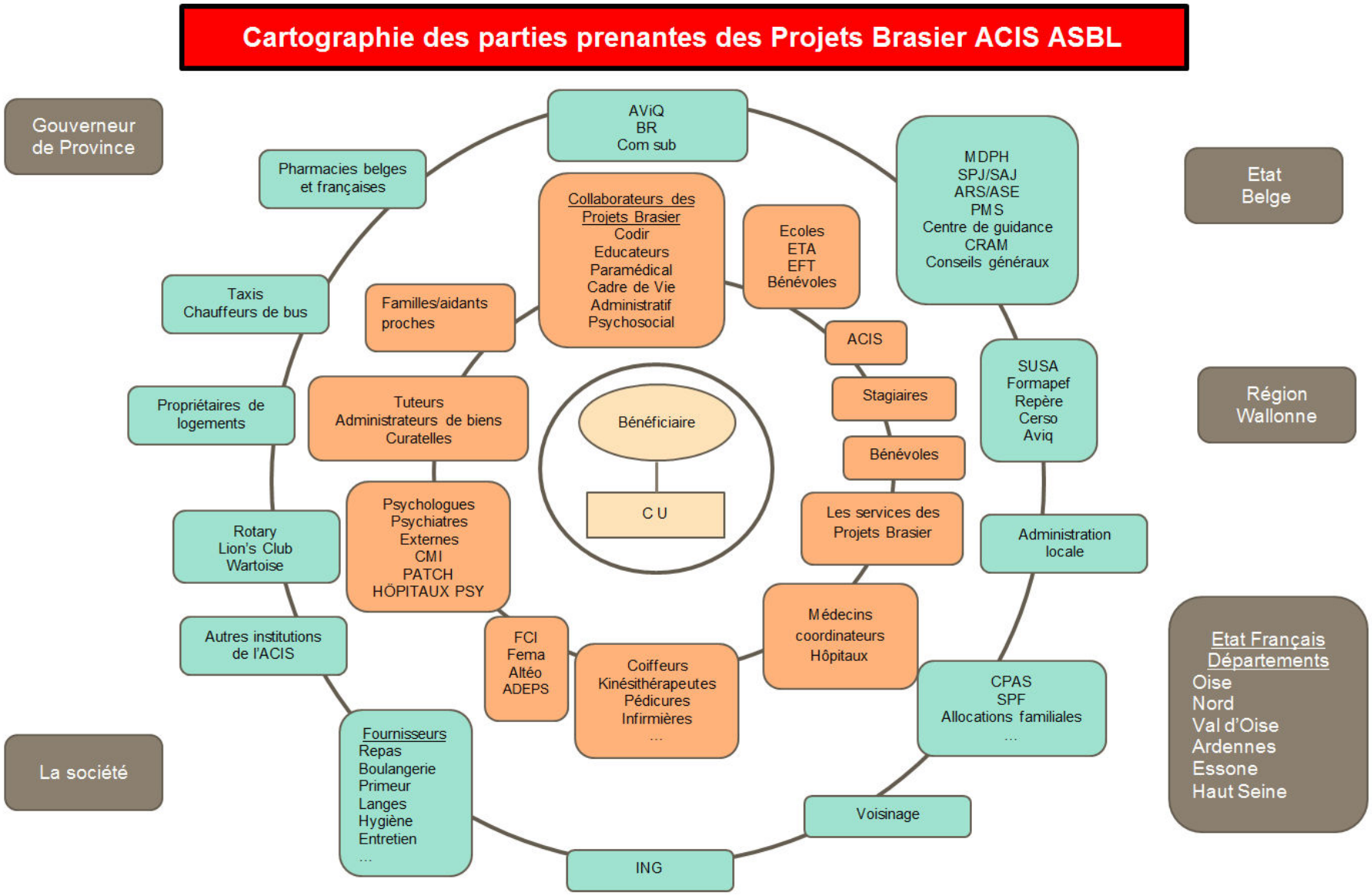

3.5. Situation future

3.5.1. Adaptation des activités

Evaluation des activités proposées et poursuite du travail visant à l'individualisation tenant compte du rythme propre et des besoins spécifiques.

3.5.2. Evaluation de la satisfaction

Création d'un outil d'évaluation de la satisfaction des bénéficiaires commun aux différents services et simple d'utilisation.

3.5.3. Processus d'autoévaluation du projet de service

Choix d'un outil d'évaluation
Sélection des items d'évaluation
Mise en œuvre de l'autoévaluation

3.5.4. Stratégie de communication (publicité-réseau)

Réalisation d'un livret de présentation des «Projets Brasier »
Réflexion sur le flocage des véhicules
Poursuite de la mise en valeur des différents services

3.5.5. Evaluer et adapter les conditions relatives aux repas

4. Personnel

4.1. Organigrammes

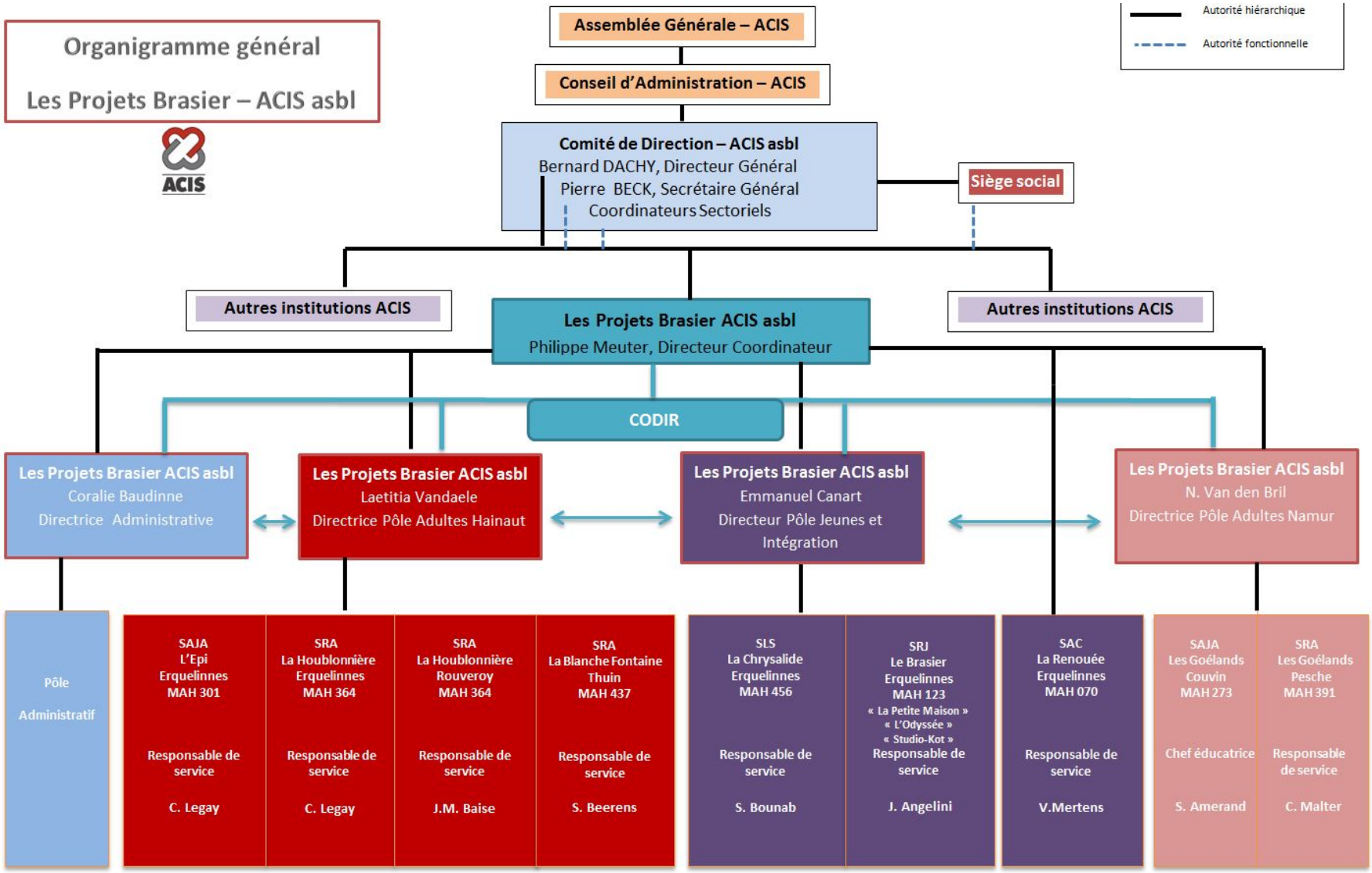
Organigramme général
Les Projets Brasier – ACIS asbl
ACIS
Autorité hiérarchique
Autorité fonctionnelle
Assemblée Générale – ACIS
Conseil d'Administration – ACIS
Comité de Direction – ACIS asbl
Bernard DACHY, Directeur Général
Pierre BECK, Secrétaire Général
Coordinateurs Sectoriels
Siège social
Autres institutions ACIS
Les Projets Brasier ACIS asbl
Philippe Meuter, Directeur Coordinateur
Autres institutions ACIS
CODIR
Les Projets Brasier ACIS asbl
Coralie Baudinne
Directrice Administrative
Les Projets Brasier ACIS asbl
Laetitia Vandaele
Directrice Pôle Adultes Hainaut
Les Projets Brasier ACIS asbl
Emmanuel Canart
Directeur Pôle Jeunes et Intégration
Les Projets Brasier ACIS asbl
N. Van den Bril
Directrice Pôle Adultes Namur
Pôle Administratif
SAJA L'Epi Erquelinnes MAH 301
Responsable de service
C. Legay
SRA La Houblonnière Erquelinnes MAH 364
Responsable de service
C. Legay
SRA La Houblonnière Rouveroy MAH 364
Responsable de service
J.M. Baise
SRA La Blanche Fontaine Thuin MAH 437
Responsable de service
S. Beerens
SLS La Chrysalide Erquelinnes MAH 456
Responsable de service
S. Bounab
SRJ Le Brasier Erquelinnes MAH 123
« La Petite Maison »
« L'Odyssée »
« Studio-Kot »
Responsable de service
J. Angelini
SAC La Renouée Erquelinnes MAH 070
Responsable de service
V.Mertens
SAJA Les Goélands Couvin MAH 273
Chef éducatrice
S. Amerand
SRA Les Goélands Pesche MAH 391
Responsable de service
C. Malter

2023

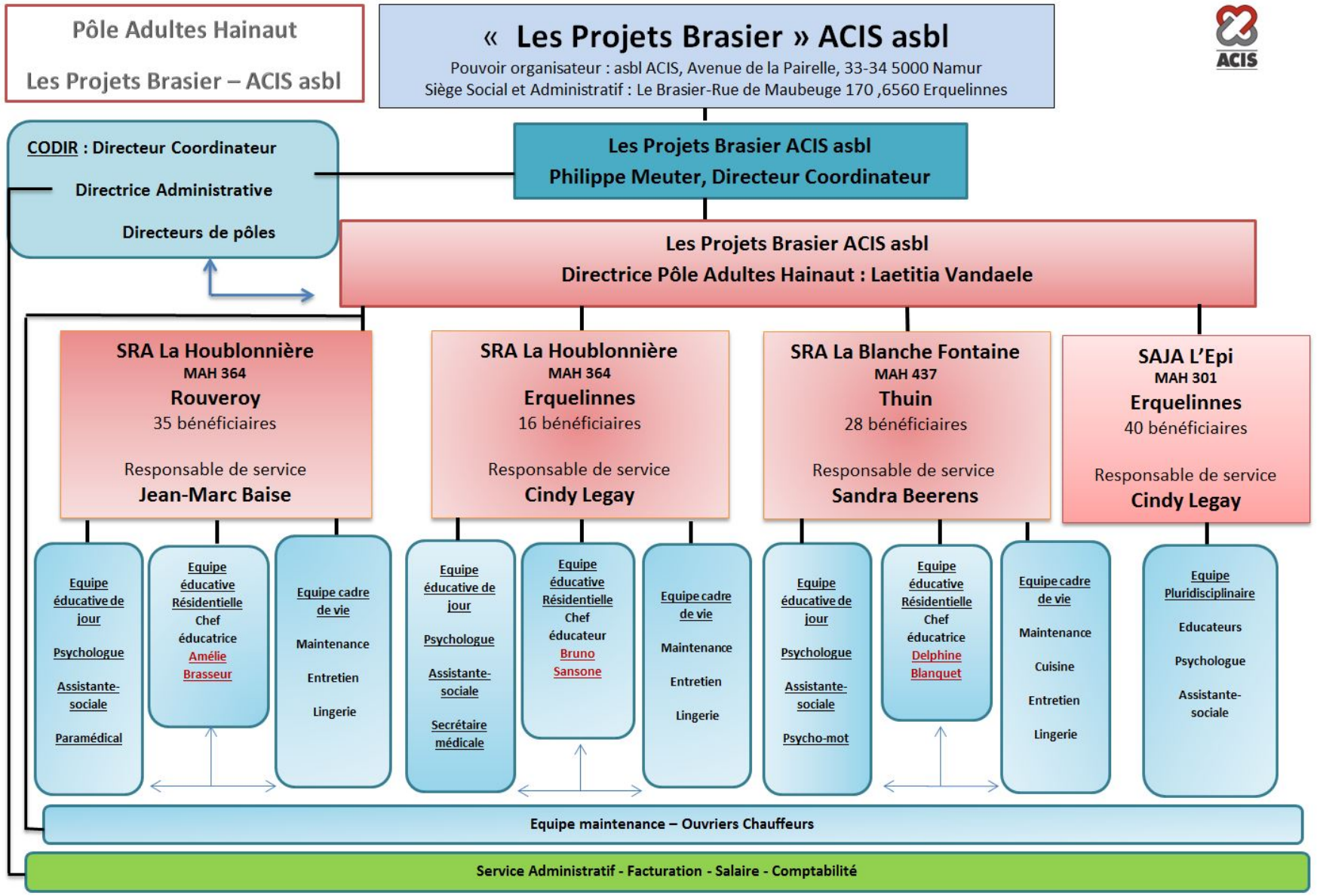
Pôle Adultes Hainaut
Les Projets Brasier – ACIS asbl
« Les Projets Brasier » ACIS asbl
Pouvoir organisateur : asbl ACIS, Avenue de la Pairelle, 33-34 5000 Namur
Siège Social et Administratif : Le Brasier-Rue de Maubeuge 170 ,6560 Erquelinnes
ACIS
CODIR : Directeur Coordinateur
Directrice Administrative
Directeurs de pôles
Les Projets Brasier ACIS asbl
Philippe Meuter, Directeur Coordinateur
Les Projets Brasier ACIS asbl
Directrice Pôle Adultes Hainaut : Laetitia Vandaele
SRA La Houblonnière
MAH 364
Rouveroy
35 bénéficiaires
Responsable de service
Jean-Marc Baise
SRA La Houblonnière
MAH 364
Erquelinnes
16 bénéficiaires
Responsable de service
Cindy Legay
SRA La Blanche Fontaine
MAH 437
Thuin
28 bénéficiaires
Responsable de service
Sandra Beerens
SAJA L'Epi
MAH 301
Erquelinnes
40 bénéficiaires
Responsable de service
Cindy Legay
Equipe éducative de jour
Psychologue
Assistante-sociale
Paramédical
Equipe éducative Résidentielle
Chef éducatrice
Amélie Brasseur
Equipe cadre de vie
Maintenance
Entretien
Lingerie
Equipe éducative de jour
Psychologue
Assistante-sociale
Secrétaire médicale
Equipe éducative Résidentielle
Chef éducateur
Bruno Sansone
Equipe cadre de vie
Maintenance
Entretien
Lingerie
Equipe éducative de jour
Psychologue
Assistante-sociale
Psycho-mot
Equipe éducative Résidentielle
Chef éducatrice
Delphine Blanquet
Equipe cadre de vie
Maintenance
Cuisine
Entretien
Lingerie
Equipe Pluridisciplinaire
Educateurs
Psychologue
Assistante-sociale
Equipe maintenance – Ouvriers Chauffeurs
Service Administratif - Facturation - Salaire - Comptabilité

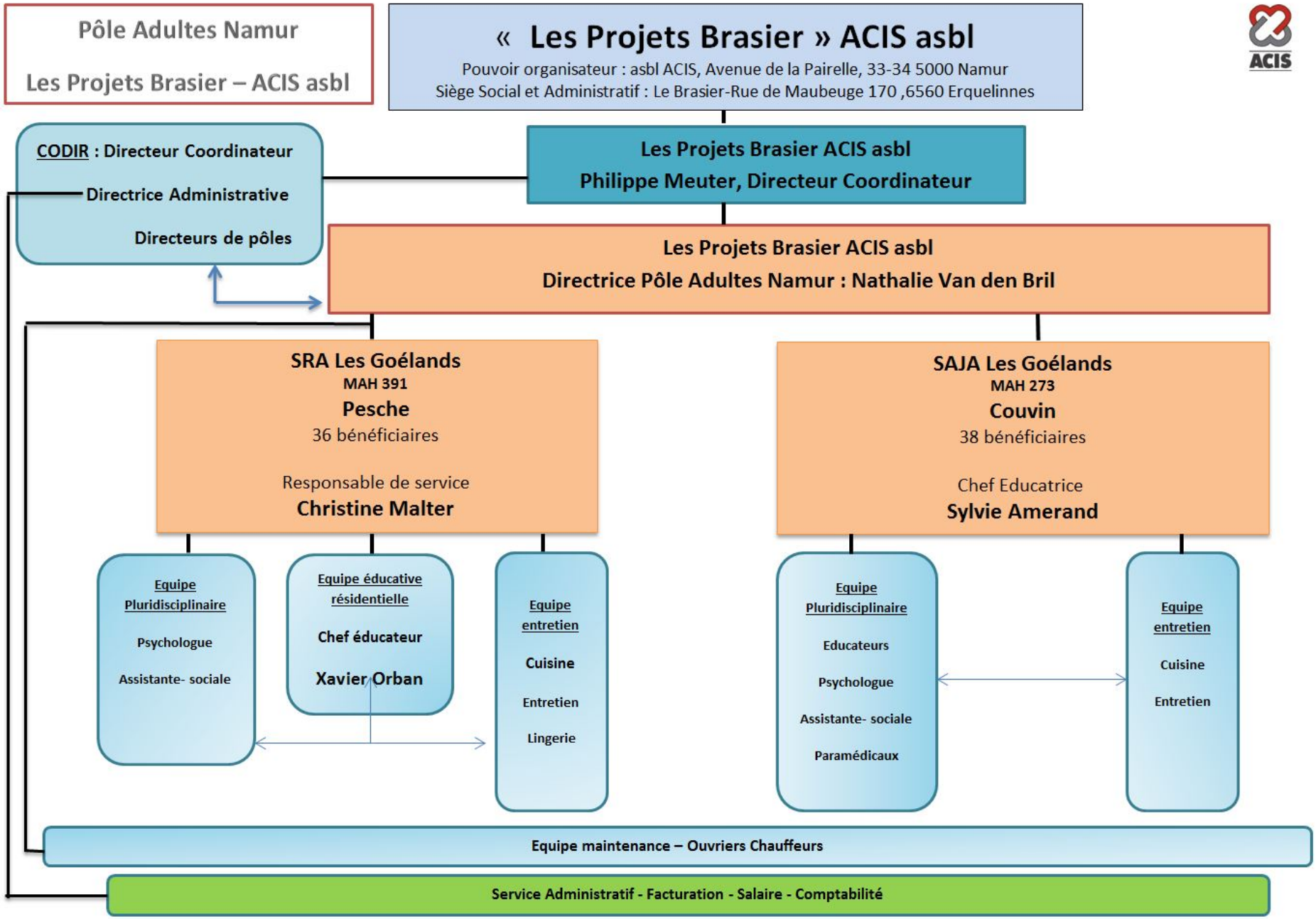
Pôle Adultes Namur
Les Projets Brasier – ACIS asbl
« Les Projets Brasier » ACIS asbl
Pouvoir organisateur : asbl ACIS, Avenue de la Pairelle, 33-34 5000 Namur
Siège Social et Administratif : Le Brasier-Rue de Maubeuge 170 ,6560 Erquelinnes
CODIR : Directeur Coordinateur
Directrice Administrative
Directeurs de pôles
Les Projets Brasier ACIS asbl
Philippe Meuter, Directeur Coordinateur
Les Projets Brasier ACIS asbl
Directrice Pôle Adultes Namur : Nathalie Van den Bril
SRA Les Goélands
MAH 391
Pesche
36 bénéficiaires
Responsable de service
Christine Malter
SAJA Les Goélands
MAH 273
Couvin
38 bénéficiaires
Chef Educatrice
Sylvie Amerand
Equipe Pluridisciplinaire
Psychologue
Assistante- sociale
Equipe éducative résidentielle
Chef éducateur
Xavier Orban
Equipe entretien
Cuisine
Entretien
Lingerie
Equipe Pluridisciplinaire
Educateurs
Psychologue
Assistante- sociale
Paramédicaux
Equipe entretien
Cuisine
Entretien
Equipe maintenance – Ouvriers Chauffeurs
Service Administratif - Facturation - Salaire - Comptabilité

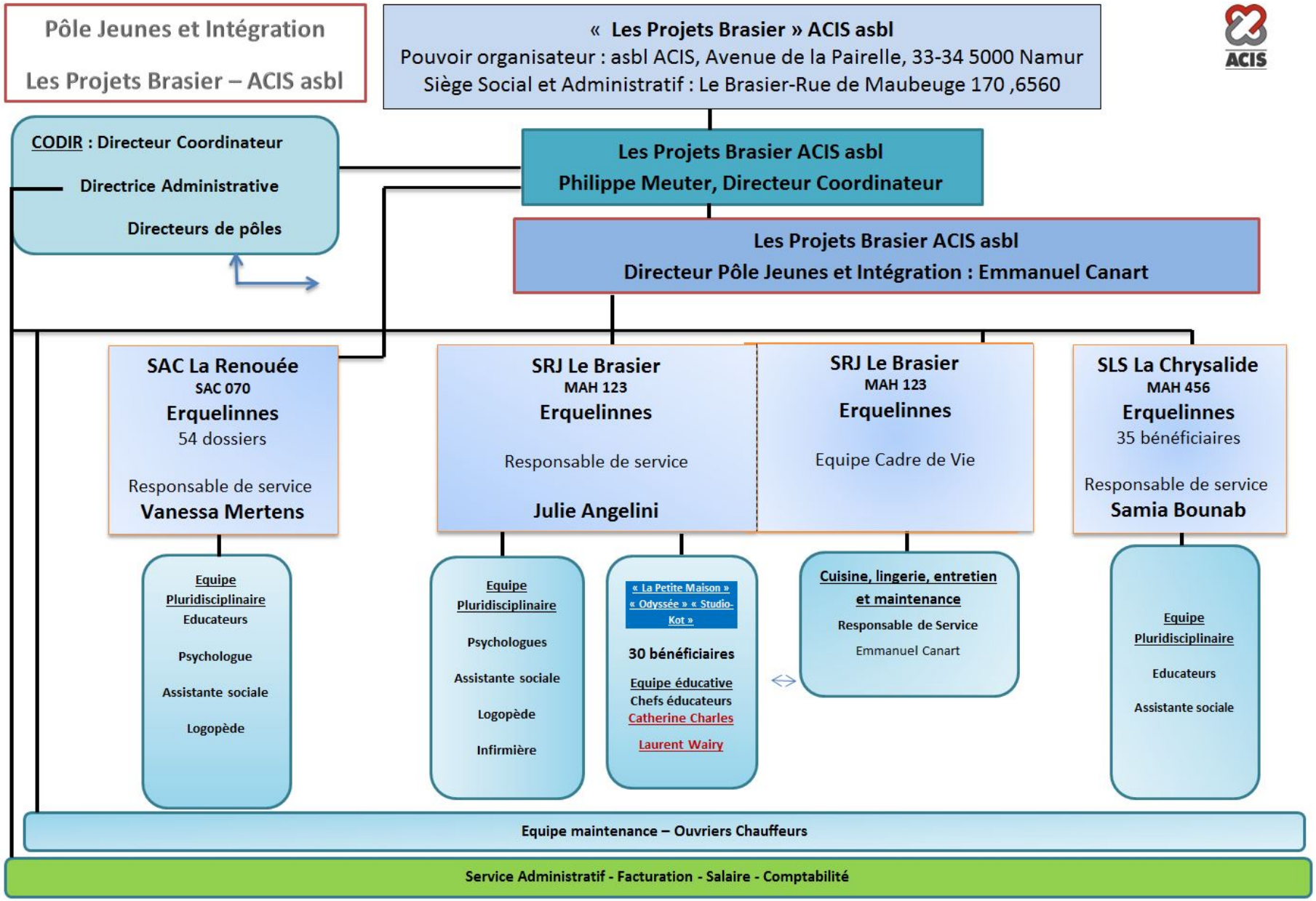
Pôle Jeunes et Intégration
Les Projets Brasier – ACIS asbl
« Les Projets Brasier » ACIS asbl
Pouvoir organisateur : asbl ACIS, Avenue de la Pairelle, 33-34 5000 Namur
Siège Social et Administratif : Le Brasier-Rue de Maubeuge 170 ,6560
ACIS
CODIR : Directeur Coordinateur
Directrice Administrative
Directeurs de pôles
Les Projets Brasier ACIS asbl
Philippe Meuter, Directeur Coordinateur
Les Projets Brasier ACIS asbl
Directeur Pôle Jeunes et Intégration : Emmanuel Canart
SAC La Renouée
SAC 070
Erquelinnes
54 dossiers
Responsable de service
Vanessa Mertens
SRJ Le Brasier
MAH 123
Erquelinnes
Responsable de service
Julie Angelini
SRJ Le Brasier
MAH 123
Erquelinnes
Equipe Cadre de Vie
SLS La Chrysalide
MAH 456
Erquelinnes
35 bénéficiaires
Responsable de service
Samia Bounab
Equipe Pluridisciplinaire
Educateurs
Psychologue
Assistante sociale
Logopède
Equipe Pluridisciplinaire
Psychologues
Assistante sociale
Logopède
Infirmière
« La Petite Maison »
« Odyssée » « Studio-Kot »
30 bénéficiaires
Equipe éducative
Chefs éducateurs
Catherine Charles
Laurent Wairy
Cuisine, lingerie, entretien et maintenance
Responsable de Service
Emmanuel Canart
Equipe Pluridisciplinaire
Educateurs
Assistante sociale
Equipe maintenance – Ouvriers Chauffeurs
Service Administratif - Facturation - Salaire - Comptabilité

4.2. Volume d'emploi par fonction

		Educ	Chef Educ	PSY	AS	Logo	Infi	Ergo	Psycho Mot	Kiné	Cadre de vie	Adm	Resp de services
SRA	Houblonnière 1	17,4	1	0,25	0,34		0,75	0,5			5,25		1
SRA	Houblonnière 2	10,1	1	0,25	0,33						1,5	0,5	0,5
SRA	Blanche Fontaine	11	1	0,3	0,5				1		3,45		1
SRA	Goélands	18,6	1	0,25	0,25					0,5	6,55		1
SRJ	Brasier			1,5	0,5	1	0,5				10,85		1,5
	Petite Maison	7	1										
	Odyssée/studio-kot	7,75	1										
SAJA	Epi	5,3		0,2	0,33						1		0,5
SAJA	Goélands	7	1	0,25	0,25			0,5		0,5	1,8		
SLS	Chrysalide	6,65			0,5								0,5
SAC	Renouée	4		0,75	1	0,90			0,32				0,5
	Projets Brasier											8,6	
	Total	94,8	7	3,75	4	1,9	1,25	1	1,32	1	30,4	9,1	6,5

Comité de Direction : 5 etp

4.3. Description de fonction

Chacune des fonctions décrites ci-dessous s'exerce dans le respect des valeurs énoncées par l'ACIS qui sont : le respect de la personne, la solidarité et le progrès social.
Le détail des descriptions de fonction pouvant être consulté dans les différents services.

4.3.1. L'éducateur

Il s'agit de la fonction la plus représentée, chaque service bénéficiant d'une équipe d'éducateurs affectée à ses projets.
Il accompagne au quotidien le bénéficiaire dans toutes les dimensions de sa vie au sein de nos structures et propose des activités de loisirs, de détente, d'apprentissages, de maintien des acquis et ce dans un souci de valorisation de la personne.
Il établit les projets d'intervention en collaboration avec l'équipe pluridisciplinaire en suivant les méthodologies proposées permettant la mobilisation des moyens propres aux bénéficiaires dans le cadre des différentes réunions auxquelles il participe activement.
Dans le cadre de sa mission *« d'éducateur référent »*, il établit une relation privilégiée et bienveillante avec le bénéficiaire, le guide, l'oriente et le soutient dans ses démarches d'intégration, dans sa vie quotidienne et ses loisirs. Dans

ce contexte, il se positionne comme un interlocuteur de choix auprès des familles et autres partenaires extérieurs. Par ailleurs, il récolte les informations, les met en mémoire (dossier) et les utilise pour constituer les ordres du jour centrés sur les projets d'interventions.

4.3.2. Le chef éducateur

Il est le relais sur le terrain de la politique de travail déterminée par le Responsable de Service, exerce sa fonction en insufflant un esprit positif à l'ensemble de l'équipe éducative qu'il a en gestion et veille à la mise en place et au suivi des projets déterminés en équipe en garantissant que les besoins de chaque bénéficiaire soient pris en compte.
Il réalise les horaires de l'équipe éducative, tenant compte des exigences du service et des prescrits légaux.
Il organise le passage des informations et veille à l'intégration des nouveaux collaborateurs, des stagiaires et des étudiants.

4.3.3. L'assistant(e) social(e)

Elle aide le bénéficiaire à acquérir une vie épanouissante et valorisante et s'assure que les conditions optimales de développement soient présentes en associant la famille et/ou représentants légaux à ce processus.
Elle se situe comme une interlocutrice de choix par rapport aux différents « envoyeurs », selon les services, elle est associée à la procédure d'admission et veille à ce que l'ensemble des pièces nécessaires à l'obtention des accords de prise en charge et des subsides y afférents soient obtenus. Pour ce faire, elle coordonne son action avec le Responsable du service.
Elle alimente le dossier du bénéficiaire de tous les éléments en lien avec sa fonction et participe, selon sa spécificité aux réunions d'équipe pluridisciplinaire.

4.3.4. Le (la) psychologue

La fonction de psychologue peut se décliner de manière différente selon les services, tenant compte de la spécificité des bénéficiaires et du fait qu'ils sont seuls ou plusieurs à intervenir sur un même projet.

Le psychologue peut intervenir auprès des bénéficiaires par différents moyens (entretiens individuels, entretiens de couple, ateliers de groupe) et/ou par l'intermédiaire de l'éducateur référent via la réunion d'équipe. Dans ce contexte, il a notamment pour objectif d'accompagner le bénéficiaire dans l'expression de ses désirs, de ses besoins, de ses peurs, de sa souffrance, de

ses angoisses, angoisses qui peuvent être un obstacle au bien-être et peuvent freiner l'autonomie ; le rôle du psychologue étant de favoriser la communication entre le bénéficiaire et ses pairs , voire son entourage ainsi qu'avec son référent ou tout autre membre de l'équipe, et cela de la manière la plus autonome possible ; dans certains cas, si cela est opportun, le psychologue peut aussi jouer le rôle de tiers.

Selon les situations, il participe à la procédure d'admission en rencontrant le bénéficiaire afin d'évaluer l'adéquation entre les besoins de ce dernier et la prise en charge pouvant être offerte par le service.

De manière plus précise, il peut intervenir auprès des familles et/ou dans la collaboration avec les partenaires du réseau et ce dès la « phase » d'admission. Cette intervention étant coordonnée avec celle de la responsable du service.

De manière générale, il participe aux réunions d'équipe pluridisciplinaire ainsi qu'à celles centrées sur l'élaboration des projets individuels.

4.3.5. L'infirmière

Elle établit le lien entre les bénéficiaires et les différents intervenants médicaux, planifie les rendez-vous y afférents et assume ceux pour lesquels sa présence s'avère indispensable.
Elle est responsable de l'approvisionnement des pharmacies des services et de la supervision de la préparation des médicaments.
Elle dispense le cas échéant soins et actes techniques spécifiques.

4.3.6. La logopède

Dans le cadre d'entretiens individuels, elle apporte un soutien logopédique aux bénéficiaires en prise avec des difficultés de langage, d'expression, de communication ou d'apprentissage, pour ce faire elle utilise des outils pédagogiques et ludiques.

De par sa participation aux réunions d'équipe pluridisciplinaire, elle est à l'écoute des situations vécues par l'équipe éducative, aide à décoder certains troubles du langage ou de l'apprentissage , apporte un éclairage par rapport aux problématiques logopédiques et dégage des hypothèses et des moyens utiles à l'évolution et à la révélation des bénéficiaires.

4.3.7. Psychomotricien, kinésithérapeute, ergothérapeute, ...

Ils interviennent en matière d'éducation ou de rééducation selon les spécificités de leur profession afin de répondre aux besoins des bénéficiaires. Leurs actions sont coordonnées dans le cadre des réunions d'équipes pluridisciplinaires.

4.3.8. L'équipe cadre de vie (Les fonctions techniques et de support)

Chaque service dispose d'une équipe dite « Cadre de vie » composée d'ouvriers qui s'occupent de l'entretien général des bâtiments (maintenance), de chauffeurs qui effectuent les tournées pour les bénéficiaires de nos SAJA et des retours week-end, de la lingerie et de l'entretien des locaux (nettoyage). Nos cuisinières préparent quant à elles les repas sur trois de nos sites : SRJ « Le Brasier », SRA « La Blanche Fontaine » et le SRA « Les Goélands ». Une fois réalisés, ils sont acheminés vers les différents services par notre personnel de maintenance et nos chauffeurs.

4.3.9. L'équipe de gestion administrative

Le service administratif et comptable s'articule autour d'un personnel aux compétences et qualifications diverses afin de garantir la pérennité financière et administrative de l'asbl acis « Les Projets Brasier » dans le respect des différentes législations en la matière.

La fonction s'exerce sous la responsabilité directe de la Directrice Administrative.

Le service administratif est composé :

- **Du service comptabilité:** trois comptables aidés de deux secrétaires
  - ✓ Gèrent la comptabilité générale (au sens large)
  - ✓ Réalisent les paiements
  - ✓ Suivent les créances (rappels de paiements)
  - ✓ Composent le budget annuel de l'institution
  - ✓ Réalisent les opérations de clôture comptable annuelle,
  - ✓ Réalisent les dossiers administratifs et financiers (Loterie Nationale, dossier Maribel, APE, comptes annuels AVIQ, dossier Mobilité…),
  - ✓ Réalisent les différents dossiers dans le cadre des contrôles réalisés par l'ACIS,

- ✓ Réalisent les différents dossiers dans le cadre des inspections diverses (Aviq, lois sociales, départements, ARS…), rédigent les dossiers d'assurance….

- **Du service salaires :** deux personnes assurent le calcul de la paie dans son entièreté mais assurent également une gestion administrative des contrats de travail, horaires, documents sociaux…
- **D'une secrétaire :** elle assure l'accueil, et de manière générale la gestion du secrétariat au sens large.

4.3.10. Le responsable de service

De manière générale, le Responsable de service opérationnalise dans son service la politique générale axée sur la notion de « qualité de services rendus aux bénéficiaires » déterminée par le Directeur de Pôle ayant reçu l'aval du Directeur Coordinateur et de l'ACIS en matière de pédagogie, d'intervention éducative, sociale, paramédicale et thérapeutique.

Il assure au quotidien la gestion de toutes les matières de son service et veille à la bonne tenue de l'infrastructure et de l'ensemble des installations mises à sa disposition pour réaliser sa fonction. Pour ce faire, il peut déléguer certaines tâches avec l'aval du Directeur de Pôle, mais en reste néanmoins le responsable.

Il rend compte de ses actions en fonction des matières traitées au Directeur, au Directeur de Pôle ou à la Directrice Administrative.

La fonction de Responsable de service s'articule autour de 5 domaines majeurs :

- La gestion de la pédagogie et de la méthodologie
- La gestion des ressources humaines
- La gestion de l'infrastructure
- Le respect du cadre légal, administratif et financier
- La représentativité

4.3.11. Le directeur de pôle

Le Directeur de « Pôle » est responsable des services qui composent son pôle et de leur bon fonctionnement.

Il en assure la gestion journalière dans tous ses domaines et rend compte de ses actions au Directeur Coordinateur des Projets Brasier.

Il est garant dans ses services du respect des valeurs de l'ACIS que sont le progrès social, la solidarité et le respect de la personne.

En outre en tant que membre du Comité de Direction (CODIR), il participe à la réflexion concernant les orientations et le développement des Projets Brasier et ce sur l'ensemble des matières relatives à l'entité administrative.

4.3.12. Le directeur coordinateur

Il est mandaté par la Direction Générale de l'ACIS pour gérer l'ensemble des matières liées à l'entité administrative composée par les Projets Brasier. Pour ce faire, il est aidé dans son action par les Directeurs de Pôle qui le représentent au sein des services. La coordination des différentes actions se fait dans le cadre du Comité de Direction qui se réunit à minima deux fois par mois et qui est composé des 4 directeurs de pôle et de lui-même.

4.4. Politique de recrutement

La politique de recrutement découle directement des besoins des bénéficiaires et vise à établir une collaboration efficace entre tous les intervenants dans le souci de viser l'épanouissement et le bien-être des bénéficiaires.

Les domaines de compétences au sein des Projets Brasier pour le personnel d'encadrement sont de 4 ordres :

- Accompagnement social et éducatif spécialisé :
  Instaurer une relation de confiance avec les personnes, développer une écoute active, favoriser la construction de l'identité et le développement des capacités, assurer une fonction de repère et d'étayage
- Conception, conduite et évaluation de projets éducatifs spécialisés
  Etre capable de concevoir et d'élaborer des projets en lien avec les attentes des bénéficiaires quel qu'en soit le domaine énoncé par ce dernier.
- Communication professionnelle :
  S'inscrire dans un travail d'équipe pluridisciplinaire, élaborer, gérer et transmettre de l'information et assurer en équipe la cohérence des actions éducatives
- Implication dans la dynamique institutionnelle :
  Savoir représenter son service, situer son action dans le cadre des missions de l'institution et de son projet, s'informer et se former pour faire évoluer ses pratiques, développer des partenariats, développer un réseau social territorialisé

4.5. Politique de formation

Une attention particulière est accordée à la politique en matière de formation au sein des Projets Brasier. Ainsi, chaque service possède un plan de formation qui lui est propre. Il est élaboré par le Responsable de Service en

étroite collaboration avec les équipes pluridisciplinaires. Chaque membre du personnel, toutes fonctions confondues, a la possibilité d'acquérir des compétences supplémentaires en rapport avec la spécificité de son poste, des objectifs collectifs ou individuels poursuivis et des projets développés au sein du service.

Des modules de formations formelles ou informelles sont proposés aux différents collaborateurs qui peuvent s'y inscrire. Le choix de participation s'effectue en fonction de l'intérêt que la personne porte à la formation proposée mais aussi en fonction des prescrits et obligations auxquels ils sont confrontés. En effet, les formations et recyclages tels que « Equipier de première intervention », secourisme en milieu professionnel, manutention, relais en sécurité, personne de confiance… sont à suivre obligatoirement.

Les formations internes peuvent prendre plusieurs formes :

- Les formations formelles : des formateurs externes dont l'intervention est sollicitée par le Responsable de Service ou par l'institution en fonction des besoins des équipes pour assumer leurs missions et répondre aux objectifs du service ;
- Les formations informelles : les réunions mensuelles ou spécifiques animées par le Responsable de Service.

Les formations externes sont les demandes individuelles et personnelles des collaborateurs désireux d'acquérir de nouvelles compétences spécifiques en fonction de leur besoin de développement personnel et professionnel. Ces demandes sont généralement discutées lors des entretiens individuels d'évaluation annuelle ou de développement entre le collaborateur et le Responsable de Service. Elles peuvent toutefois émaner d'une réflexion plus personnelle et faire preuve d'une demande indépendante aux objectifs individuels de la personne. Elle sera de toute façon discutée avec le responsable du service qui analysera la demande et la pertinence avec le projet pédagogique.

L'institution peut intervenir de différentes manières :

- La prise en charge du coût de la formation ;
- La prise en charge des heures de formation ;
- La prise en charge des kilomètres à effectuer entre le service et le lieu de formation ;
- Un crédit d'heures s'il s'agit d'une formation continue qui contribuera à l'apport pédagogique ou organisationnel du service.

Les formations souhaitées par l'institution seront quant à elles systématiquement prises en charge par Les Projets Brasier.

4.6. Logique de structuration des horaires

Blanche Fontaine Equipe SRA				
	Début prestation	Fin prestation	Accompagnants	Prestations par pers
Levers	Entre 07h et 09h	Entre 11h et 19h	3	2 par semaine
Soirées	Entre 13h et 16h	Entre 19h et 22h	3	2 par semaine
Week-end/fériés	Entre 9h et 10h	Entre 17h et 20h	2	1 W/E sur 3
Nuit (équipe propre)	Entre 20h et 22h	Entre 07h et 09h	1	7 mercredi/mercredi

Blanche Fontaine Equipe jour				
	Début prestation	Fin prestation	Accompagnants	Prestations par pers
Atelier Journée	Entre 08h30 et 09h	Entre 16h et 17h	4 (1 pour 5 à 7 bénéficiaires)	5 par semaine
Week-end/fériés	Entre 9h et 10h	Entre 17h et 20h	1 le samedi	1 W/E sur 3

Houblo Rouveroy SRA				
	Début prestation	Fin prestation	Accompagnants	Prestations par pers
Levers	07h	Entre 11h et 16h	4 ou 5	2 par semaine
Soirées	Entre 12h30 et 16h	Entre 20h et 22h	4 ou 5	2 par semaine
Atelier Journée	Entre 08h00 et 09h	Entre 12h et 16h	5	5 par semaine
Week-end/fériés	9h00 10h00	20h00 21h00	2 1	1 W/E sur 3 (1 jour)
Nuit	Entre 20h et 21h	Entre 07h et 09h	1	Tournante

Contrat spécifique de week-end pour certaines personnes

Houblo Erquelinnes SRA				
	Début prestation	Fin prestation	Accompagnants	Prestations par pers
Levers	07h00	Entre 12h et 16h	2	2 par semaine
Soirées	Entre 12h et 16h	20h00	2	2 par semaine
Journée Ateliers	8h45	Entre 16h et 17h	2	5 par semaine
Week-end/fériés	9h00	20h00	2	1 W/E sur 3 (1 jour) + 1 dimanche tte les 6 semaines
Nuit	20h	Entre 07h et 09h	1	Tournante

Contrat spécifique de week-end pour certaines personnes

Goélands SRA				
	Début prestation	Fin prestation	Accompagnants	Prestations par pers
Levers	07h	Entre 10h et 16h	3 ou 4	2 par semaine
Soirées	Entre 14h et 15h	Entre 20h et 22h	4 ou 5	3 par semaine
Atelier Journée	08h30	16h06'	4	5 par semaine
Week-end/fériés	9h00 10h00	20h00 21h00	4	1 W/E sur 4 (2 jours)
Nuit (équipe propre)	21h00	Entre 07h et 08h	1	7

EPI SAJA				
	Début prestation	Fin prestation	Accompagnants	Prestations par pers
Atelier Journée	Entre 08h30 et 09h	16h 17h30 le lundi (Réunion)	5	5 par semaine

Goélands SAJA				
	Début prestation	Fin prestation	Accompagnants	Prestations par pers
Atelier Journée	08h30	16h 06'	8,25	5 par semaine

Le Brasier SRJ (2sites)				
	Début prestation	Fin prestation	Accompagnants	Prestations par pers
Levers	07h	Entre 10h et 16h	4	2 par semaine
Soirées	Entre 13h et 16h	Entre 20 et	6	2 par semaine

		22h30		
Week-end/fériés	9h00	22h00	2	1 W/E sur 3
Nuit (équipe propre)	Entre 20h et 22h	Entre 07h et 09h	2	7

Chrysalide SLS				
	Début prestation	Fin prestation	Accompagnants	Prestations par pers
Semaine	09h	18h	5	4 par semaine
Samedi	9h00	Entre 14h et 18h	2	1 x sur 3
Dimanche/férié	Service de garde			

La Renouée SAC				
	Début prestation	Fin prestation	Accompagnants	Prestations par pers
Semaine	08h30	17h00	4	5 par semaine

4.7. Situation future

4.7.1. Harmonisation des descriptions de fonction

Dégager un tronc commun aux fonctions communes aux différents services, tout en gardant des spécificités traduites au sein des services (description de tâches ou de missions)

4.7.2 Favoriser l'efficience des pratiques professionnelles

4.7.2.1. Amélioration de la communication

- Définition d'une ligne de communication claire
- Donner accès à l'informatique à l'ensemble du personnel
- Révision des supports existants
- Favoriser les échanges

4.7.2.2. Amélioration du travail en équipe

- Revoir la politique d'accueil des nouveaux collaborateurs
- Favoriser la cohésion
- Développer l'écoute active

5. Infrastructures

5.1. La Houblonnière Rouveroy (SRA)

Le Service Résidentiel pour Adultes « La Houblonnière » est situé dans le village de Rouveroy à 8 kilomètres d'Erquelinnes. Il s'agit d'un environnement rural.

Les grandes villes les plus proches sont Mons (20km) et Charleroi (50 km).

On trouve sur le site d'un hectare : le Service Résidentiel (36 places), un espace distinct réservé aux activités de journée ainsi qu'une structure abritant les bureaux et une salle de réunion et de détente pour les bénéficiaires.

La partie résidentielle : « La Houblonnière »

Le bâtiment est conçu en 3 parties.

La partie centrale du bâtiment regroupe les lieux de vie (salons, salles à manger, cuisine équipée), le bureau des éducateurs, l'infirmerie, la buanderie, un espace d'activité et de détente (snoezelen) et comporte 2 chambres doubles dont une pour un couple, huit chambres individuelles.

Les chambres bénéficient de lavabos personnels et de salles d'eau communes. Une chambre double est équipée d'une douche personnelle.

Toutes les chambres sont meublées : lit, garde-robe, bibliothèque, table de nuit.

Les adultes peuvent évidemment y ajouter leur touche personnelle et agrémenter ce mobilier.

Les deux constructions, de part et d'autre du bâtiment central, sont composées d'une chambre d'essai, d'un petit salon de part et d'autre et de 2 chambres doubles meublées comme les précédentes et 19 chambres individuelles. Elles comprennent chacune une salle de bain avec douche et/ou lavabo.

On y trouve également une salle de bain commune avec baignoire.

En outre huit toilettes sont réparties sur l'ensemble du bâtiment.

La partie occupationnelle : « Le Rigneu »

Ce bâtiment indépendant se trouve à l'arrière de « La Houblonnière », il permet d'accueillir les 35 bénéficiaires pour leurs activités de journée.

Il est composé d'un sous-sol qui abrite les ateliers mini-ferme et sports et d'un rez-de-chaussée comprenant quatre espaces distincts pour la tenue des activités (voir détails dans la seconde partie du document).

Des WC sont mis à disposition des bénéficiaires dans ce bâtiment.

L'espace « bureaux » et la salle « multifonctionnelle ».

Également indépendant, cet espace se situe à l'arrière de « La Houblonnière » et en face du « Rigneu ».

Il accueille les bureaux de l'assistante sociale, du psychologue, de la chef éducatrice et du responsable de service. Un local est aussi prévu pour le personnel y effectuer du travail administratif.

Une petite salle y est annexée, elle permet la tenue des réunions et est également un lieu de détente pour les bénéficiaires en soirée : un club appelé le « foyer » s'y tient deux fois par semaine, l'éducateur responsable des loisirs y organise des activités à thème, jeux, concours, karaoké, soirée dansante, … la possibilité est également donnée aux bénéficiaires de prendre l'une ou l'autre consommation non alcoolisée.

Cette salle est aussi utilisée chaque matin pour accueillir les bénéficiaires avant leurs activités du Rigneu et est ainsi un lieu de transition.

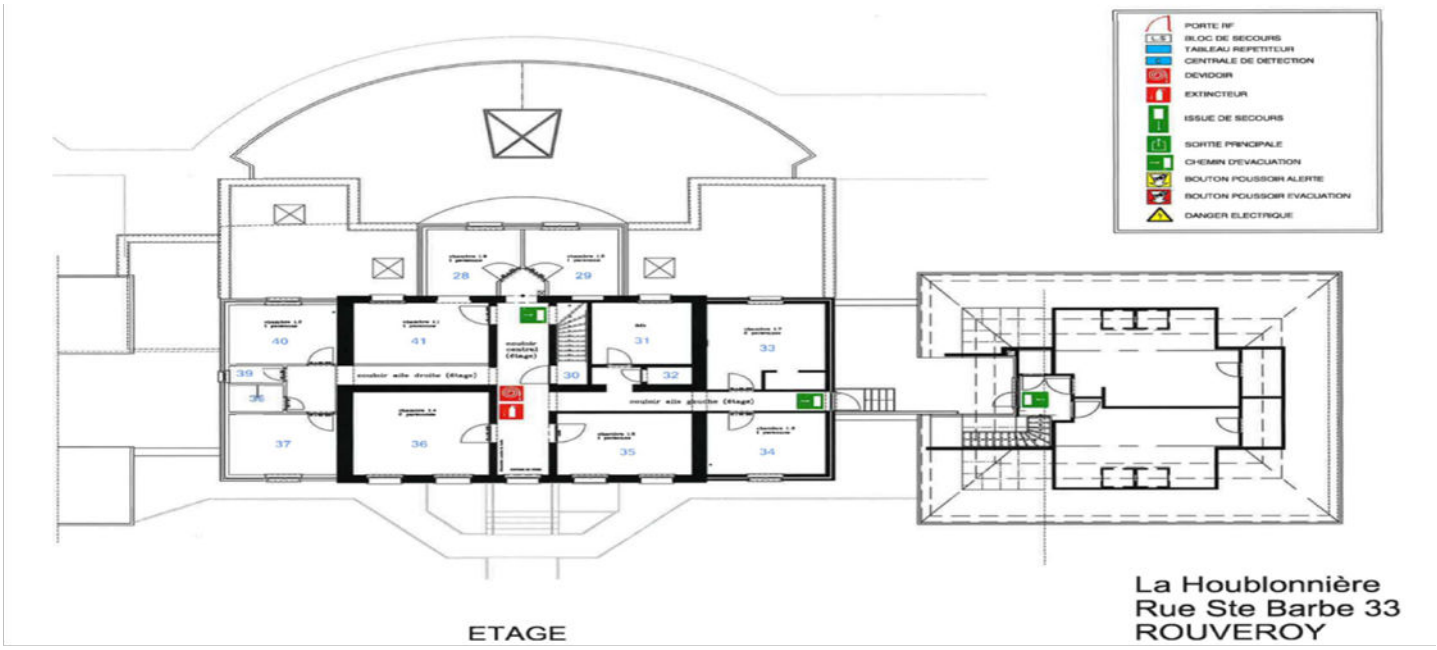

ETAGE

La Houblonnière
Rue Ste Barbe 33
ROUVEROY

SALLE FOYER ET BUREAUX ADMINISTRATIF

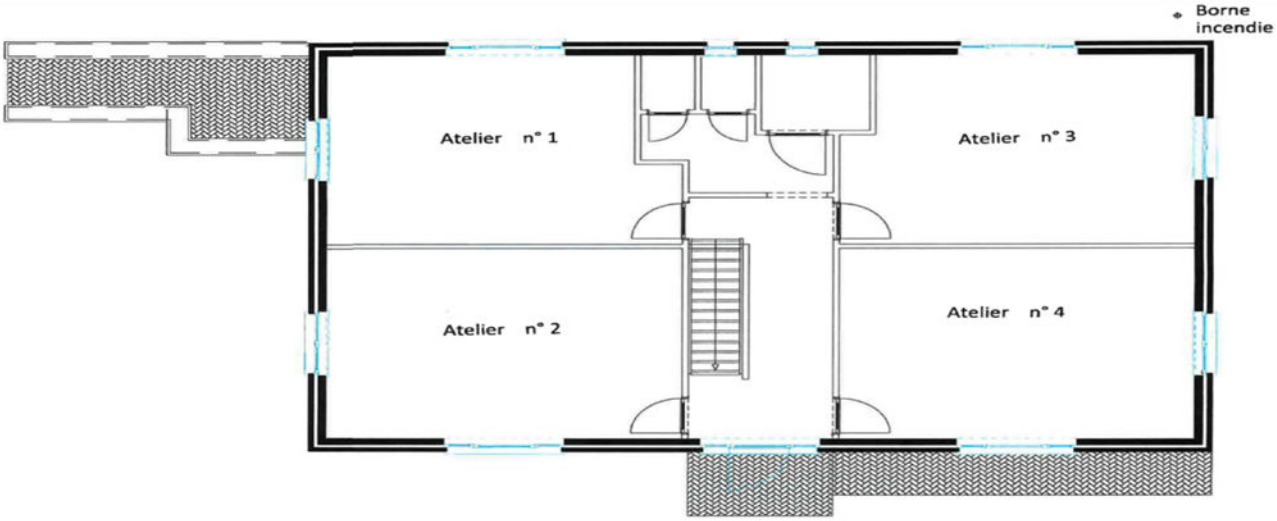

RIGNEU => ACTIVITES DE JOUR

5.2. La Houblonnière Erquelinnes (SRA)

Située à Erquelinnes dans un bâtiment construit en 2019, l'infrastructure de plain pied est divisée en deux ailes comprenant chacune 8 chambres individuelles meublées et dotées d'un point d'eau ; ces deux unités étant reliées par un espace central.

Au centre du bâtiment, une pièce collective « La rotonde » entièrement vitrée donnant vue sur le jardin. Jardin composé d'une terrasse centrale ainsi que de deux terrasses distinctes pour chaque aile du bâtiment.

Nous retrouvons aussi au centre du bâtiment deux ateliers entièrement équipés afin de mettre en place les différentes activités de la journée.

Mais aussi, la cuisine ainsi que le bureau de l'équipe éducative et une salle de réunion.

La première aile est composée de 8 chambres individuelles, d'une pièce de stockage, une infirmerie, une lingerie, deux douches, une salle de bain ainsi que deux WC, une kitchenette et un petit salon équipé d'une télévision.

La deuxième aile est aussi composée de 8 chambres individuelles, du bureau chef éducateur, bureau de la Responsable de service, deux douches, une salle de bain, deux WC, une kitchenette, un petit salon équipé d'une télévision.

Un bâtiment entièrement sécurisé grâce aux portes qui limitent les entrées et sorties grâce à un système d'accès par badges mais aussi un terrain entièrement clôturé et sécurisé.

Au sein du bâtiment, des matériaux sécurisés tel que des vitres incassables ont été utilisés.

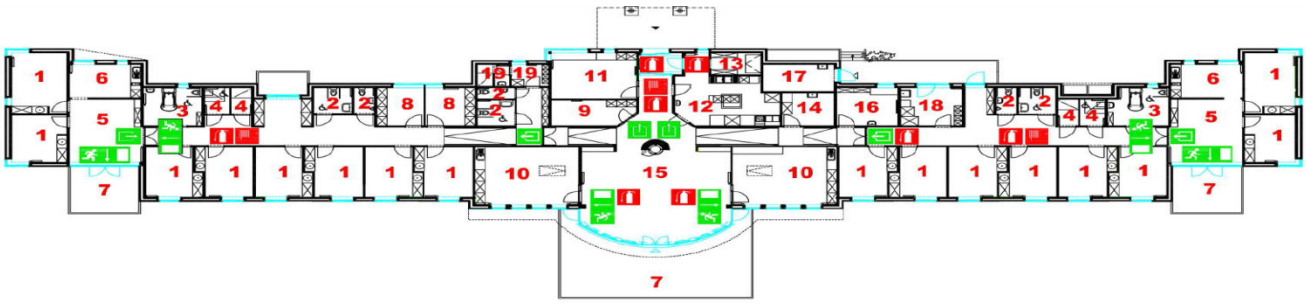

Légende :

1 Chambre
2 WC
3 Salle de bain
4 Douche
5 Salon
6 Kitchenette
7 Terrasse
8 Bureau
9 Bureau éducateurs
10 Atelier
11 Salle de réunion
12 Cuisine
13 Buanderie
14 Local stockage
15 Rotonde, salle à manger
16 Infirmerie
17 Chaufferie
18 Lingerie
19 Vestiaire et douche du personnel

5.3. La Blanche Fontaine (SRA)

Les bâtiments se trouvent dans un cadre très verdoyant et reposant dans la région de Thudinie dont le centre est la ville de Thuin. La Thudinie est une région du Hainaut (Région wallonne, Belgique), dont on considère généralement qu'elle englobe les communes d'Erquelinnes, Ham-sur-Heure-Nalinnes, Lobbes, Merbes-le-Château, Montigny-le-Tilleul et Thuin.

Le Service Résidentiel pour Adultes « La Blanche Fontaine » se répartit sur deux bâtiments principaux, reliés entre eux, afin de faciliter la circulation des bénéficiaires quelque soit le temps.

Le premier, datant de 1975, réparti sur deux étages, est réservé à la partie occupationnelle (ateliers de journée) et aux bureaux administratifs. C'est également dans ce bâtiment que se situent la cuisine, la buanderie, une salle à manger (servant également de salle d'accueil le matin et de salle des fêtes) et une salle de réunion (à l'étage).

Le second bâtiment bénéficie d'une infrastructure récente, moderne et adaptée aux personnes à mobilité réduite (plain pied). Cet espace est réparti en 3 ailes (la 1ère construite en 2008 et les deux autres en 2010), comprenant salons, salles à manger, 28 chambres, une infirmerie et des sanitaires.

Chaque chambre, individuelle, est meublée (lit, garde-robe, table de nuit) et dispose d'un coin lavabo (10 chambres sont équipées d'une salle de bain personnelle), les bénéficiaires pouvant évidemment y ajouter leur touche personnelle et agrémenter ce mobilier à leur convenance.

L'infrastructure bénéficie d'un vaste terrain sur lequel est implanté un jardin des cinq sens créé par les bénéficiaires lors de l'atelier jardinage.

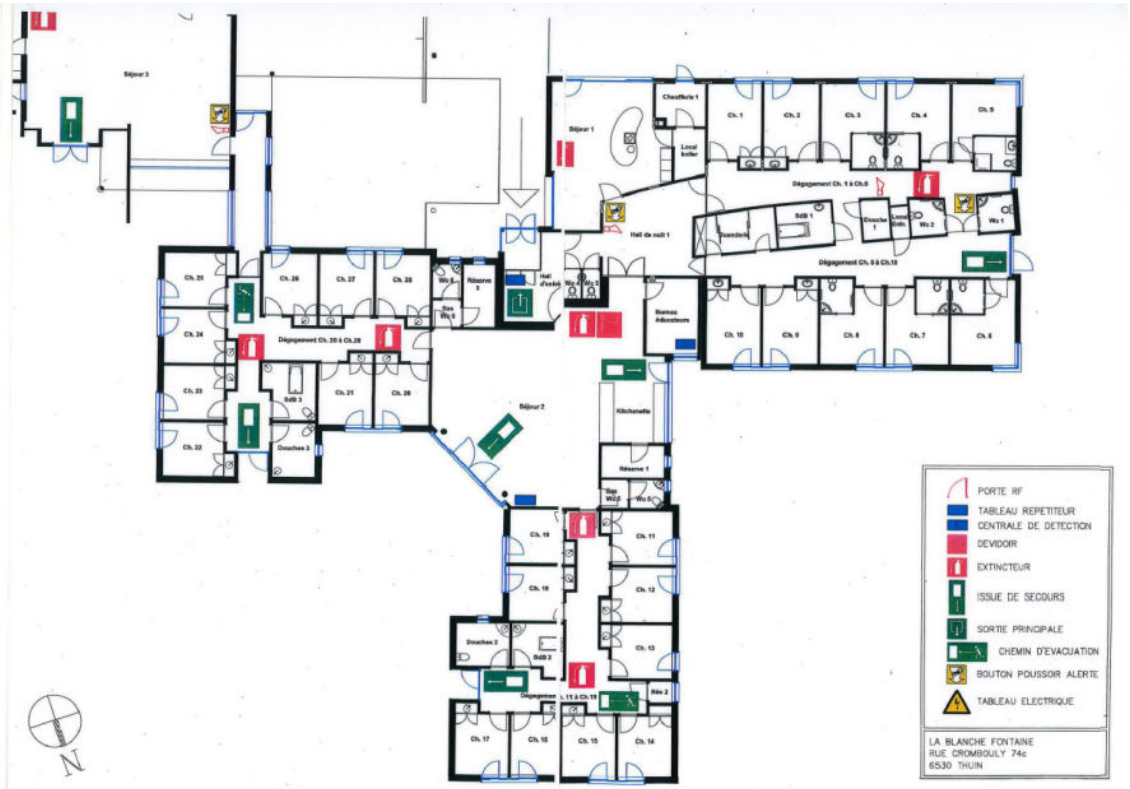

5.4. Les Goélands (SRA)

Le Service résidentiel se situe en zone rurale dans le petit village de Pesche situé à 2 km de Couvin. Cette implantation permet de procurer un cadre protégé tout en hébergeant les bénéficiaires en 3 pavillons distincts dont le fonctionnement peut être autonome.

Le service résidentiel est composée de **3 maisonnettes** pouvant accueillir chacune 12 bénéficiaires dont deux sont indépendantes de la structure et disposent d'une cuisine, d'un living, d'un salon, de 2 chambres individuelles, de 4 chambres doubles, de 2 salles de douche, de 2 sanitaires et d'une salle de garde.
Les livings donnent sur une terrasse par laquelle les bénéficiaires peuvent avoir accès au jardin d'agrément situé à l'arrière de l'infrastructure.

La troisième maisonnette est annexée au **bâtiment communautaire.** Celle-ci dispose de 4 chambres individuelles et 4 chambres doubles. C'est dans ce pavillon que sont hébergées les personnes en chaise roulante ou de catégorie C (nécessitant une prise en charge de type « nursing ») afin de leur permettre un accès direct aux locaux destinés à la vie de groupe : salle de kiné, salle d'hydrothérapie, vaste living, restaurant, cuisine.
La salle d'hydrothérapie, équipée d'une baignoire de type "ARJO" est l'endroit de référence de l'activité "bien-être" développée au sein du SRA.
Le bâtiment communautaire est le point de ralliement lors des repas de midi et des repas de week-end ou de fêtes où se situent également les bureaux.

Le sous-sol notamment desservi par un ascenseur abrite :
- une salle de réunion
- une salle polyvalente
- des ateliers (arts plastiques, créatif et snoezelen)
- une buanderie, des locaux de rangement et la chaufferie.

La salle polyvalente peut offrir différentes possibilités d'activités :
- *salle de sports (stages sportifs…)*
- *salle de fête (Carnaval, St Nicolas, …)*
- *salle d'exposition (Parcours d'artistes,…)*

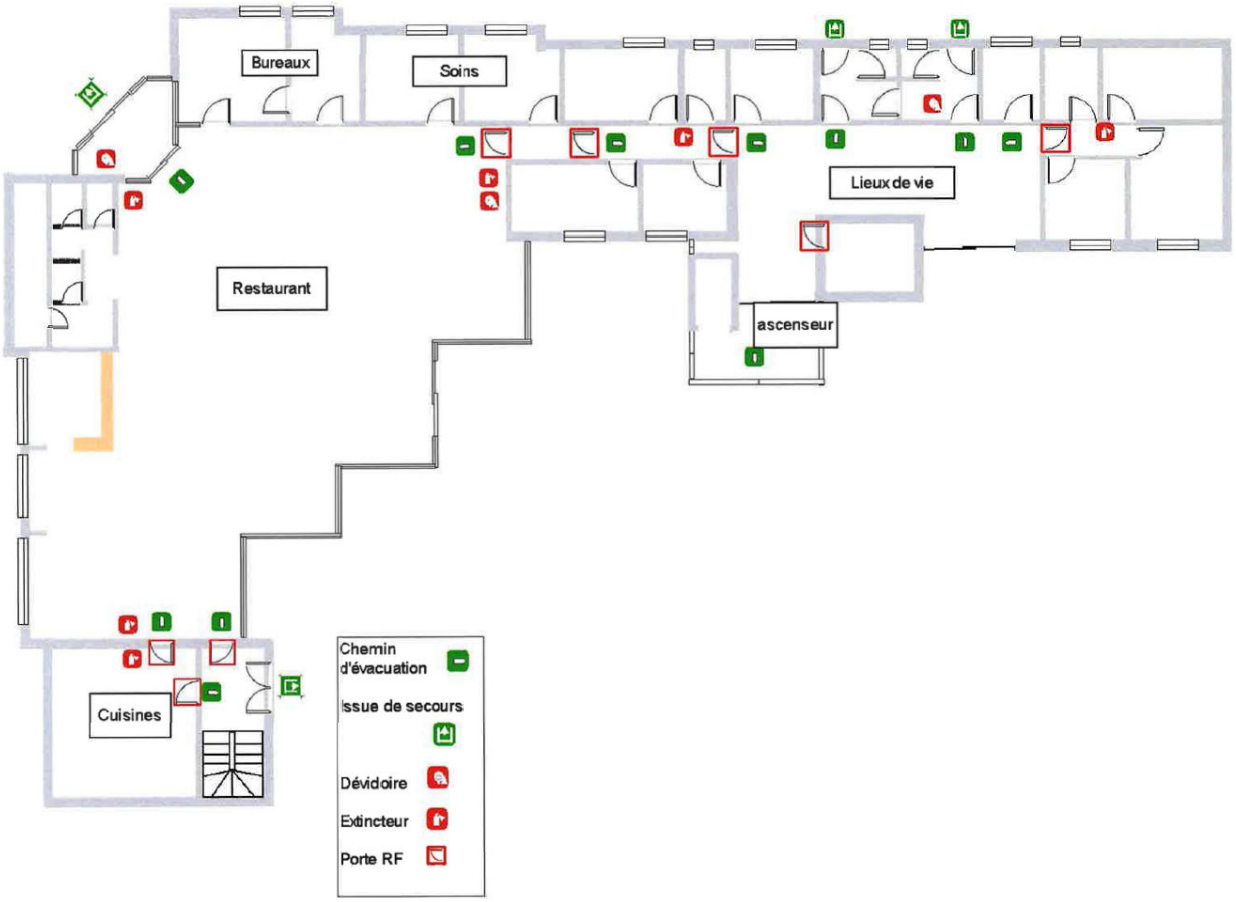
Bureaux
Soins
Lieux de vie
Restaurant
ascenseur
Cuisines
Chemin d'évacuation
Issue de secours
Dévidoire
Extincteur
Porte RF

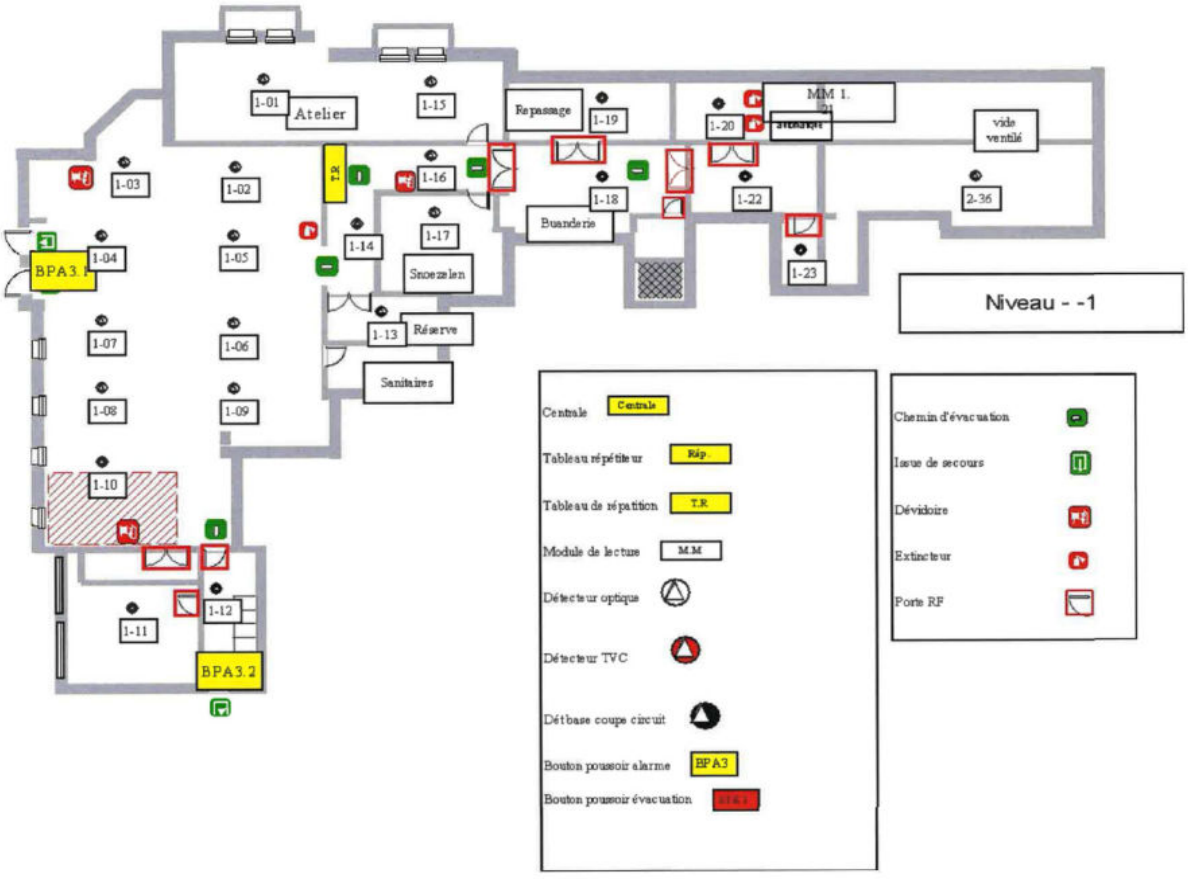
1-01
Atelier
1-15
Repassage
1-19
1-20
MM 1.
vide ventilé
1-03
1-02
1-16
1-18
1-22
2-36
Buanderie
1-04
1-05
1-14
1-17
Snoezelen
1-23
Niveau - -1
1-13
Réserve
1-07
1-06
Sanitaires
1-08
1-09
1-10
1-12
1-11
BPA3.2
Centrale
Tableau répétiteur
Tableau de répatition
Module de lecture
Détecteur optique
Détecteur TVC
Détbase coupe circuit
Bouton poussoir alarme
BPA3
Bouton poussoir évacuation
Chemin d'évacuation
Issue de secours
Dévidoire
Extincteur
Porte RF

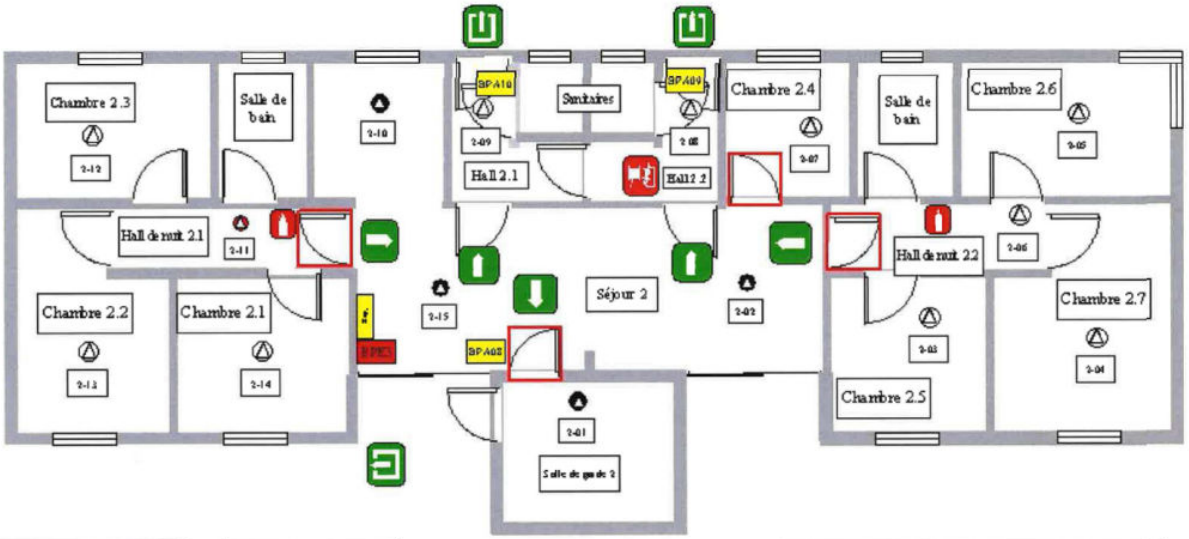

Pavillon 2

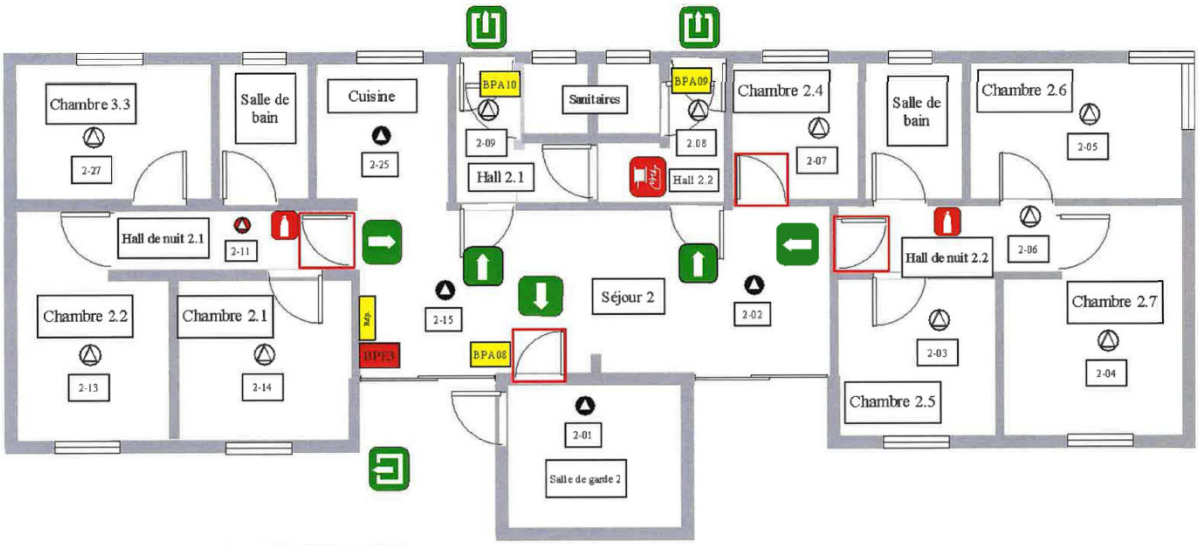

Pavillon 3

5.5. Le Brasier (SRJ)

Le siège des Projets Brasier et les Projets Odyssée et Studio/kot

Le Brasier s'organise sur quatre niveaux dans un bâtiment construit en cloître autour d'une cour intérieure destinée aux activités sportives telles que le volleyball, le badminton, le basketball, etc…

Le rez-de-chaussée où se situe le CODIR est riche d'une salle de sport communément appelée la salle « Dojo ». Les bureaux de la Responsable de Service, des psychologues, de l'assistante sociale et de la logopède y sont également situés. Le secrétariat, l'infirmerie, la salle du personnel, la salle de réunion ainsi qu'un local destiné à entreposer le matériel des dames d'entretien s'y trouvent également. .

Le premier étage accueille le projet « Odysée ». Un local spécifiquement destiné aux équipes éducatives de nuit est implanté au centre du bâtiment. Il accueille également le Service Administratif dans l'aile de gauche.

Le projet « Odyssée » est composé de douze chambres individuelles, de deux espaces « cuisine et salle à manger », de deux salles de bain, d'une salle d'activités, d'une pièce « multimédias » ainsi que de deux bureaux destinés aux éducateurs et à la chef-éducatrice.

Le deuxième étage est réservé au service lingerie et aux trois studios dépendant du projet « Studio-Kot » ainsi qu'à des pièces d'activités. Un local entreposant les matériaux nécessaires aux réserves du service lingerie s'y trouvent également. Les studios-kots peuvent accueillir quatre jeunes, il s'agit d'un studio pour deux bénéficiaires et de deux studios avec une cuisine et salle de bain en commun. Les salles d'activités sont dédiées à : un espace bien-être, un espace psychomotricité, un espace d'ateliers créatifs et un espace informatique.

La cuisine est située dans les anciennes caves aménagées en vue d'accueillir un tel service et afin de répondre aux normes HACCP en matière de salubrité et d'hygiène imposées par l'AFSCA. La cuisine et la réserve alimentaire occupent principalement cet espace mais des locaux réservés aux chaudières et aux éléments logistiques nécessaires au fonctionnement du bâtiment et des différents services sont également présents. Ainsi, un local aménagé d'armoires frigorifiques et de congélateurs est mis à disposition.

Enfin, un bâtiment est aménagé à l'arrière du S.R.J. pour accueillir l'atelier de l'équipe de maintenance. A l'arrière duquel un terrain de football est mis à disposition des bénéficiaires.

Des parkings à l'avant et à l'arrière de l'établissement sont mis à disposition du personnel du S.R.J. Le Brasier.

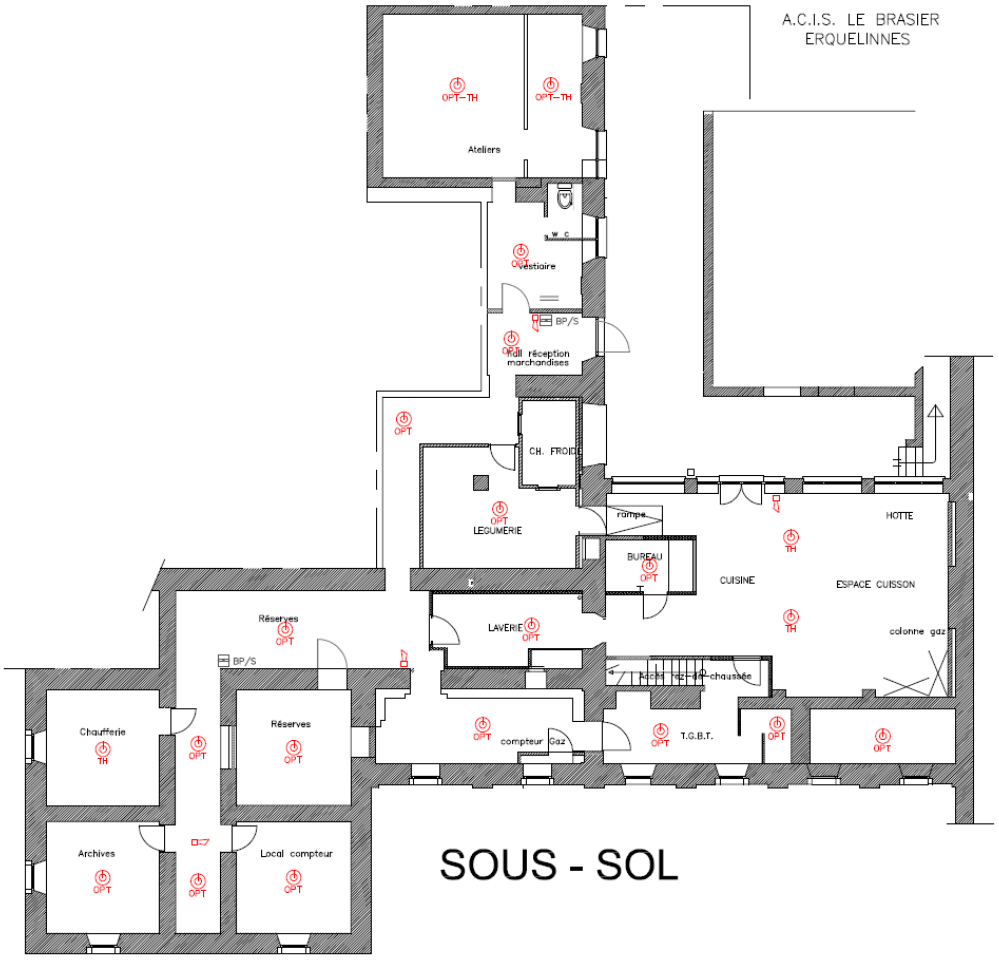

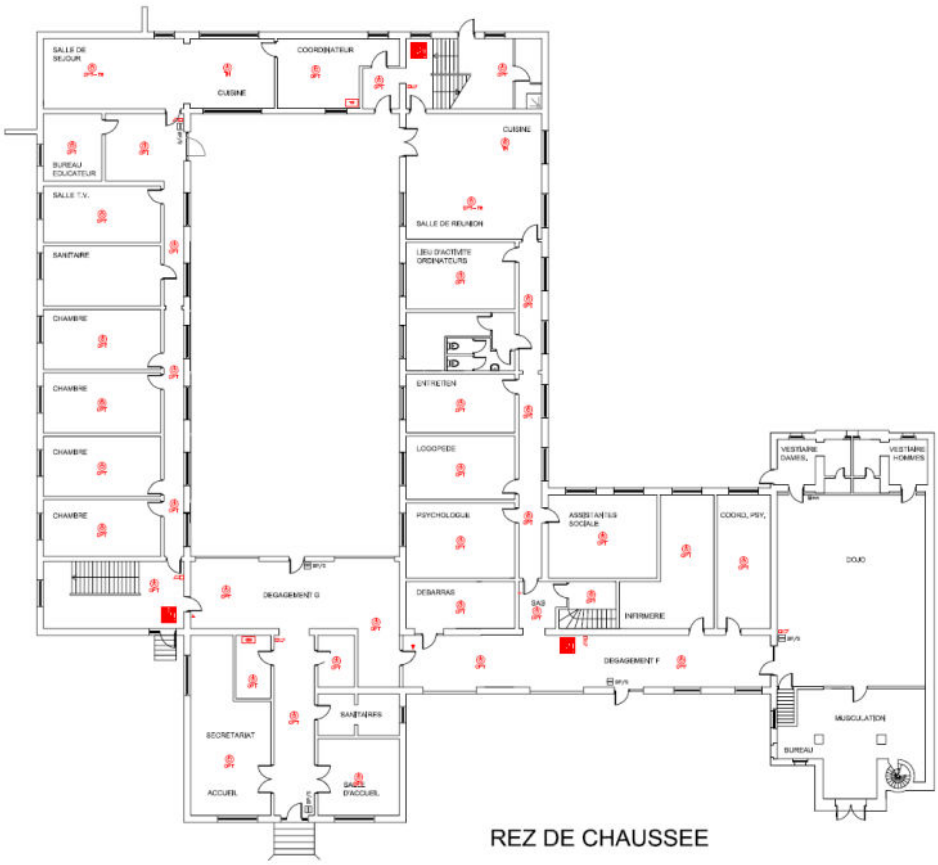

1ER ETAGE

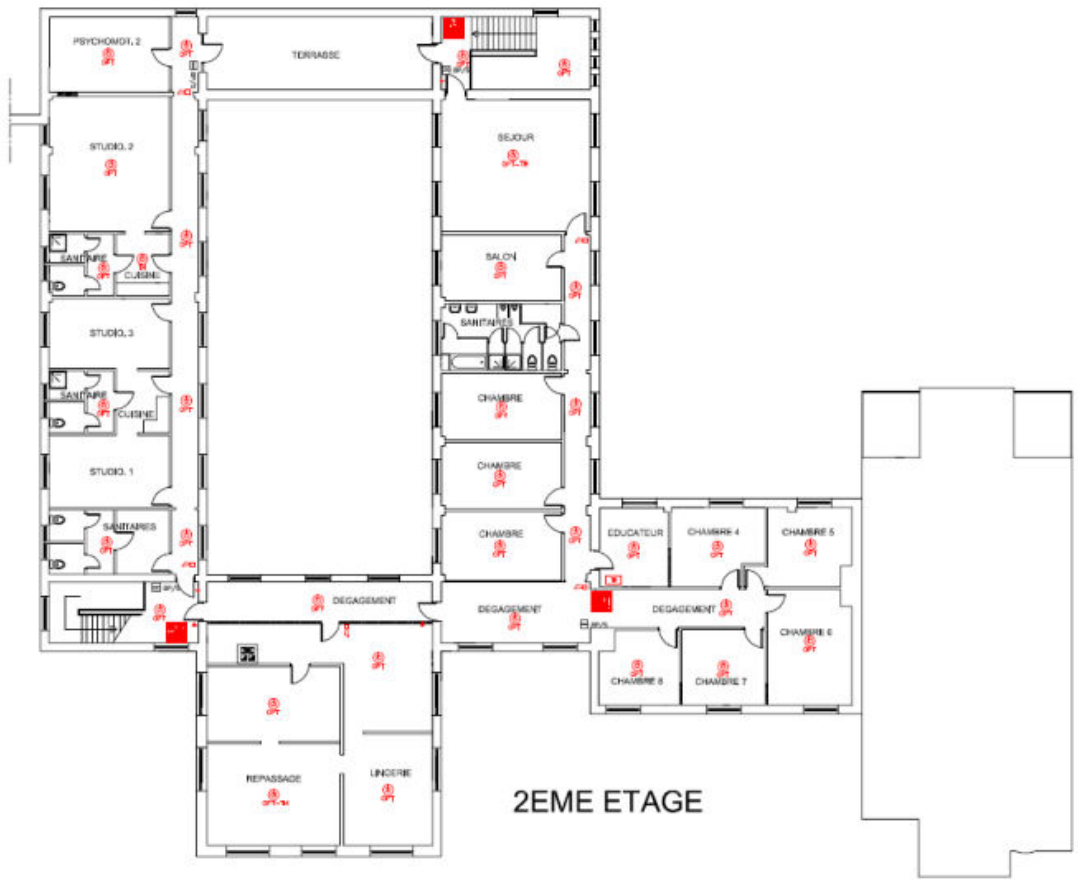

2EME ETAGE

La Petite Maison

Située à 500 mètres du siège des Projets Brasier, une grande maison de « Rangée » conçue sur trois étages abrite le projet « la Petite Maison ».

Elle ne se démarque pas des autres habitations de la rue : vue de l'extérieur, c'est une maison classique.

Le rez-de-chaussée est composé d'une salle à manger, d'un salon, d'une cuisine et du bureau éducateurs, d'une salle de douche pour l'équipe éducative et toilettes pour les bénéficiaires. La salle à manger quant à elle est éclairée de lumière naturelle, orientée vers une grande terrasse et le jardin entretenu par les membres de l'équipe éducative, avec l'aide des bénéficiaires en fonction de leurs capacités. Dans le jardin, nous avons aménagé un espace ludique, on y trouve un trampoline, un bac à sable et une structure de jeux en bois.

Au premier étage, on peut trouver trois chambres doubles, une chambre individuelle, trois douches avec les toilettes.

Le deuxième étage est composé de trois chambres doubles avec lavabo, d'une chambre individuelle, de douches et de toilettes, de même qu'un espace commun permettant aux bénéficiaires de s'adonner à des activités telles que la soirée contes, l'espace multimédia et un espace culturel.

Toutes les chambres sont meublées et décorées selon le goût des bénéficiaires avec l'approbation de l'équipe et en accord avec les règles institutionnelles (sécurité, hygiène, respect des lieux et d'autrui...)

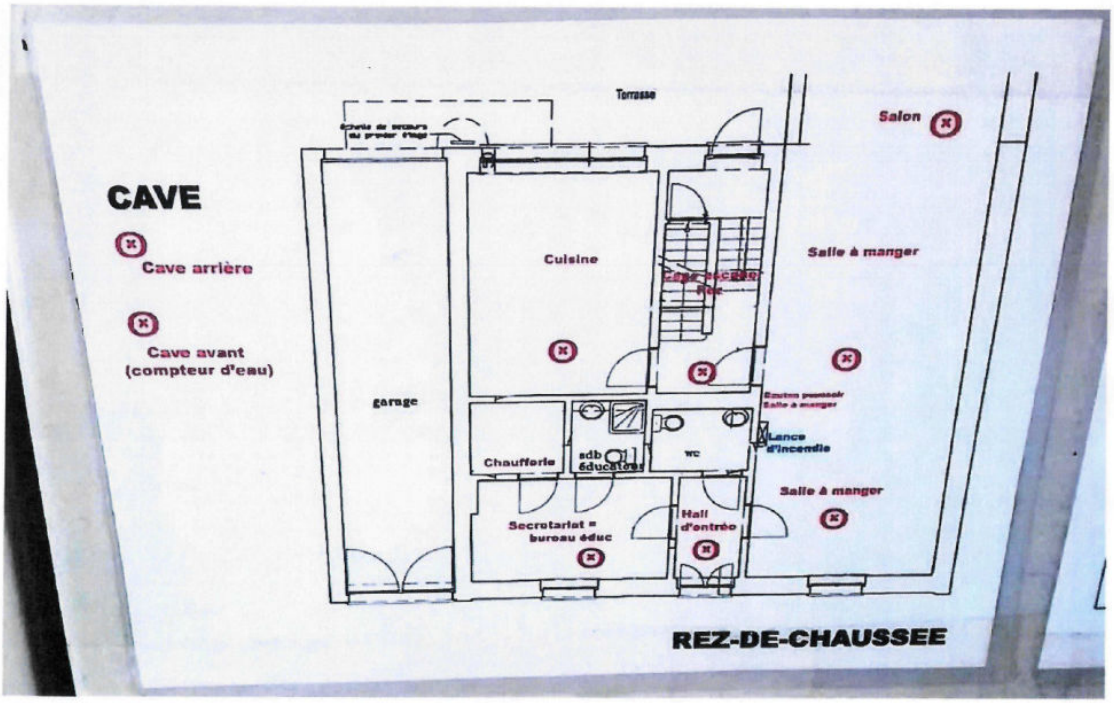

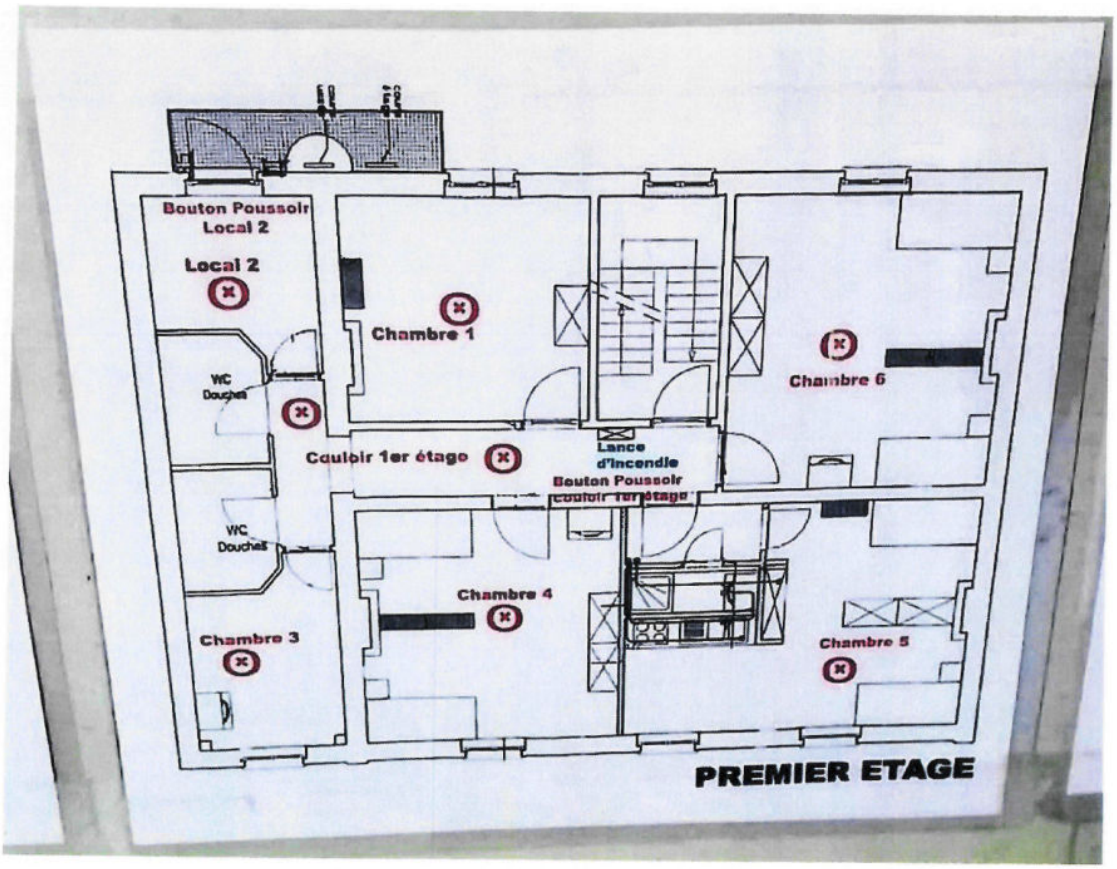
Bouton Poussoir
Local 2
Local 2
Chambre 1
Chambre 6
WC
Douches
Couloir 1er étage
Lance
d'incendie
Bouton Poussoir
WC
Douches
Chambre 4
Chambre 3
Chambre 5
PREMIER ETAGE

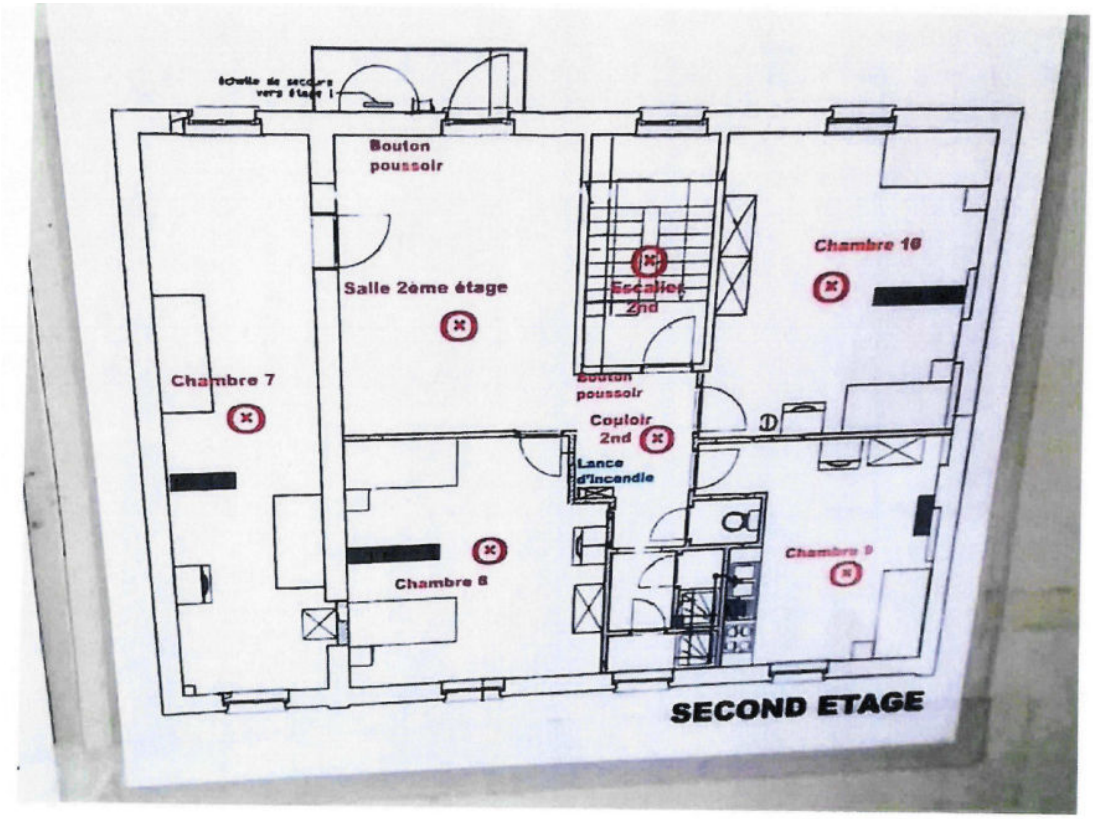
Bouton
poussoir
Salle 2ème étage
Escalier
2nd
Chambre 10
Chambre 7
Bouton
poussoir
Couloir
2nd
Lance
d'incendie
Chambre 8
SECOND ETAGE

5.6. L'Epi (SAJA)

Le Service d'Accueil de Jour pour Adultes se situe à Erquelinnes, dans un environnement à la fois rural et semi-urbain.

Nous disposons ainsi dans le centre d'Erquelinnes de commerces de proximité et sommes situés entre Mons (20km) et Charleroi (40km), 2 grandes villes qui offrent toutes les possibilités en termes de loisirs, de commerces, d'animations,....et à 15 km de Maubeuge (France).

Le bâtiment qui accueille les bénéficiaires de l'Epi est entièrement conçu de plain pied, ce qui permet un accès facile pour tous et une circulation plus aisée au sein de celui-ci.

Six locaux distincts abritent une partie des activités proposées par le service notamment l'informatique, l'atelier des artistes, le snoezelen, l'Esthétique, le chant, exercices ludiques...et ce à des moments différents repris sur notre grille d'activités.

Un espace salle à manger et une véranda permettent aux bénéficiaires de prendre leur repas de midi en toute convivialité et dans un certain confort. Ces 2 espaces permettent également la tenue d'activités de loisirs et de détente et servent à l'accueil du matin et aux temps de pause.

Sur le site, on peut trouver le bureau de la Responsable de Service, une infirmerie, un bureau accueillant à divers moments l'assistante sociale ou la psychologue.

Des commodités en nombre suffisant sont à disposition.

L'Epi dispose également d'un espace vert aménagé et entretenu par les bénéficiaires accompagnés d'un éducateur.

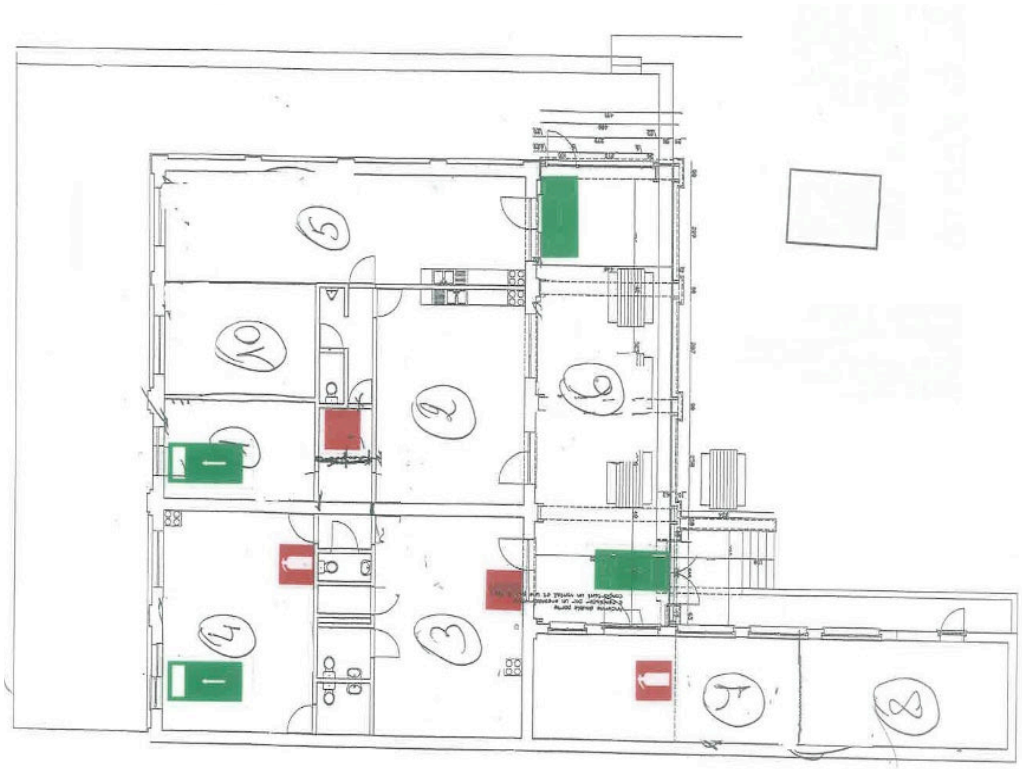

5.7.

<u>Les Goélands (SAJA)</u>

Le Service d'Accueil de jour est implanté à Couvin, au lieu-dit « Nieumont » ; il est situé en zone campagnarde tout en étant proche du centre-ville. Cette situation favorise de nombreuses interactions avec les associations et infrastructures couvinoises (centre culturel, cinéma, Couvin.com, couvi-dôme, piscine…) ainsi que l'intégration dans la vie sociale (marché, maison communale,…).

Le service d'accueil de jour occupe une superficie de 900 m.

Depuis sa rénovation en 2016, il est constitué :

- d'une aile administrative,
- d'une aile pédagogique avec les ateliers « savoir-faire »
- d'un espace bien-être
- d'une salle d'expression
- d'un living et d'une cuisine d'appoint
- d'une grande salle à manger
- d'une salle de réunion
- d'espaces sanitaires adaptés

Par ailleurs, un espace indépendant accueille les bureaux du personnel administratif, de la psychologue, de l'assistante sociale et du personnel affecté à la gestion du service.

PLAN DE SECURITE INCENDIE - SAJA LES GOELANDS.

5.8. La Renouée (SAC)

Le S.A.C intervient dans un ou des lieu(x) géographiquement proche(s) des bénéficiaires à partir des lieux d'intégration insérés dans leur zone de résidence (écoles, entreprises, centres de loisirs ou sportifs, associations diverses …).

Actuellement, nous intervenons dans les entités d'Erquelinnes, Merbes-le-Château, Givry, Beaumont, Lobbes, Thuin, Binche, Anderlues, La Louvière, Morlanwelz et la région de Charleroi (sud-ouest).

Le « Siège Social » situé à Erquelinnes et centralisé par rapport à notre zone d'intervention permet une bonne gestion des dossiers, l'organisation de rencontres entre partenaires et le suivi en équipe pluridisciplinaire de situations mobilisant des intervenants isolés.

Ce bâtiment est composé des différents bureaux du personnel, de salles de réunions, d'un espace polyvalent, d'une salle d'accueil et de commodités.

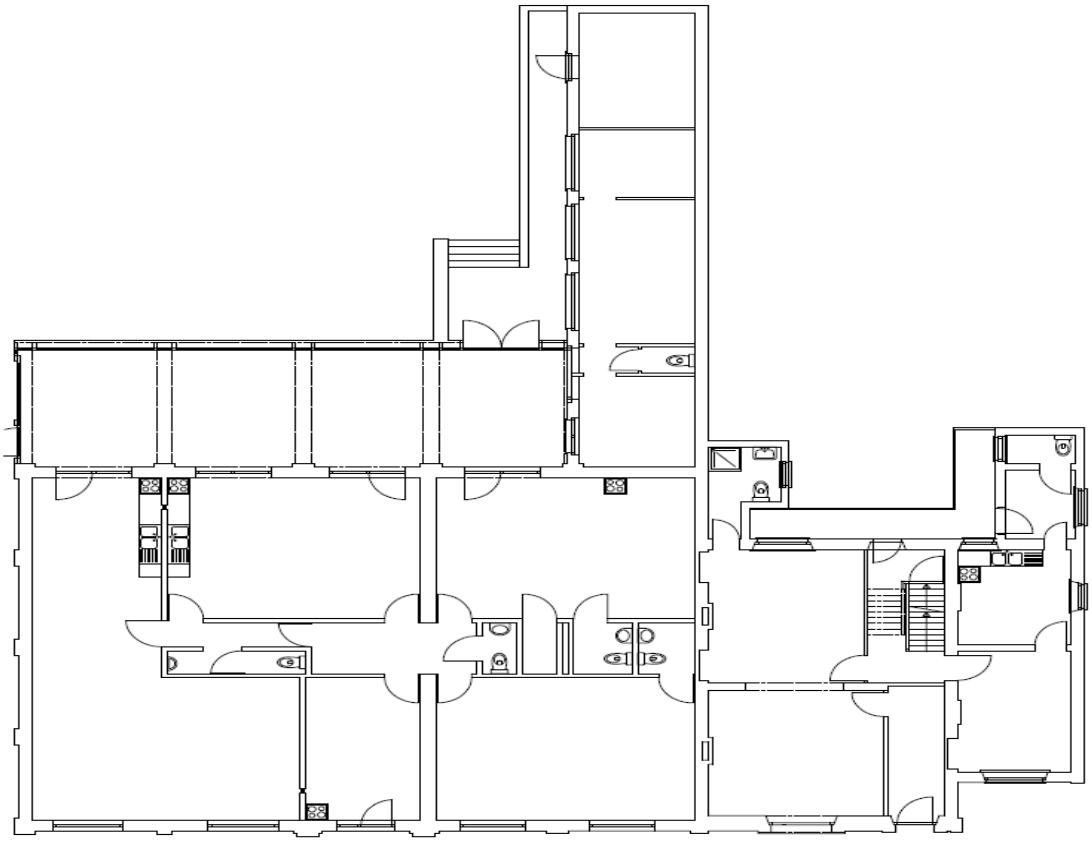

REZ DE CHAUSSEE

ECHt 1-100°

5.9. La Chrysalide (SLS)

Les zones d'intervention géographiques sont actuellement centrées sur Erquelinnes, Givry, Beaumont et Couvin.

Nous souhaitons garder une zone d'intervention ciblée afin de pouvoir offrir un service qualitatif, de proximité et de pouvoir répondre rapidement aux demandes.

Cela nous permet de ne pas perdre trop de temps en déplacement et de consacrer ce temps à l'accompagnement des personnes, surtout lors de la phase d'installation qui nécessite parfois beaucoup d'interventions de l'équipe et d'apprentissages.

Le siège du SLS qui est aussi le bureau de l'équipe éducative est quant à lui est situé au 170 rue de Maubeuge à Erquelinnes.

Les logements occupés par les personnes sont soit :

- *un bien appartenant à la personne ;*
- *des logements loués directement par le bénéficiaire ;*
- *des logements loués au nom des Projets Brasier A.C.I.S. asbl*

Les logements sont individuels ou communautaires (2 ou 4 personnes maximum).

5.10. Situation future

5.10.1. Favoriser l'intimité

Réflexion sur la possibilité d'augmenter le nombre de chambres individuelles sur le SRA Les Goélands (Pesche)

5.10.2. Améliorer le confort, la mobilité et la sécurité

- Rendre les abords de La Houblonnière Rouveroy accessibles à tous
- Sécuriser ces accès par le placement de mains courantes (Rouveroy)
- Placement de portes à ouverture automatique pour faciliter le déplacement des bénéficiaires (Rouveroy)
- Agrandir les espaces de circulation utilisés par les personnes voiturées au SRA Les Goélands (Pesche)
- Rénovation de la partie « jour » à La Blanche Fontaine
- Renforcer l'attrait extérieur de L'Epi et de La Renouée
- Agrandissement du parking du Brasier à Erquelinnes
- Remplacement de la toiture à L'Epi

- Répondre aux besoins de détente des bénéficiaires (Houblonnière Erquelinnes)
- Sécurisation des abords de « La Petite Maison – SRJ »
- Rénovation des salles d'eau
- Poursuite de l'amélioration du confort individuel et collectif au SRJ